

# Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



**17<sup>e</sup> SESSION PLENIERE**  
**13-15 octobre 2009**

## COMPTE RENDU DES DEBATS





	<u>Page</u>
Première séance du Congrès Mardi 13 octobre 2009.....	3
Première séance de la Chambre des pouvoirs locaux Mercredi 14 octobre 2009.....	39
Première séance de la Chambre des régions Mercredi 14 octobre 2009.....	51
Deuxième séance du Congrès Mercredi 14 octobre 2009.....	63
Deuxième séance de la Chambre des pouvoirs locaux Jeudi 15 octobre 2009.....	83
Deuxième séance de la Chambre des régions Jeudi 15 octobre 2009.....	97
Troisième séance du Congrès Jeudi 15 octobre 2009.....	109



**PREMIERE SEANCE DU CONGRES**

**Mardi 13 octobre 2009 à 10 h 45**

**SOMMAIRE**

	<u>Page</u>
1. Ouverture de la dix-septième session plénière .....	5
2. Vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures de désignation .....	6
3. Adoption du projet d'ordre du jour de la session .....	7
4. Communication du Président du Congrès – Rapport d'activité.....	7
5. Coopération transfrontalière en Europe .....	10
6. Allocution de Veroljub Stevanović, Maire de Kragujevac (Serbie).....	14
7. Suspension de la séance .....	15
8. Reprise de la séance.....	15
9. Adoption de la composition de la Commission permanente et des commissions statutaires.....	15
10. Allocution de Thorbjørn Jagland – Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.....	16
11. 60e anniversaire du Conseil de l'Europe.....	18
12. Allocution de Zlata Ploštajner, Ministre de l'autonomie locale et du développement régional, au nom de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (Slovénie).....	19
13. Allocution de Peter Altmaier, Secrétaire d'Etat parlementaire au Ministère Fédéral de l'Intérieur (Allemagne) .....	20
14. Allocution de Alan Meale, Président de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'Assemblée Parlementaire, au nom du Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Royaume-Uni).....	22
15. Déclaration du Congrès pour le 60e Anniversaire du Conseil de l'Europe .....	23
16. Semaine européenne de la démocratie locale .....	24
17. Participation des jeunes à la démocratie.....	27
18. Les enjeux de la démocratie locale dans le monde .....	31
19. La chute du Mur : Berlin, l'Europe, 20 ans après .....	35
20. Remise de la médaille du Congrès aux membres honoraires .....	36
21. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance .....	38



## 1. OUVERTURE DE LA DIX-SEPTIEME SESSION PLENIERE

*La séance est ouverte à 10 h 45 sous la présidence d'Ian Micallef (Malte, L, PPE/DC), Président a.i. du Congrès.*

*L'assemblée écoute, debout, l'hymne européen.*

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) déclare ouverte, en application de l'article 1<sup>er</sup> du Règlement intérieur, la 17<sup>e</sup> session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Il informe l'Assemblée du décès, en août 2009, d'Adrien Zeller, Président de la région Alsace, ardent défenseur des droits des communautés locales et régionales, Européen convaincu de ce que la démocratie est plus forte quand elle s'ancre dans les territoires. Il informe également l'Assemblée du décès, en mai 2009, de Gérard Baloup, inspirateur de la première session des pouvoirs locaux en 1957 et qui a joué un rôle pionnier dans le développement d'une Europe des Régions.

*Un moment de silence est observé en leur mémoire.*

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) souligne les circonstances historiques de cette session : pour la première fois, une deuxième plénière se tient dans l'année, source de dynamisme pour les travaux du Congrès ; cette année marque aussi le 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, ainsi que le 15<sup>e</sup> anniversaire du Congrès, auquel sera consacrée une séance spéciale de commémoration. L'élection de Thorbjørn Jagland au poste de Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, en cette année doublement commémorative, revêt donc une importance particulière. Ulrich Bohner, Secrétaire Général du Congrès, achève son mandat ce mois-ci : la session lui exprimera sa gratitude le 14 après-midi.

Il indique encore que la session coïncide avec la Semaine européenne de la démocratie locale, qui, en deux ans, est devenue un événement d'ampleur paneuropéenne.

Enfin, il souligne le devoir du Congrès d'aider les responsables locaux aux prises avec une crise mondiale qui a déjà eu des conséquences dramatiques pour les collectivités territoriales d'Europe et qui appelle des solutions communes et innovantes.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) signale qu'une photographie collective aura lieu le 14 octobre à 15 heures sur le parvis du Conseil de l'Europe.

Il précise que les noms des suppléants siégeant à la séance seront publiés dans la liste de présence annexée au procès-verbal. Il rappelle à chaque délégation nationale qu'elle doit communiquer au Secrétariat une liste en double exemplaire de ses membres effectivement présents pour l'ensemble de la session. Enfin, il indique que les candidatures aux Commissions statutaires et à la Commission permanente sont closes depuis le 12 octobre 2009 à 16 h 45.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) se réjouit d'annoncer à l'Assemblée que la guérison du Président Yavuz Mildon est en bonne voie. En convalescence, Yavuz Mildon n'a pu assister à la session mais il a transmis un message que M. le Président demande à Ulrich Bohner de lire.

*Ulrich BOHNER, Secrétaire Général du Congrès, lit le message du Président Yavuz Mildon.*

Regrettant vivement de ne pouvoir assister à la session, le Président Mildon remercie toutes celles et ceux qui lui ont témoigné leur soutien dans l'épreuve de la maladie. Il se réjouit de cette deuxième session plénière annuelle, ainsi que de l'application de la règle des 30 % de femmes dans les délégations nationales : le Congrès est la première assemblée européenne à assurer une participation aussi forte des femmes aux décisions.

Le Président Mildon rappelle qu'il a toujours œuvré pour le dialogue et la coopération entre les pays membres aux niveaux national, régional, et local. Il souligne l'importance que revêt la volonté de la Turquie de normaliser ses relations avec l'Arménie. Il souhaite qu'une nouvelle page de l'Histoire européenne s'écrive à cette occasion et se déclare convaincu que le Congrès peut apporter sa pierre à ce nouvel édifice.

Le Président Mildon souhaite une excellente session aux membres du Congrès. Il remercie Ian Micallef qui en assure la présidence *ad interim* avec beaucoup d'autorité et de diplomatie. Il donne rendez-vous aux membres du Congrès à la 18<sup>e</sup> session plénière, qui se tiendra au mois de mars 2010.

Le Président Mildon salue enfin l'engagement et la compétence du Secrétaire général Ulrich Bohner qui organise pour la dernière fois avant son départ à la retraite les travaux du Congrès. Il lui présente tous ses vœux à la veille d'une nouvelle période de sa vie. (Applaudissements)

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) prie le Secrétaire général du Congrès de transmettre au Président Yavuz Mildon ses vœux de prompt rétablissement. Il se réjouit à l'idée de le revoir très prochainement.

2. VERIFICATION DES POUVOIRS DES NOUVEAUX MEMBRES ET DES NOUVELLES PROCEDURES DE DESIGNATION

[CG(17)4]

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) indique que l'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs des délégations des représentants, des suppléants et que le Bureau, au cours de sa réunion du lundi 12 octobre 2009, a examiné ces pouvoirs.

Il donne la parole aux deux rapporteurs, Günther Krug et Anders Knape.

**Günther KRUG** (Allemagne, R, SOC), Rapporteur (interprétation), indique que le projet de résolution a été adopté ce matin à l'unanimité, à l'issue d'un débat approfondi. Des modifications des délégations régionales et locales ont été adoptées à cette occasion.

Il rappelle que, si, une période intérimaire de six mois est bien prévue par la Charte lorsqu'un membre perd son siège à la suite d'élections, il s'agit d'un délai maximum. Ce n'est donc pas seulement au terme de cette période que la délégation doit être revue, les rapporteurs doivent être informés : elle doit l'être au plus vite, faute de quoi des postes risquent de rester vacants.

Le rapporteur invite les pays membres à procéder aux modifications nécessaires pour que les dispositions nationales soient conformes à la nouvelle Charte, notamment en ce qui concerne la participation du genre sous-représenté. Les délégations doivent comporter au moins 30 % de femmes, et il ne s'agit pas de nommer celles-ci uniquement à des postes de suppléantes, car cela fait obstacle à la participation des femmes aux travaux des commissions.

**Anders KNAPE** (Suède, L, PPE/DC), Rapporteur (interprétation), estime sa tâche un peu plus facile qu'il y a un an. Toutefois, 9 pays sur 47 comptent encore des sièges vacants ; il les invite à y pourvoir.

Par ailleurs, il ressort de l'examen des textes que les maires-adjoints des villes de Serbie, du fait qu'ils sont responsables devant une assemblée locale qui peut les révoquer, peuvent être membres du Congrès.

Le rapporteur signale également, que pour la Lettonie, un rapport sera demandé à la Commission institutionnelle, afin de vérifier si ce pays doit être ajouté à la liste des pays n'ayant pas de régions, suite à une modification de sa législation.

Il observe, enfin, que certains pays ne satisfont à l'exigence des 30 % qu'en laissant des postes vacants, tandis que d'autres ne nomment de femmes que comme suppléants. Ce n'est pas conforme à l'esprit de la Charte.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) déclare la discussion ouverte et donne la parole à Andreas Christou.

**Andreas CHRISTOU** (Chypre, L, NI/NR) (interprétation) regrette la formulation du paragraphe 3 du projet de résolution et propose de revenir à celle qui avait fait l'objet d'un accord voici quelques mois. Etant donné que les négociations entre le Président de la République de Chypre et le leader de la communauté turque de l'île avance à un rythme soutenu – 44 rencontres ont déjà eu lieu –, il convient, pour parvenir à une solution du problème chypriote, de ne pas compromettre les équilibres existants.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) constate que la liste des orateurs est épuisée et donne la parole à Anders Knape pour répondre à Andreas Christou.

**Anders KNAPE** (Suède, L, PPE/DC), Rapporteur (interprétation), estime que la formulation du paragraphe e de l'actuelle proposition du Bureau est proche de la formulation précédente et que son sens est le même : il s'agit de donner à des représentants de la communauté chypriote turque la possibilité de participer aux travaux du Congrès.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) invite le Congrès à procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le document [CG(17)4].

Le projet de Résolution contenu dans le document [CG(17)4] est adopté.

3. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

[CG(17)OJ1]

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) indique que l'ordre du jour appelle l'adoption du projet d'ordre du jour de la session. Il rappelle que l'organisation des débats applicable tant au Congrès qu'à chacune des deux chambres, en conformité avec les règlements intérieurs, est indiquée dans le bulletin de la présente séance.

En l'absence d'observations, le calendrier des travaux de la 17<sup>e</sup> session du Congrès est adopté.

4. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONGRES – RAPPORT D'ACTIVITE

[CG(17)3]

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) dit que l'ordre du jour appelle la présentation du rapport d'activité du Congrès, qui sera suivie d'un débat.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) rappelle que 2009 est l'année du 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, ainsi que le 15<sup>e</sup> anniversaire du Congrès. En outre, c'est la première fois que le Congrès tient deux sessions plénières, conformément à sa nouvelle Charte.

Il regrette que l'année ait commencé par une mauvaise nouvelle concernant la santé du Président Yavuz Mildon, qu'il remercie pour son message et pour le soutien qu'il continue à apporter au Congrès. Resté en contact avec lui, il lui a rendu visite à Istanbul et lui transmettra les salutations de tous les membres du Congrès. En cours de rétablissement, le Président Yavuz Mildon lui a fait part de sa ferme intention de revenir prochainement.

Le 60<sup>e</sup> anniversaire fournit l'occasion de faire le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme au regard des priorités du Congrès et d'évaluer si le Congrès a saisi les possibilités offertes par les changements introduits lors de la 15<sup>e</sup> plénière, en mai 2008. S'agissant du respect d'un pourcentage de 30 % de femmes par toutes les délégations nationales à l'occasion du renouvellement, M. le Président est fier de constater que le Congrès est la première organisation à assurer un tel niveau de participation.

Par ailleurs, le nouveau calendrier prévoit deux sessions plénières par an, ce qui était l'une des priorités du Président Yavuz Mildon.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) indique que le Bureau a décidé hier de reporter à la prochaine session l'élection du nouveau Secrétaire général du Congrès prévue aujourd'hui, car la procédure d'évaluation des candidatures exige plus de temps que prévu. Or, il importe que toutes les dispositions soient prises pour que cette élection donne au Congrès le Secrétaire général qu'il mérite pour les cinq années à venir.

Il précise que le rapport d'activité décrivant l'état du Congrès donne une idée claire de la continuité de l'action du Congrès de la 15<sup>e</sup> session plénière à aujourd'hui et des efforts qu'il a consentis pour profiter pleinement des changements introduits en mai 2008.

Il souligne que l'une des missions principales du Congrès est le suivi de la mise en œuvre de la Charte de l'autonomie locale et de la situation des démocraties locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'une contribution importante à la mission du Conseil de l'Europe pour faire progresser la démocratie aux niveaux local et régional, comme il l'a indiqué au Comité des Ministres le 9 septembre dernier. Il a souligné à cette occasion que pour être efficace, le suivi doit consister en un dialogue permanent et non ponctuel avec les autorités nationales, qu'elles soient centrales, locales ou régionales.

En outre, le suivi doit faire l'objet d'un rapport sur chaque pays au moins tous les cinq ans, ce qui suppose dix à douze missions par an, niveau loin d'être aujourd'hui atteint, faute des moyens financiers nécessaires. L'importance de cette action devrait se refléter dans la situation budgétaire du Congrès, alors que celle-ci ne cesse de se dégrader, ce qui représente un souci permanent pour le Bureau. Le point a d'ailleurs fait l'objet de recommandations du Congrès au Comité des Ministres. M. le Président a évoqué le sujet le mois dernier lors de la réunion des Délégués des Ministres où il a proposé la création d'une plate-forme de dialogue permanent entre le

Comité des Ministres et le Congrès, proposition qui a été accueillie favorablement.

En dépit des difficultés budgétaires, le Congrès a accompli son premier cycle de suivi des 44 Etats membres ayant ratifié la charte européenne de l'autonomie locale. Trois pays ne l'ont pas encore ratifiée : Andorre, Monaco et Saint Marin. Le Président s'est adressé par courrier à leurs autorités pour leur offrir son assistance. Lui-même citoyen d'un petit Etat, il comprend d'autant mieux les soucis de ces pays, mais il souligne l'importance de la Charte pour leur développement démocratique. Trois autres Etats membres seulement n'ont pas encore fait l'objet de suivi : l'Autriche, le Monténégro et la Serbie.

Le Congrès a observé sept élections, dont les élections municipales d'Erevan, en Arménie, qui font l'objet d'un rapport qui sera examiné au cours de la présente session.

S'agissant de l'activité régulière de suivi, un débat sur la situation en Bosnie-Herzégovine doit avoir lieu au mois de mars.

Les situations particulières de violation ou d'application inappropriée de la Charte représentent un autre domaine d'activité. Cette année, le Congrès a organisé des débats et adopté des recommandations à la suite de deux missions de suivi. Le Bureau du Congrès est régulièrement saisi de plaintes provenant d'associations nationales, d'autorités locales et régionales. En sa qualité de Président en exercice du Congrès, le Président est intervenu à plusieurs reprises afin d'établir ou maintenir le dialogue politique avec les pays concernés, notamment l'Azerbaïdjan où il s'est rendu le mois dernier. Deux missions seront envoyées dans ce pays avant la fin de l'année : une mission préélectorale et une mission d'observation des élections municipales, à l'issue de discussions avec les autorités azéries, lesquelles se félicitent d'ailleurs de la volonté du Congrès d'organiser ces missions.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) mentionne que, pour la première fois, le Congrès a observé des élections en Israël, preuve de sa volonté d'apporter sa contribution à la stabilisation politique au Moyen Orient et sur le pourtour de la Méditerranée. Un débat a eu lieu sur le rôle des autorités locales et régionales dans la coopération euro-méditerranéenne, activité qu'il convient de maintenir et de faire évoluer.

Il insiste sur le fait que la situation budgétaire du Congrès freine sa capacité d'action, l'obligeant à revoir ses méthodes, à faire le meilleur usage possible des ressources à sa disposition et à faire preuve d'esprit novateur. La réflexion sur une éventuelle réforme des méthodes de travail a commencé au mois de juin avec l'examen d'un rapport de l'ancien Président du Congrès, Halvdan Skard. Différentes possibilités de contributions volontaires des Etats membres, de dons et d'externalisation de certaines activités doivent être envisagées. Les mécanismes d'alerte précoce, de réaction rapide et de suivi doivent être développés.

Il observe que des progrès ont été accomplis dans tous les domaines prioritaires fixés dans le programme 2009-2010 et invite l'Assemblée à examiner le rapport d'activité sur l'état du Congrès, qui fournit de nombreux détails. Il souligne que le Congrès est partie intégrante du Conseil de l'Europe et contribue à l'atteinte des objectifs de cette Organisation. En cette année du 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, le Congrès a la ferme intention de poursuivre sa mission en tant que contributeur principal à la défense des Droits de l'Homme. Son aide et ses conseils sont recueillis par les autorités locales et régionales partout en Europe et même au-delà de ses frontières. Encore pourrait-il faire davantage si ses aspirations étaient assorties des ressources financières nécessaires.

En conclusion, **M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) invite le Congrès à poursuivre son travail de conviction, parfois en exerçant une pression accrue, et de faire preuve d'encore davantage d'esprit novateur.

Dans la discussion générale, il donne la parole à Patrizia Muratore.

**Patrizia MURATORE** (Italie, R, GILD) (interprétation) remercie vivement le Président pour son rapport qui fournit des indications précises sur les activités du Congrès et représente une stimulation pour ses activités futures. Elle exprime toutefois sa perplexité et celle de plusieurs de ses collègues quant à l'élection du Secrétaire général, fort peu transparente. Elle regrette qu'aucune candidature n'ait été annoncée alors que le délai réglementaire est écoulé et que l'on ignore même combien de candidats se sont présentés. Fière de retransmettre dans son pays les leçons de démocratie données par l'auguste Assemblée, elle s'étonne que ses membres ne soient pas démocratiquement informés des dispositions qui vont être prises.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) donne la parole à Volodymyr Udovychenko.

**Volodymyr UDOVYCHENKO** (Ukraine, L, GILD) déclare qu'il n'avait pas l'intention d'intervenir mais qu'il se sent obligé de le faire, faute d'avoir obtenu les précisions qu'il attendait de la part du Président. Celui-ci s'est contenté de dire qu'il convenait de « persuader ou de « faire pression », alors qu'il se devrait de dire pourquoi le Congrès ne peut élire son Secrétaire général lors de cette session. Le Congrès disposant d'un grand nombre de candidats de valeur, seules des infractions à la procédure peuvent expliquer ce report. Si tel est le cas, quelles sont-elles et qui les a commises ?

A Slavatić, petite ville ukrainienne proche de Tchernobyl, était organisée récemment la Semaine européenne de la démocratie locale, en vue d'expliquer concrètement aux jeunes ce qu'est la démocratie et comment le pays est sorti du totalitarisme. L'orateur s'étonne donc de constater au sein du Congrès des violations de la règle. Lors de la réunion du groupe politique libéral, il s'est entendu répondre que cela ne le concernait pas et qu'agiter cette question ne pourrait que nuire à l'image du Congrès, donc à son budget. Il estime que le Congrès ne peut se mettre en position de force qu'en n'admettant pas d'infraction à la règle. Loin de vouloir exercer une « pression », il souhaite persuader le Congrès que ne pas adopter une bonne décision serait un signe de faiblesse. Il attend donc des réponses sincères et professionnelles à ses questions.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) répond qu'il est facile de critiquer, mais que c'est diffamer que de prétendre que des anomalies ont été commises.

Il se dit intimement convaincu que la procédure suivie a été transparente. Il a été le premier Président à consulter les présidents des groupes politiques, ce qui n'avait jamais été fait auparavant pour l'élection d'un Secrétaire général du Congrès. Il a présenté une liste au Bureau et a pris sur lui d'en discuter à la réunion d'hier avec les deux autres Présidents. La proposition qui a été retenue est de présenter trois candidats sur les dix retenus initialement. Selon le règlement intérieur du Congrès, cette liste doit comporter au minimum deux noms et au maximum cinq noms. Il reste à s'entretenir avec les trois candidats retenus et cette nouvelle liste devra ensuite être présentée au Bureau, avant que le Congrès ne tranche au mois de mars.

Si un vote intervenait aujourd'hui, il diviserait le Congrès. Tant qu'il sera à la présidence, Ian Micallef fera de son mieux pour éviter une telle division. Quelles que soient les critiques, il prend ses responsabilités dans la transparence.

Il regrette que des intervenants qui n'ont pas participé à la procédure, se permettent de parler d'anomalies, alors que le Règlement a été respecté. Il les invite à faire preuve d'intelligence et à ne pas chercher à diviser le Congrès : l'élection du Secrétaire général aura bien lieu démocratiquement à la session plénière de mars.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Vladimir Varnavskiy.

**Vladimir VARNAVSKIY** (Fédération de Russie, R, GILD) (interprétation) partage les préoccupations de la présidence quant à la transparence nécessaire pour l'élection du Secrétaire général du Congrès, afin de réunir un consensus. Il aimerait toutefois poser une question concernant la procédure. En vertu du point 2 de l'article 4 du règlement intérieur, si le Président du Congrès n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions, le Congrès doit choisir un remplaçant parmi les membres du Bureau et au sein de la Chambre dont est issu le président en fonction. Dans le cas présent, il s'agit de la Chambre des régions. Pourquoi dès lors Ian Micallef devrait-il assumer le rôle du Président du Congrès ? Ne faudrait-il pas demander au Secrétaire général de s'adresser aux conseillers juridiques du Conseil de l'Europe pour régler ces problèmes ?

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) rappelle que le Secrétaire général, Ulrich Bohner, vient de présenter un message de Yavuz Mildon qui, encore convalescent, reviendra bientôt. Selon l'avis juridique adopté par le Congrès, le premier vice-président doit assurer la présidence *ad interim*. Ian Micallef a accepté de le faire pour laisser à Yavuz Mildon le temps de se rétablir en toute tranquillité, mais compte assumer ses responsabilités en faisant respecter le Règlement du Congrès.

Il invite chacun des congressistes à coopérer à l'œuvre commune.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Nihat Zeybekci.

**Nihat ZEYBEKCI** (Turquie, L, PPE/DC) (interprétation) remercie le Président pour ses égards envers Yavuz Mildon auquel chacun souhaite un prompt rétablissement. Convaincu que la présidence a agi conformément aux règles et procédures, il dit également sa reconnaissance pour l'excellent travail effectué par le Secrétaire général qui devrait pouvoir rester en fonction jusqu'au mois de mars.

Par ailleurs, l'orateur marque son accord avec la proposition faite par le Président *ad interim*. Que le Congrès se prononce aujourd'hui ou dans cinq mois, peu importe : la délégation turque ne comprend pas les dissensions que provoque l'élection du Secrétaire général.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Herwig Van Staa.

**Herwig VAN STAA** (Autriche, R, PPE/DC) (interprétation) rappelle qu'il préside la délégation autrichienne, après avoir présidé le groupe PPE/DC au Congrès et assumé une série de fonctions dans cette institution. Il n'est pas nécessaire de revenir sur le passé ni sur des événements déplaisants. Il importe de trouver une solution pour l'élection du Secrétaire général dont dépendra l'efficacité du Congrès.

Acte a été pris du rapport du Président. Il faut à présent que les trois présidents présentent au Bureau une nouvelle proposition qui pourrait être adoptée par une majorité. Il ne faut pas oublier que c'est le Bureau qui propose les candidats.

Ceux-ci devront se présenter devant tous les groupes politiques. Les délégués devraient recevoir auparavant leur curriculum vitae afin de préparer leur audition en connaissance de cause.

Concernant la désignation d'un Secrétaire général *ad interim*, il conviendrait peut-être de demander au Secrétaire général du Conseil de l'Europe de désigner pour le Congrès quelqu'un qui ne serait pas candidat au poste de Secrétaire général, qui ne serait ni un fonctionnaire impliqué dans sa désignation, ni l'assistant d'un candidat. La meilleure solution serait que l'actuel Secrétaire général poursuive sa tâche jusqu'à l'élection de son successeur.

L'orateur profite de l'occasion pour féliciter chaleureusement Ulrich Bohner pour l'excellence de son travail. (Applaudissements)

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) indique qu'il a rencontré hier le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et l'a informé du fait que le Bureau du Congrès avait décidé de reporter en mars l'élection de son Secrétaire général. Il a évoqué les avis exprimés, et, notamment, la question d'un éventuel intérim. C'est le Secrétaire général du Conseil de l'Europe qui doit nommer un Secrétaire général *ad intérim* pour le Congrès.

Reste à connaître la marche à suivre au 31 octobre, date du départ théorique d'Ulrich Bohner.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) constate qu'il doit interrompre l'audition des orateurs. Les orateurs inscrits, qui, présents dans le débat, n'ont pu s'exprimer, peuvent déposer leur intervention au secrétariat (bureau 1081) pour publication au compte rendu (*Ioannis Michas proteste*).

Il déclare le débat clos.

## 5. COOPERATION TRANSFRONTALIERE EN EUROPE

[CG(17)5]

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) dit que l'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de Karl-Heinz Lambertz au nom du groupe de travail sur la coopération interrégionale, sur la coopération transfrontalière en Europe et l'intervention de Michel Delebarre, premier Vice-président du Comité des régions et Président de la mission opérationnelle transfrontalière, membre de l'Assemblée Nationale française et Maire de Dunkerque en France.

La Commission a présenté un projet de résolution et de recommandation sur lequel deux amendements ont été déposés. Les orateurs auront cinq minutes de temps de parole chacun. Les membres qui désirent intervenir pourront s'inscrire pendant la présentation du rapport.

La 17<sup>e</sup> session du Congrès commence en reprenant où s'était terminée la 16<sup>e</sup> session : par la coopération transfrontalière dont l'importance ne cesse de croître. Le Rapporteur, Karl-Heinz Lambertz, et le groupe de travail sur la coopération interrégionale qu'il préside, étudient en profondeur cette question depuis la création du groupe en 2007.

Si ce rapport est examiné aujourd'hui en session plénière, c'est parce que la coopération transfrontalière est organisée et mise en œuvre par les collectivités locales et régionales. C'est donc un bon exemple de la subsidiarité et du partenariat en action.

Le Congrès a un rôle important à jouer pour promouvoir et faciliter la coopération transfrontalière qui contribue aux bonnes relations de voisinage entre les pays, à l'amélioration de la cohésion sociale et du développement économique, et promeut le dialogue interculturel et le développement durable qui sont des facteurs clé dans la construction d'une Europe stable et prospère.

La coopération transfrontalière fera également l'objet d'un débat lors de la Conférence des Ministres responsables des collectivités locales et régionales du Conseil de l'Europe le mois prochain à Utrecht (Pays-Bas) car il s'agit aussi d'un enjeu national. En conséquence, les autorités locales, régionales et nationales doivent travailler ensemble sur cette question.

Le Rapporteur Karl-Heinz Lambertz est bien connu pour son engagement pour la coopération transfrontalière dont il a une longue expérience dans sa région natale, la Communauté germanophone de la Belgique.

**Karl-Heinz LAMBERTZ** (Belgique, R, SOC), Rapporteur (interprétation), indique que la coopération transfrontalière fait partie depuis le début de l'existence du Conseil de l'Europe des thèmes les plus importants traités dans cet hémicycle, et rappelle que la Convention de Madrid de 1980 a favorisé la coopération transfrontalière.

L'orateur espère que les 16 et 17 novembre prochain, à Utrecht, de nombreux pays signeront le troisième Protocole additionnel.

Le Conseil de l'Europe et le Congrès se sont engagés en faveur de la coopération transfrontalière car ils ont compris combien il était important de promouvoir des initiatives en ce domaine et de favoriser des échanges. Cette attitude contraste avec la position que défendent les Etats nationaux ; ils ne reconnaissent cette coopération transfrontalière que comme une activité accessoire, qu'ils considèrent de façon un peu soupçonneuse. Les capitales trouvent que les efforts exigés pour régler les problèmes transfrontaliers sont disproportionnés.

Pourtant cette coopération est importante, comme le montre la carte de l'Association des régions frontalières, où tous les regroupements associés sont représentés.

Pendant des siècles, les hommes se sont tournés le dos, en s'ignorant. Grâce à la coopération transfrontalière, ils se regardent maintenant en face et abordent les problèmes ensemble. Cette coopération est comme un grand patchwork harmonieux, une structure métallique où les régions frontalières représentent les soudures de l'Europe : une structure métallique n'est solide que grâce à la bonne qualité de ses soudures.

Le Rapport présente l'évolution de la situation en matière de coopération transfrontalière depuis le bilan dressé par Hans Martin Tschudi, en 2002, et repose sur l'excellent travail du groupe de travail « coopération transfrontalière » mis en place depuis 2007.

La coopération transfrontalière est un phénomène extrêmement complexe, et, en Europe, il faudrait veiller à se mettre d'accord sur une terminologie harmonisée.

Cette coopération a beaucoup à voir avec des concepts juridiques. Il faut utiliser les instruments juridiques de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, sans oublier les structures de droit privé. Ce qui importe, c'est que ces coopérations fonctionnent ; ce n'est qu'après qu'interviennent les juristes ! Il ne convient pas de leur donner un rôle trop important.

La diversité de la coopération transfrontalière en fait son grand potentiel. Il y a des grandes, des moyennes et des petites régions frontalières, des régions simples, d'autres plus complexes, des frontières naturelles, des frontières artificielles – qui se sont parfois modifiées avec le temps – des régions où plusieurs langues sont parlées.

Ces régions frontalières participent au processus de l'unification européenne. Les nouvelles frontières de l'Union européenne sont au contact d'Etats non encore membres de l'Union européenne ou qui n'ont pas vocation à y entrer.

Il faut aussi tenir compte de l'état de développement réel : il y a des coopérations ponctuelles, d'autres plus générales, il s'agit de savoir quelle est la vraie valeur ajoutée qu'apporte la coopération transfrontalière à un moment donné.

La coopération transfrontalière est une activité complexe qui présuppose, pour être couronnée de succès, trois éléments : le droit de coopérer – les Etats doivent autoriser cette coopération ; la volonté de coopérer, à savoir le courage politique de s'y engager et la capacité de coopérer – la compétence de communications interculturelles n'est pas la moindre des exigences.

La coopération transfrontalière fait partie des thèmes les plus passionnants. C'est un laboratoire pour le développement des régions ; il y a un champ d'action important qui se prête de façon excellente à la concrétisation des travaux du Congrès.

L'orateur se réjouit d'entendre Michel Delebarre.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPR/DC) remercie le rapporteur pour son intervention.

Il indique que va lui succéder Michel Delebarre qui est bien connu de tous comme Maire de Dunkerque mais surtout comme ancien Président et actuel Vice-président du Comité des régions. Lui aussi a une vaste expérience de la coopération transfrontalière dans sa région natale du Nord-Pas-de-Calais (France). Depuis mai 2008, il est Président de la MOT (Mission opérationnelle transfrontalière), une association visant à faciliter la coopération transfrontalière, et de l'EUROMOT, un réseau européen de collectivités locales transfrontalières. Il est également Président du nouveau Groupement européen de coopération territoriale de West Vlaanderen / Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale depuis avril dernier.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Michel Delebarre.

**Michel DELEBARRE** (France), tient à remercier le rapporteur qu'il n'est pas seulement un Ministre Président efficace, mais également un véritable acteur positif de la cause des collectivités territoriales en Europe.

Intervenant pour la seconde fois devant le Congrès, après y être intervenu en 2006, en tant que Président du Comité des régions, il s'adresse à l'assemblée à un triple titre comme l'a rappelé le Président et rappelle que son engagement est le même que celui du rapporteur ; il parle le même langage : celui d'un élu exerçant des responsabilités de proximité dans des régions frontalières, appartenant à une assemblée politique au sein d'une organisation d'une Europe qui ne doit pas être le monopole des Etats et des relations intergouvernementales.

Comme le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, l'avait explicité en 2006, le partenariat entre le Comité des régions et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux doit permettre de développer des synergies en commençant par éviter les duplications.

La coopération avec le Congrès paraît la plus prometteuse dans les domaines liés à la grande Europe, en particulier pour les projets de coopération territoriale entre collectivités de l'Union européenne et celles qui sont situées au-delà de ses frontières.

L'orateur se félicite que les textes adoptés aujourd'hui soient résolument positifs à l'égard de la démarche entreprise par l'Union européenne sur les Groupements européens de coopération territoriale (GECT), permettant la création d'entités juridiques de coopération territoriale transfrontalière, transrégionale ou interrégionale, dont les Etats membres, les pouvoirs locaux, régionaux ou tout autre organisme public peuvent devenir partie prenante.

Le règlement du GECT est entré en vigueur il y a deux ans, et à ce jour vingt Etats membres ont adopté les dispositions nationales indispensables.

Depuis 2007, huit groupements européens ont pu adopter leurs statuts, sept ayant pour objet la coopération transfrontalière.

De plus en plus d'Euro-régions, telles que les Pyrénées ou les Alpes, font appel à ce modèle pour structurer leur coopération. Mais surtout, la Direction générale pour la politique régionale de la Commission de l'Union européenne mise sur le fait que ces groupements pourront être établis pour servir de structures de gestion de programmes transfrontaliers dans la prochaine période de programmation des fonds européens.

Pour autant, le GECT n'est pas un instrument parfait. Le projet de Groupements Euro-régionaux de Coopération, ou GEC, porté par le 3<sup>ème</sup> protocole additionnel à la Convention de Madrid, permettrait de remédier à certaines imperfections et offrirait ainsi une utile alternative aux collectivités.

Actuellement, la participation d'un État non membre de l'Union européenne à un GECT fait problème, car le règlement la soumet à une double condition : que le GECT soit déjà constitué au minimum de deux membres

situés sur le territoire de l'Union et que cette possibilité soit reconnue par la législation du pays tiers ou par un accord international. Cela exclut par exemple la possibilité de constituer un GECT entre une seule entité d'un pays membre de l'Union européenne et une entité d'un pays tiers.

Le problème a été discuté jeudi dernier avec les représentants de la Commission européenne dans le cadre des conférences des Open Days à Bruxelles. Les représentants de la Commission se sont montrés sceptiques sur la possibilité de réparer ce défaut de conception du GECT communautaire, sans adopter une nouvelle base juridique approuvée à l'unanimité des Etats membres ce qui paraît une mission impossible. Autant dire aussi que sur les frontières entre les Etats membres de l'Union européenne et les pays voisins membres du Conseil de l'Europe, les GEC représenteront sans doute l'outil de coopération territoriale le plus adapté.

Le cas échéant, ces GEC pourraient constituer des structures de gestion pour des projets transfrontaliers financés par la politique de voisinage de l'Union européenne. Ce serait une avancée significative.

Une deuxième limite du GECT a trait à la participation d'entités privées ou semi-privées - qui seraient soit des entreprises exerçant des services d'intérêt économique général au titre d'une délégation de service public, soit des partenaires dans le cadre de partenariats privés. Le règlement du GECT ne permet que la participation de structures publiques, alors que ce n'est pas le régime de propriété de la structure qui devrait être le critère déterminant de sa participation au Groupement mais bien plutôt sa contribution potentielle au projet de développement public que sous-tend ce groupement.

L'exposé des motifs du rapport de Karl-Heinz Lambert évoque un autre problème : si le GECT permet de résoudre les questions de responsabilités financières envers les partenaires externes et internes, ainsi que les questions de personnalité juridique, il n'a pas encore traité la question du respect des droits souverains de l'autre côté de la frontière. L'expérience du groupement que Michel Delebarre connaît le mieux, celui qui unit le territoire dunkerquois et la Flandre belge, lui permet de dire qu'aucun projet de coopération territoriale ne peut se réaliser contre, ni même sans l'implication du milieu national. Ce sont en effet toutes les autorités publiques qui doivent s'impliquer dans un projet de coopération : locales, mais aussi provinciales quand elles existent, départementales, régionales, nationales.

Une telle démarche de gouvernance à multi niveaux permet de mettre au point des projets parfaitement concertés, dans des domaines très variés. Elle devrait d'ailleurs pouvoir impliquer aussi la société civile, soit au sein de la structure elle-même, soit par le biais d'associations et de parrainages.

Après avoir exposé les complémentarités qu'il perçoit entre la démarche de l'Union européenne et celle du Conseil de l'Europe, Michel Delebarre souhaite dire un mot des défis que doivent relever les collectivités souhaitant monter un projet de coopération territoriale. Les premiers tiennent au facteur temps. La lenteur des mécanismes politico-administratifs rend la démarche longue et fastidieuse. Il conseille donc à ceux qui voudraient monter un GEC de commencer le travail dès aujourd'hui, sans attendre la dernière ratification.

Dans un certain nombre de pays, il existe des agences dédiées à la coopération transfrontalière. C'est le cas de la France avec la MOT. Ces agences conseillent, encadrent, forment les autorités locales et régionales. Il ne faut pas hésiter à faire appel à elles.

Que l'on constitue un GECT ou un GEC, on ne tarde pas à être confronté à des difficultés pour ce qui est de la gestion du personnel. Par exemple, le fait de travailler physiquement en Belgique pour une structure qui a son siège en France a des incidences sur la retraite, la protection sociale ou le régime fiscal des collaborateurs. Il faut donc imaginer des solutions suffisamment souples pour le recrutement, la mise à disposition et d'une façon générale pour toute la gestion du personnel.

**Michel DELEBARRE** (France), ne voudrait pas que le caractère concret de son intervention, qui est avant tout un témoignage, occulte son message politique, à savoir la parfaite complémentarité entre les contributions de l'Union européenne et celles du Conseil de l'Europe sur la coopération transfrontalière. Une partie de la réalité de l'Europe de demain se jouera sur cette coopération, qui exige mobilisation et innovation. La valeur ajoutée de la coopération transfrontalière, c'est d'agir et de travailler dans les angles morts de la politique nationale. Il ne faut pas hésiter à saisir cette possibilité.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) remercie Michel Delebarre d'avoir respecté son temps de parole mais constate que malheureusement le retard pris par rapport à l'horaire prévu empêche d'entendre les orateurs qui avaient demandé à parler. Ceux-ci pourront déposer leur intervention au Secrétariat pour publication au compte-rendu.

La discussion générale est close.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) indique que la Commission a présenté un projet de résolution et un projet de recommandation [CG(17)5] qui seront examinés dans cet ordre.

Aucun amendement n'a été déposé sur le projet de Résolution. Il va donc être procédé au vote sur l'ensemble du projet de résolution.

Le projet de Résolution contenu dans le document [CG(17)5], mis aux voix est adopté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) indique que deux amendements ont été déposés sur le projet de recommandation. Ils seront examinés dans l'ordre auquel ils s'appliquent au texte.

Il donne la parole à György Illes pour soutenir l'amendement n° 1.

**György ILLES** (Hongrie, L, GILD) (interprétation) félicite le rapporteur pour son excellent travail et explique que son amendement tend à ce que le texte mentionne les bons exemples de coopération transfrontalière, tels que la stratégie pour la mer Baltique ou la stratégie pour le développement des régions du Danube.

**Karl-Heinz LAMBERTZ** (Belgique, R, SOC), Rapporteur, est favorable à cet amendement qui complète utilement le texte.

L'amendement n° 1 mis aux voix est adopté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à George Pavlidis pour soutenir l'amendement n° 2.

**George PAVLIDIS** (Grèce, R, PPE/DC) (interprétation) explique que la Convention de Madrid prévoit seulement des collaborations ponctuelles. Son amendement vise à mettre l'accent sur la longue durée et à lancer ainsi une nouvelle dynamique pour la coopération transfrontalière.

**Karl-Heinz LAMBERTZ** (Belgique, R, SOC), Rapporteur, est d'accord et indique que le cadre juridique de la coopération transfrontalière qui va être considérablement élargi par le protocole additionnel à la Convention de Madrid permettra de concrétiser le souhait émis.

L'amendement n° 2 mis aux voix, est adopté.

Le projet de Recommandation contenu dans le document [CG(17)5], amendé, mis aux voix est adopté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) remercie le rapporteur et Michel Delebarre.

## 6. ALLOCUTION DE VEROLJUB STEVANOVIC, MAIRE DE KRAGUJEVAC (SERBIE)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) souligne que lorsque l'on parle de coopération transfrontalière, on entend évidemment coopération entre les communautés par-delà les frontières nationales. Toutefois, dans les Balkans occidentaux, où les frontières politiques d'aujourd'hui n'étaient que de nature administrative dans un passé pas si lointain, elle a une signification particulière. Rétablir les liens entre des communautés voisines souvent rompus par le conflit en ex-Yougoslavie est une tâche d'une importance capitale pour cette région.

Il se dit très heureux d'accueillir Veroljub Stevanovic, maire de Kragujevac, une ville du centre de la Serbie, qui va faire part de son expérience sur la manière dont sa ville et la région du centre de la Serbie, qui était surnommée « vallée de la mort », ont été transformées au point de mériter aujourd'hui le titre de « premier en tout ». C'est aussi le titre de l'exposition que Veroljub Stevanovic a apportée avec lui pour illustrer ses paroles, exposition qui sera inaugurée en face de l'hémicycle juste après cette séance.

**Veroljub STEVANOVIC** (Serbie) (interprétation) remercie les membres du Congrès de lui donner l'occasion de s'exprimer devant eux, au nom de sa ville, qui a été le berceau du parlementarisme. C'est dans ce Parlement qu'a été mise en œuvre la décision du Congrès de Berlin par laquelle les Serbes ont, en 1878, obtenu leur indépendance. Cela fait donc plus de 130 ans que les Serbes appartiennent à la famille européenne.

Jean-Paul Sartre a dit que chacun choisissait son passé. Cela peut sembler paradoxal, mais il est bien vrai que chacun peut choisir ce qu'il y a de mieux dans son passé pour construire l'avenir.

Lors de la reconstruction de l'Etat serbe, la ville de Kragujevac s'est tournée vers tous les Européens de bonne volonté, et elle est aujourd'hui la première commune serbe par le nombre de ses partenariats. Seize conventions la lient à des villes partenaires et 14 projets ont été lancés dans les domaines de l'économie, de la recherche, de la culture, du sport et de l'éducation.

Kragujevac, ville martyre où les nazis ont massacré des milliers de civils, en particulier des enfants, n'oublie pas : elle œuvre pour que de tels massacres ne puissent jamais se reproduire ; c'est pourquoi elle a été désignée dès 1987 comme ville promoteur de la paix, par le Secrétaire Général de l'ONU, Perez de Cuellar.

Kragujevac s'engage également pour la décentralisation, convaincue qu'il faut rapprocher les citoyens de la décision locale, dans un esprit de rassemblement.

Kragujevac est ouverte sur l'économie mondiale, témoin l'usine Fiat installée sur sa zone franche. La coopération scientifique y est encouragée, tout comme la promotion des talents, la lutte contre la criminalité organisée, la protection des minorités et des groupes sociaux fragiles : l'ensemble de ces actions fait l'objet d'une exposition temporaire dans les locaux du Conseil de l'Europe.

**Veroljub STEVANOVIC** (Serbie) (interprétation) souligne finalement que la tâche est immense mais que la confiance de ses concitoyens l'encourage, de même que la conviction d'appartenir à la famille européenne. Kragujevac agit dès aujourd'hui, certaine de l'engagement européen de la Serbie et de façon à être prête pour le jour de l'adhésion serbe à l'Union européenne. Il remercie le Congrès pour cette occasion de présenter l'action de Kragujevac et de défendre les convictions de ses élus. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) remercie l'orateur et indique qu'il va participer à l'inauguration de l'exposition consacrée à la ville de Kragujevac.

#### 7. SUSPENSION DE LA SEANCE

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) propose au Congrès de tenir sa prochaine séance publique cet après-midi à 14h30, avec un ordre du jour conforme au calendrier adopté par le Congrès au cours de cette séance.

L'ordre du jour de la prochaine séance publique est ainsi réglé.

*La séance est suspendue à 12h50.*

#### 8. REPRISE DE LA SEANCE

*La séance est reprise à 14 h 40 sous la présidence de Ian Micallef (Malte, L, PPE/D), Président a.i. du Congrès.*

#### 9. ADOPTION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DES COMMISSIONS STATUTAIRES

[CG(17)6PROV]  
[CG(17)6ADDPROV]

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) déclare que l'ordre du jour appelle l'adoption de la composition de la Commission permanente.

La Commission permanente se compose, pour chaque délégation nationale, de deux titulaires et de quatre suppléants. Toutefois, les États représentés dans une seule Chambre ne disposent que d'un seul siège de titulaire et de deux sièges de suppléants.

Les membres du Bureau sont, *ex officio*, titulaires à la Commission permanente. Le Bureau soumet au Congrès des propositions pour la nomination des autres membres, qui figurent dans les documents [CG(17)6PROV] et [CG(17)6ADDPROV].

Constatant qu'il n'y a pas de contestation, le Président déclare que les propositions sont adoptées. La Commission permanente est ainsi constituée.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) déclare que l'ordre du jour appelle l'adoption de la composition des commissions statutaires. En vertu de l'article 36 du Règlement, quatre suppléants peuvent être proposés pour chaque poste d'une délégation.

Les candidatures aux quatre commissions statutaires présentées par les délégations nationales figurent également dans les documents [CG(17)6PROV] et [CG(17)6ADDPREV].

Constatant qu'il n'y a pas de contestation, le Président déclare que les propositions sont adoptées. Les Commissions statutaires sont ainsi constituées.

#### 10. ALLOCUTION DE THORBJØRN JAGLAND – SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) indique que l'ordre du jour appelle l'allocution de Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Il se déclare honoré d'accueillir le Secrétaire Général dont l'élection, il y a deux semaines, par l'Assemblée parlementaire, clôt un chapitre difficile de l'histoire du Conseil de l'Europe.

Il se déclare convaincu que le nouveau Secrétaire Général partage la conviction du Congrès : la démocratie locale et régionale est le fondement de tout système démocratique, une forte autonomie territoriale étant l'une des principales réalisations du Conseil de l'Europe. Il se dit également confiant que le nouveau Secrétaire Général tiendra compte des besoins du Congrès, en témoignage de reconnaissance de son rôle en Europe et au sein du Conseil de l'Europe.

Cette confiance s'enracine dans le fait que Thorbjørn Jagland jouit d'une expérience de première main de la démocratie locale. Sa carrière politique a effectivement commencé avec son élection, en 1975, au conseil communal de Buskerud, dont il est demeuré membre jusqu'en 1983. Ensuite, il est devenu successivement membre puis Président du Parlement norvégien, Chef du parti travailliste norvégien, Ministre des affaires étrangères puis Premier ministre de Norvège. Il a également été un membre très actif de nombreuses organisations publiques et de *think tanks*. Il a aussi présidé le Comité du prix Nobel de la paix.

Il espère que, tel un premier amour, son expérience de la démocratie locale est demeurée en filigrane tout au long de sa carrière politique. Il espère également que sa formation économique à l'université d'Oslo permettra de surmonter les difficultés budgétaires que rencontre actuellement le Conseil de l'Europe.

Pour sa part, le Congrès brûle de nouer des liens de coopération étroits avec le nouveau Secrétaire Général pour promouvoir les objectifs du Conseil de l'Europe au niveau local et régional.

**Thorbjørn JAGLAND**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation), déclare que c'est pour lui un grand plaisir de prononcer sa première allocution devant le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Comme l'a dit le Président Micallef, sa conviction de l'importance de la démocratie locale n'est pas théorique, mais procède d'une expérience pratique d'élu municipal. C'est en effet à l'échelon local que la pression démocratique se fait le plus sentir, que les élus sont au contact le plus immédiat des souhaits des populations. Cela prouve l'importance du Congrès, sans lequel le Conseil de l'Europe ne serait pas complet et qui joue un rôle de suivi et d'assistance de la démocratie locale, notamment grâce à des missions d'observation.

Il observe que certaines questions transversales sont inscrites à l'ordre du jour du Congrès, telles que la démocratie électronique et le rôle des régions dans la vie des foyers. En outre, cette session plénière présente la particularité de se tenir au moment où sont célébrés, à la fois, le 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe et la Semaine de la démocratie locale, qu'il aura le privilège de clore avec le maire de Strasbourg.

Le Secrétaire Général estime que son mandat est clair : renforcer le rôle du Conseil de l'Europe sur la scène européenne et internationale ; défendre l'Etat de droit, les droits de l'homme et la démocratie.

Si Thorbjørn Jagland s'est porté candidat au poste de Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, c'est qu'il considère qu'il s'agit d'une excellente organisation, indispensable au continent européen. Certes, elle n'est pas seule, elle doit coopérer avec d'autres institutions européennes, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou l'Union européenne, mais elle est, en matière de Droits de l'Homme et de démocratie, l'organisation la plus importante au monde, non seulement parce qu'elle partage des valeurs et des normes, mais aussi parce qu'elle dispose des mécanismes et des instruments à même de les faire respecter.

L'Europe ne serait pas ce qu'elle est sans le Conseil de l'Europe. La définition de normes applicables à l'ensemble de l'Europe a aussi ouvert la voie à l'Union Européenne, raison supplémentaire pour coopérer à tous les niveaux. L'Europe, qui est le plus grand projet pour la paix dans l'histoire de l'humanité, doit se construire entre organisations.

La démocratie locale et régionale est la pierre angulaire pour toute construction démocratique en Europe. Les Européens sont des miraculés de la Seconde Guerre mondiale et les pouvoirs locaux et régionaux ont beaucoup contribué à ce miracle.

En conclusion, Thorbjørn Jagland assure le Président qu'il sera très attentif aux travaux du Congrès et que tous deux resteront en contact étroit pour renforcer l'Organisation. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) indique que le Secrétaire Général a accepté de répondre aux questions des membres du Congrès.

Il donne la parole à Line Vennesland, pour poser la première question.

**Line VENNESLAND** (Norvège, L, PPE/DC) (interprétation) demande au Secrétaire Général quelle contribution il entend apporter pour assurer que tous les Etats membres remplissent leurs engagements quant à la transcription de la Charte de l'autonomie locale dans leurs législations nationales.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Herwig Van Staa.

**Herwig VAN STAA** (Autriche, R, PPE/DC) (interprétation), en tant que Président du groupe du Parti populaire européen depuis quinze ans, félicite le nouveau Secrétaire Général, dont les déclarations concernant la démocratie locale l'ont fortement impressionné. Ses actions antérieures sont d'ailleurs un gage de réussite future pour son engagement pour la paix en Europe. L'orateur souhaite que le Secrétaire Général accorde au Congrès une place au moins équivalente à celle que lui ont accordée ses prédécesseurs, d'autant que le Congrès a toujours été quelque peu en concurrence avec l'Assemblée Parlementaire. Il désire également qu'il accorde aux régions une importance accrue, notamment en leur reconnaissant des compétences législatives et en faisant entendre leurs voix à Utrecht lors de la Conférence des Ministres.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Svetlana Orlova.

**Svetlana ORLOVA** (Fédération de Russie, R, PPE/DC) (interprétation), au nom de la délégation de la Fédération de Russie, félicite le Secrétaire Général pour son élection et lui transmet le salut de Sergueï Mironov, Président du Conseil de la Fédération. Elle demande si le Congrès disposera un jour d'un système de vote électronique. Elle rappelle que Ian Micallef indiquait ce matin qu'il allait lui faire part de ce qui s'est passé à propos de l'élection du Secrétaire Général du Congrès ; si l'on ignore ce qu'il lui a dit précisément, il n'est pas douteux, en revanche, que tous les processus démocratiques ont été enfreints. Elle souhaite pour sa part, que le Secrétaire Général ne retienne aucun des candidats déclarés. Alors qu'il est souvent question de transparence, en cinq mois ni le Secrétariat ni le Président en exercice n'ont pu régler la question !

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à István Börbély.

**István BORBELY** (Hongrie, R, PPE/DC) (interprétation), après avoir félicité le Secrétaire Général au nom de la délégation hongroise, lui demande quel est son point de vue sur l'activité et le travail du Congrès, notamment au regard de la Charte de l'autonomie régionale.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Ioannis Michas.

**Ioannis MICHAS** (Grèce, R, SOC) (interprétation) félicite à son tour le Secrétaire Général au nom de la délégation hellénique. Il souhaite qu'il soutienne moralement et financièrement le Congrès, ainsi que les positions des collectivités locales et régionales en Europe. Il lui demande s'il souhaite faire des propositions concrètes concernant le changement climatique et quelle sera la contribution du Conseil de l'Europe à la conférence de Copenhague. Il importe que le Secrétaire Général collabore avec le Congrès dans ce domaine qui préoccupe tous les citoyens européens.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) demande à Jean-Claude Frécon de l'excuser de ne pouvoir lui donner la parole, faute de temps.

Il donne la parole au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour répondre aux orateurs.

**Thorbjørn JAGLAND**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (interprétation), rappelle que le Congrès est l'un des quatre piliers du Conseil de l'Europe, au même titre que le Comité des Ministres, l'Assemblée Parlementaire et la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Il indique à la représentante de la Norvège qu'il entend utiliser tous les mécanismes et instruments disponibles pour faire de la démocratie locale un élément considérable du développement des Etats membres.

Il considère que le représentant du PPE a eu raison de dire que l'Europe est un ensemble de nations et d'Etats, également constitué par les autorités locales. Après la chute du mur de Berlin, les régions se sont beaucoup développées, de sorte que l'Europe se réorganise en fonction de son Histoire et de ses traditions.

S'agissant du vote électronique et de la désignation du Secrétaire Général du Congrès, Thorbjørn Jagland dit n'avoir pas de commentaires à faire. Quant au sommet de Copenhague, il n'a pas encore été abordé par le Conseil de l'Europe. Seule une initiative importante a été soumise à l'Assemblée Parlementaire.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) remercie le Secrétaire Général, lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions et l'assure du plein soutien du Congrès.

#### 11. 60<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) souligne que le 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe est un jalon essentiel dans le développement démocratique du continent. La liste des réalisations de cette institution est remarquable. Après la Seconde Guerre mondiale, elle a dû affronter d'innombrables difficultés dans une Europe dévastée qui devait préserver les valeurs de la démocratie et soutenir le respect des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit. Cette Europe fait aujourd'hui partie des régions les plus développées au monde sur le plan économique et social.

L'instrument démocratique instauré par le Conseil de l'Europe a permis la mise en place d'un système unique au monde de protection des Droits de l'Homme, avec un espace juridique commun fondé sur des normes et des règles partagées, des mécanismes inédits de coopération entre les gouvernements nationaux, les parlements, les collectivités locales et régionales et la société civile. Aujourd'hui la démocratie existe dans tous les pays du continent. Elle y fonctionne plus ou moins bien, mais elle existe, pour le bien des citoyens. Il n'existe plus de dictature en Europe. A l'exception de la Biélorussie, l'Europe est une zone libre, ce qui est remarquable eu égard à l'histoire du continent.

Les progrès spectaculaires de la démocratie locale et régionale en Europe sont inégalés dans toute autre partie du monde. A l'évidence, la reconnaissance de la démocratie locale est un élément essentiel de tout système démocratique. La reconnaissance du rôle clé de l'autonomie locale et du développement régional figure parmi les plus grandes réalisations du Conseil de l'Europe. C'est pourquoi la Charte européenne de l'économie locale, pierre angulaire de la démocratie locale, est à égalité avec d'autres conventions essentielles de cette organisation. C'est aussi pourquoi elle continue d'inspirer toutes les mentalités à travers le monde.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) réaffirme que la mission de l'Organisation est de consolider, renforcer et faire progresser la démocratie. Le Congrès et son prédécesseur, la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux, ont apporté une contribution majeure à l'atteinte de ses objectifs au niveau territorial depuis 1957, ont libéré les énergies et les potentiels de nos villes et de nos régions et ont permis de faire face aux défis auxquels sont confrontés nos sociétés, en reconnaissant le droit à l'autonomie locale et en donnant aux collectivités des pouvoirs et des compétences particuliers. Ces collectivités sont des parties prenantes dont les gouvernements doivent tenir compte. Les récents problèmes de fiscalité exigent une coopération accrue et un plus grand partenariat entre les parlements nationaux et les collectivités locales et régionales.

La première Conférence des collectivités locales en Europe a été créée en 1957 par décision du Comité des Ministres, à la demande de l'Assemblée Parlementaire. Depuis, cette Conférence, qui est devenue le Congrès en 1994, a travaillé pour améliorer la démocratie et développer sa dimension régionale, pour améliorer la qualité de vie dans les villes et les régions et pour promouvoir la coopération entre communautés.

Cette session particulière, marquée par la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, sera l'occasion de faire le point sur la situation de la démocratie locale et les défis auxquels elle est confrontée. Les représentants de gouvernements et de parlements nationaux, de pouvoirs régionaux et locaux, mais aussi d'autres pays viendront témoigner, ainsi que des enfants. Des discussions auront lieu sur les actions à mettre en œuvre pour adapter la vie locale à la participation des enfants.

Le Congrès sera enfin invité à célébrer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin, date symbolique de la fin de la guerre froide et du début d'une réunification démocratique de l'Europe, et adoptera une déclaration à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe.

La démocratie locale n'est pas viable sans une coopération permanente ni sans un dialogue entre les autorités nationales, régionales et locales. Les débats qui auront lieu permettront à des représentants de ces divers pouvoirs de s'exprimer.

Une caractéristique particulière de la démocratie européenne est une autonomie locale forte, composée et fonctionnant indépendamment du gouvernement central. En tant que représentantes de leurs communautés, les autorités locales doivent nécessairement être indépendantes par rapport aux autorités nationales, pour être en mesure de défendre les intérêts de leurs citoyens.

Dans le même temps, avec leur expérience du terrain, avec leurs connaissances des besoins et des ressources de leurs communautés, les collectivités territoriales peuvent apporter une précieuse contribution à la politique au niveau national. Cela fait d'elles un partenaire naturel et important des gouvernements nationaux en matière d'administration. Il faut se pencher sur l'inter relation entre ces deux niveaux de gouvernance, car c'est souvent une pierre d'achoppement dans la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale.

12. ALLOCUTION DE ZLATA PLOSTAJNER, MINISTRE DE L'AUTONOMIE LOCALE ET DU DEVELOPPEMENT REGIONAL, AU NOM DE LA PRESIDENCE DU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE (SLOVENIE)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) a l'honneur d'inviter à la tribune Zlata Ploštajner, Ministre responsable de l'autonomie locale et du développement régional de la Slovénie, représentant la présidence slovène du Comité des Ministres. Les membres du Congrès ont déjà eu l'occasion de participer à un échange de vues avec la Ministre le 10 juin dernier, lors de la réunion de la Commission permanente qui s'est tenue à Brdo à l'invitation des autorités slovènes. La Ministre y a parlé du rôle du Congrès dans le développement de la démocratie locale et de l'importance du suivi de la démocratie locale. Elle a souligné que le système du suivi du Congrès est un guide important pour chaque Etat membre. Les priorités de la présidence slovène du Comité des Ministres prouvent l'engagement de ce pays en faveur des principes fondamentaux de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Les membres du Congrès seront heureux d'entendre aujourd'hui le point de vue de la Ministre sur les relations entre les différents pouvoirs.

**Zlata PLOSTAJNER**, Ministre responsable de l'autonomie locale et du développement régional de la Slovénie (interprétation), représentant la présidence slovène du Comité des Ministres, se dit heureuse d'informer les membres du Congrès des activités du Comité des Ministres et des priorités auxquelles la présidence slovène compte s'attacher. L'engagement du Comité des Ministres à promouvoir la démocratie locale et régionale sera assumé avec encore plus de force. Le 9 septembre, le Comité des Ministres a adopté deux protocoles fondamentaux pour la démocratie locale et régionale. Il s'agit, d'une part, du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participation aux questions et à la politique locales, et, d'autre part, du protocole n° 3 au projet de convention européenne sur la coopération transfrontalière. Ces deux protocoles seront ouverts à la signature lors de la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des ministres chargés des gouvernements locaux et régionaux, qui se tiendra à Utrecht les 16 et 17 novembre. Le Comité des Ministres se félicite de la contribution du Congrès à l'élaboration de ces deux textes.

Concernant la participation des citoyens, le Comité des Ministres a adopté en début d'année une Recommandation sur l'évaluation, l'audit et le suivi de la participation et des politiques de participation au niveau local et régional. Il faut espérer qu'elle contribuera à accroître la participation des citoyens, indispensable au bon fonctionnement de la démocratie. A cet égard, il convient de souligner l'importance de la Semaine européenne de la démocratie locale, initiative qui a pour but de renforcer la participation des citoyens à la vie politique locale. Le Comité des Ministres soutient ce projet qui a déjà un impact important.

Ces derniers mois, le Comité des Ministres a suivi la préparation de la Conférence ministérielle d'Utrecht, à laquelle le Congrès prendra part, ce qui devrait permettre des résultats encore plus positifs. Le thème de cette Conférence est : « La bonne gouvernance locale et régionale en périodes difficiles : le défi du changement ». Les sujets abordés toucheront la crise économique et son impact sur les administrations locales et régionales ainsi que sur la coopération transfrontalière. Dans tous les Etats membres, les autorités locales et régionales ont plus

ou moins subi les effets de la crise, notamment avec la hausse du chômage. C'est actuellement au niveau local que les premières mesures doivent être prises.

La coopération transfrontalière revêt une importance accrue en ces temps de mondialisation. La Slovénie a fait part de ses intentions au comité permanent qui s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin, et l'oratrice est heureuse de voir que le développement de cette coopération est à l'ordre du jour du Congrès. La Ministre finlandaise de l'administration publique et des autorités locales a été chargée de l'élaboration d'un rapport sur la façon dont le travail intergouvernemental au sein du Conseil de l'Europe sur la démocratie locale et régionale peut être renforcé. Ce rapport est achevé et ses Recommandations seront discutées à Utrecht, ainsi que des propositions de programme pour renforcer la coopération intergouvernementale jusqu'en 2013. Cela permettra de renforcer la synergie entre le niveau intergouvernemental de l'Organisation et le Congrès. Le Comité des Ministres se félicite de l'implication du Congrès dans ces domaines. Si le texte est approuvé par la Conférence, il sera un outil utile et pratique.

La prochaine session du Forum sur l'avenir de la démocratie, qui se tiendra la semaine prochaine, portera notamment sur les systèmes électoraux et leur rôle dans le renforcement de la démocratie au XXI<sup>e</sup> siècle. La présidence du Comité des Ministres y sera représentée. Ce sera l'occasion de montrer l'utilité du renforcement de la coopération transfrontalière, devenue un véritable moteur pour les activités du Congrès. La présidence slovène se félicite de la participation du Congrès et attend avec impatience les recommandations qui en émergeront.

Le Comité des Ministres tient à mettre l'accent sur deux priorités. La première concerne l'intégration et la protection des minorités, dont les Roms et les gens du voyage ; il faut espérer que ces questions feront l'objet d'une attention soutenue au sein de l'Organisation, et du Congrès en particulier, car les pouvoirs locaux et régionaux sont des acteurs clés.

La deuxième priorité a trait aux droits des enfants, sujet qui tient à cœur à la présidence slovène et qui est d'ailleurs à l'ordre du jour du Congrès. La Ministre est heureuse de constater que la question des violences domestiques à l'égard des femmes sera également traitée par le Congrès. Les administrations locales et régionales ont un rôle fondamental à jouer pour améliorer la prévention et sensibiliser le public à cette grave question.

Le gouvernement slovène accorde également une grande importance à ces sujets. Ces dernières années, il s'est efforcé de mettre en œuvre la Charte européenne de l'autonomie locale et d'améliorer la législation qui organise le fonctionnement et le financement des municipalités. Un cadre institutionnel a été mis en place pour organiser la coopération transfrontalière et la convention de Madrid a été ratifiée. Depuis 1994, la portée et la qualité de la coopération transfrontalière ont été considérablement renforcées. Ainsi, un certain nombre de projets ont été mis en place avec les pays voisins, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, relatifs aux infrastructures frontalières, aux transports, à l'environnement, au tourisme et à l'agriculture. Les municipalités slovènes ont mis au point des projets de coopération entre communautés dans les zones frontalières, et les habitants sont invités à coopérer et à dialoguer. La Slovénie est un acteur actif du Conseil de l'Europe en matière de coopération transfrontalière dans l'Europe du Sud-Est.

La Ministre remercie le Président de lui avoir donné la parole. La présidence du Comité des Ministres est un grand honneur pour la Slovénie en cette année du 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe. Il y a quatre ans, à Varsovie, les chefs d'Etat et de gouvernement ont souhaité œuvrer à un objectif commun, la bonne gouvernance pour tous les citoyens. Il reste encore beaucoup à faire. Renforcer la coopération entre le Congrès et le Comité des Ministres est fondamental pour avancer vers cet objectif commun.

La Ministre invite les membres du Congrès dans le hall où la délégation slovène présente les activités qu'elle développe dans les domaines locaux et régionaux. (Applaudissements)

13. ALLOCUTION DE PETER ALTMAIER, SECRETAIRE D'ETAT PARLEMENTAIRE AU MINISTERE FEDERAL DE L'INTERIEUR (ALLEMAGNE)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPR/DC) (interprétation) fait part de son plaisir d'accueillir Peter Altmaier, non seulement en qualité de Secrétaire d'Etat parlementaire au Ministère de l'Intérieur mais également comme parlementaire expérimenté, siégeant depuis 1994 au Bundestag.

Il rappelle qu'il a activement contribué aux travaux de la Convention de l'Union Européenne dédiée aux Droits fondamentaux et qu'il a travaillé comme membre suppléant à la Convention établissant une Constitution pour l'Europe, afin de rendre ces droits accessibles aux citoyens européens.

Il est fier de l'accueillir au Conseil de l'Europe, organisation intergouvernementale consacrée à la protection et à la promotion des Droits de l'Homme, de l'Etat de droit et de la démocratie, sur l'ensemble du continent européen. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux essaie de mettre en place un cadre juridique pour les 800 millions de citoyens, dans lequel la démocratie peut s'épanouir, parce que la protection des droits des citoyens est étroitement liée à la mise en œuvre des valeurs démocratiques et des libertés fondamentales.

Il est donc heureux d'entendre Peter Altmaier, pour savoir comment utiliser au mieux cette dimension intergouvernementale et parlementaire afin de contribuer davantage à la stabilité démocratique sur notre continent.

**Peter ALTMAIER** (Allemagne) (interprétation), dit son plaisir de transmettre aux membres du Congrès les vœux et les souhaits du gouvernement fédéral à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, car si certains pessimistes, après la chute du mur de Berlin et l'élargissement de l'Union européenne, étaient persuadés qu'il aurait une moindre importance, vingt ans après, le Conseil de l'Europe a pris une place plus grande encore dans la diffusion de la démocratie dans toute l'Europe.

L'orateur félicite le Congrès pour son rôle prépondérant au sein du Conseil de l'Europe.

Il représente, en effet, plus de deux cent mille municipalités et est un forum de discussion où des expériences sont échangées, des idées lancées et de nouveaux partenaires trouvés. Il est un véritable élément moteur qui permet de faire progresser la démocratie sur l'ensemble du continent.

Au cours de ces cinquante dernières années, le monde n'a cessé d'évoluer autour du Conseil de l'Europe : chute d'un empire, émigration, globalisation. Mais ce qui n'a pas changé c'est, que ce soit à Istanbul, à Paris, à Moscou ou à Mostar, les hommes vivent ensemble sur le territoire qu'est leur région, leur département, leur commune. C'est là que se définissent en commun leur avenir : leur bonheur personnel dépend de la réussite de cette cohabitation.

Les communes qui sont le seul élément stable dans un monde en changement permanent sont un véritable patrimoine de la culture européenne.

Déjà, dans la Grèce antique, en Sicile en Mésopotamie ou sur les rives de la Mer Noire, la police grecque – commune de citoyens – était la première forme de regroupement communautaire. Aujourd'hui, plus la globalisation avance, plus l'intégration européenne enregistre des succès, plus importantes deviennent les communes, éléments porteurs de l'identité locale pour des millions de personnes. La politique européenne a besoin de la participation active des communes et des régions, qu'aucun Comité des ministres ou gouvernement national ne peut remplacer. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est leur porte-parole.

La vie communale a changé ces soixante dernières années, la tradition d'autonomie locale n'était pas présente partout. Mais grâce aux discussions qui ont eu lieu dans ce Congrès et aux débats du Conseil de l'Europe, une prise de conscience a eu lieu, l'autonomie communale est devenue un aspect essentiel : la construction de l'Europe n'est pas plus envisageable sans l'impulsion des politiques locales. La confiance est créée par des relations de proximité.

En Allemagne, les villes avec leurs droits ont joué un grand rôle à la fin du Moyen-Age. Elles ont répondu à l'absolutisme des rois et des empereurs. C'est sur le fond de cette tradition qu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle, sous l'impulsion du Baron von Stein, a été mise en place une Constitution moderne, liant l'Etat et les communes, permettant aux citoyens de régler leurs affaires sans être sous la tutelle de l'Etat.

Aujourd'hui, tout le monde convient que les décisions ne doivent pas être prises à Berlin, Londres, Paris ou Moscou mais à l'échelon local. D'ailleurs, l'importance, pour la démocratie, de l'autonomie locale se juge à l'attitude des ennemis de la liberté : aux temps du national socialisme, par exemple, elle avait été abolie en Allemagne sous prétexte qu'elle était une menace pour le pouvoir central.

L'autonomie locale assume également de nouvelles tâches dans une Europe élargie, comme la coopération transfrontalière, le partenariat entre villes, qui unit des citoyens sur des distances de plusieurs milliers de kilomètres, ou, en réponse aux flux migratoires, par une meilleure intégration grâce à des décisions locales.

Un consensus est enfin atteint, qui peut se résumer en trois éléments : les communes et les régions sont les germes de la démocratie en donnant à l'Europe unie identité et cohésion ; elles travaillent pour le mieux d'après le principe de l'autonomie locale, c'est-à-dire de subsidiarité ; enfin, elles ont besoin de jouir de la confiance de l'Etat, d'une certaine indépendance financière et de la participation de citoyens actifs.

L'orateur souhaite, de la part de son gouvernement, adresser au Secrétaire Général, Ulrich Bohner, ses félicitations pour son activité au sein de ce Congrès. (Applaudissements)

Enfin, il remercie tous les membres du Congrès pour leur engagement, au service de pour leurs communes et de l'Europe, et leur transmet ses meilleurs vœux de succès pour les décennies à venir. (Applaudissements)

14. ALLOCUTION DE ALAN MEALE, PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DES QUESTIONS TERRITORIALES DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE, AU NOM DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (ROYAUME-UNI)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPR/DC) (interprétation) a le plaisir d'accueillir Alan Meale, Président de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'Assemblée parlementaire. Alan Meale est un ami du Congrès ; il intervient aujourd'hui au nom du Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Les relations entre le Congrès et l'Assemblée sont excellentes, elles se développent de façon harmonieuse, leurs rôles étant complémentaires. Cette coopération confiante est le meilleur garant de la contribution du Congrès aux missions du Conseil de l'Europe.

Le Président est heureux que Alan Meale vienne partager la réflexion menée sur les questions qui sont d'intérêt commun pour les deux institutions. En effet, les relations avec la Commission occupent une place privilégiée dans le partenariat avec l'Assemblée. Il ne veut pas faire ici la longue liste de leurs initiatives communes. Animée par le même souci de défendre et de développer la démocratie locale, la Commission a fait plus que les appuyer, elle les accompagne dans leurs efforts.

**Alan MEALE** (Royaume-Uni) (interprétation), félicite les membres du Congrès d'avoir su faire entendre leurs voix à de nombreuses occasions et se félicite d'être parmi eux aujourd'hui. Il excuse l'absence du Président de l'Assemblée parlementaire, Lluís Maria de Puig qui est très attaché aux relations étroites nouées ces dernières années par le Congrès et l'Assemblée parlementaire, mais qui a dû se rendre à Ankara.

L'orateur souhaite ensuite un prompt rétablissement à Yavuz Mildon et rend également hommage à Ulrich Bohner en le remerciant pour tout ce qu'il a fait pour le Congrès et le Conseil de l'Europe depuis de longues années, et il lui souhaite une bonne retraite.

Il rappelle que l'Assemblée parlementaire qui s'est réunie il y a une dizaine de jours, a fêté le 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe. Mais après la fête, il faut se préoccuper de l'avenir et déterminer quelle sera la place du Conseil dans l'architecture européenne.

Il indique que pendant sa campagne, le nouveau Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, lui a demandé ce qu'il considérait comme important. Sa réponse a été claire : de moins se préoccuper de ce qui est accessoire et davantage des grands problèmes de l'heure en collaboration avec des grandes organisations telle que l'ONU. Il estime que l'élection du Secrétaire Général est un bon choix car c'est un homme d'expérience, non seulement en tant que Président du Comité Nobel, mais également en tant qu'ancien responsable de son pays.

La crise économique et financière actuelle, sans précédent, et un certain nombre de conflits non résolus rendent la tâche difficile pour ceux qui souhaitent construire une Europe forte et unie. L'orateur invite donc tous les membres du Congrès qui viennent de ces régions troublées à faire tout leur possible pour que leurs pays s'engagent davantage en utilisant l'ensemble des instruments existants. L'heure n'est pas à l'opting out mais à l'opting in.

Lors de sa dernière session, l'Assemblée parlementaire s'est penchée sur toutes les questions d'actualité, qu'il s'agisse du conflit entre la Géorgie et la Russie, un an après, de la défense des droits de l'Homme dans le nord du Caucase ou de la situation de la Cour européenne des Droits de l'Homme après le refus de la Russie de ratifier le Protocole 14. L'Assemblée a d'autre part eu son débat annuel sur les activités de l'OCDE et a entendu son Secrétaire Général, Angel Gurría, qui a notamment souligné que, même si l'économie mondiale s'était stabilisée, la crise financière n'était pas terminée et qu'il fallait donc que les Etats restent mobilisés et s'attachent à asseoir leurs économies respectives sur des bases plus saines. Elle souhaite que le Chili, l'Estonie, Israël, la Russie et la Slovénie puissent à leur tour adhérer à l'OCDE.

L'Assemblée s'est interrogée sur l'avenir du Conseil de l'Europe, qui, après soixante années d'existence, se trouve à un tournant. Les dirigeants politiques doivent soutenir avec détermination son action. Cela suppose en particulier que la dimension politique des rencontres ministérielles soit renforcée et que des décisions importantes y soient prises. Le Conseil de l'Europe doit savoir évoluer afin de jouer pleinement son rôle d'institution clé dans l'Europe d'aujourd'hui et de demain.

L'Assemblée a aussi parlé de l'eau, de l'énergie et d'une façon générale de l'environnement, domaine dans lequel le Conseil de l'Europe s'implique beaucoup, depuis longtemps. Il continuera évidemment, plus que jamais, à le faire et sera présent à Copenhague – de même que le Congrès. L'Assemblée s'est prononcée en faveur d'un Protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme consacré au « droit de vivre dans un environnement sain ». Cette décision historique montre que l'écologie et les droits de l'Homme sont devenus indissociables. Reste maintenant à convaincre les gouvernements de rédiger un tel Protocole. L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe compte sur le soutien du Congrès pour cela.

**Alan MEALE** (Royaume-Uni) (interprétation) évoque ensuite le prix de l'Europe, qui a distingué pour la troisième fois une ville turque : Ankara. Cette ville a en effet su nouer de nombreuses relations internationales, en établissant en particulier des jumelages. Malheureusement, les juges ont tendance à s'immiscer dans les affaires de la ville. Cette confusion des pouvoirs est inquiétante.

La prochaine conférence des ministres responsables de la démocratie locale et régionale aura lieu à Utrecht les 16 et 17 novembre. Alan Meale, qui s'y rendra, avec Lluís Maria De Puig, souligne à ce propos à quel point il est crucial que chaque structure joue son rôle, avec ses propres moyens et sans empiéter sur les prérogatives des autres. Il ne voit pas à quoi servirait un porte-parole unique du Conseil de l'Europe sur les questions de démocratie locale et régionale.

Le Président De Puig s'était fermement engagé en faveur d'une charte européenne de la démocratie régionale. La solution d'un simple cadre de référence, actuellement avancée, ne serait qu'un pis-aller. L'idée de charte reste d'actualité, et ce d'autant plus que les ministres concernés ont mis l'accent, à Valence, en octobre 2007, sur le rôle croissant que les régions étaient appelés à jouer.

En conclusion, Alan Meale espère que la collaboration entre l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et le Congrès ne fera que se resserrer et souhaite à tous les membres du Congrès une session fructueuse. (Applaudissements)

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) espère lui aussi que cette collaboration, déjà intense, se renforcera encore.

#### 15. DECLARATION DU CONGRÈS POUR LE 60<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

[CG(17)7]

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) dit que l'ordre du jour appelle la Déclaration du Congrès pour le 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe.

Il donne la parole à Dubravka Suica.

**Dubravka SUICA** (Croatie, L, PPE/DC) (interprétation) déclare que le rêve qui a conduit à la création du Conseil de l'Europe, celui d'une Europe prospère et pacifique, est aussi le rêve d'un monde où chacun est maître de sa destinée, le rêve d'une Europe qui n'est pas seulement celle des nations mais aussi celle des villages, des villes et des régions, en tant que lieux de démocratie.

C'est le rôle du Congrès que de veiller à ce que cette démocratie locale puisse s'épanouir partout en Europe afin que les citoyens exercent leur pouvoir de contrôle.

Pour son soixantième anniversaire, le Conseil de l'Europe peut être fier de ses réussites et se targuer d'avoir partout en Europe fait avancer la défense des droits de l'homme. Le Congrès fait partie intégrante de cette machine démocratique qui s'est construite en six décennies. La décentralisation a amené de profonds changements, tant économiques que culturels et sociaux, en rapprochant du citoyen la prise de décision.

Le Congrès est aujourd'hui la voix de plus de 200 000 collectivités en Europe. Cette Assemblée d'élus est aussi un forum d'échange d'idées et une plate-forme de coopération. C'est elle qui décline en termes territoriaux les objectifs fondamentaux du Conseil de l'Europe : défense de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

Le Congrès défend la démocratie en veillant au suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et en assurant le suivi de l'état de la démocratie locale et régionale. Il défend les droits de l'homme en aidant les administrations locales et régionales à mettre en place un environnement respectueux des citoyens ainsi qu'en faisant valoir les principes de sa charte urbaine européenne et de son manifeste pour une ville nouvelle. Il défend l'Etat de droit en poussant les collectivités à favoriser une meilleure participation des citoyens à la prise de décision et en les aidant à améliorer leur gouvernance.

Le Congrès poursuivra son dialogue avec le Comité des Ministres et avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de même qu'il poursuivra ses synergies avec le Comité des régions de l'Union européenne et avec toutes les associations de collectivités locales et régionales, partenaires clés pour continuer à construire l'Europe des collectivités.

Le Congrès fait partie intégrante de ce rêve qui se réalise un peu plus chaque année.

En conclusion, Dubravka Suica invite le Congrès à adopter le projet de résolution.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC (interprétation) remercie Dubravka Suica et ouvre le débat en donnant la parole à Svetlana Orlova.

**Svetlana ORLOVA** (Fédération de Russie, R, PPE/DC) (interprétation) rappelle que le Conseil de l'Europe a vu le jour au lendemain de la seconde guerre mondiale, le 5 mai 1949. En soixante ans, cette organisation s'est penchée sur tous les sujets importants. Aujourd'hui, l'accent est mis sur les menaces que fait peser le changement climatique, sujet qui a été traité lors du Congrès écologique qui s'est tenu à Saint-Petersbourg, comme chaque année, et sur les problèmes de cohésion sociale. Les élus locaux sont les premiers à être avertis des problèmes auxquels sont confrontés leurs concitoyens et ils sont aussi les premiers à tenter d'y apporter des solutions.

En conclusion, Svetlana Orlova soutient le projet de résolution.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) constate que la liste des orateurs est épuisée.

Il donne la parole à Dubravka Suica.

**Dubravka SUICA** (Croatie, L, PPE/DC) (interprétation) partage l'opinion de Svetlana Orlova : des sujets aussi importants que le changement climatique ou le développement durable demandent à être suivis régulièrement.

Le projet de Résolution [CG(17)7] est adopté. (Applaudissements)

## 16. SEMAINE EUROPEENNE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

**Günther KRUG** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) Vice-Président du Congrès remplace Ian Micallef au fauteuil présidentiel.

Il dit que l'ordre du jour appelle le débat sur la Semaine européenne de la démocratie locale.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) rappelle que la participation des citoyens au pouvoir est une condition de la démocratie : le détachement, l'indifférence des citoyens envers la politique, voire leur méfiance envers les responsables politiques, invitent à mieux associer les citoyens à la prise de décision et à consolider leur engagement dans les processus démocratiques. L'échelon territorial est celui des premières expériences de la démocratie : c'est à cet échelon d'abord que la participation doit être encouragée. Les autorités

locales et régionales jouissent d'une plus grande confiance auprès des populations, elles sont les mieux placées pour faire évoluer les mentalités.

La participation des citoyens améliore la gouvernance locale, pour plus de transparence, de responsabilité et d'éthique : c'est la clé du rétablissement de la confiance envers les gouvernants. Il faut faire commencer la participation démocratique au plus jeune âge : l'implication des enfants et des jeunes confortera la démocratie.

Lancée par le Congrès en 2007, la Semaine européenne de la démocratie locale a réuni l'an dernier plus de 750 communes de 33 pays européens : elle est devenue un outil de promotion de la démocratie locale, ce dont chacun peut se féliciter.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Anders Knappe.

**Anders KNAPE** (Suède, L, PPE/DC) (interprétation), parlant au nom de Keith Whitmore (Royaume-Uni, R, GILD), souligne qu'un certain délai était nécessaire à la Semaine européenne de la démocratie locale pour qu'elle devienne la grande manifestation européenne que le Congrès a appelé de ses vœux. L'étape a été franchie en deux ans : en 2008, plus de mille activités ont été réalisées dans 33 pays membres, le site web qui leur est dédié en est témoin. Cette année, dix municipalités sont villes pilotes. Hier, Keith Whitmore a inauguré un stand dans le hall de l'hémicycle qui présente de nombreuses actions, en particulier sur la place des jeunes dans la démocratie locale. Anders Knappe salue le Conseil des enfants de Schiltigheim et le Conseil des jeunes de Strasbourg. Il remercie la municipalité de Strasbourg pour sa campagne d'affichage sur la Semaine européenne de la démocratie locale. Il invite chaque participant à s'engager dans la manifestation et à la faire connaître, et il promet de le faire lui-même en Suède. (Applaudissements)

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Robert Hermann, premier adjoint au Maire de Strasbourg en charge de la démocratie locale, après avoir souligné l'engagement de cette ville dans la Semaine européenne de la démocratie locale.

**Robert HERMANN** indique que la démocratie locale à Strasbourg est un édifice global et expérimental dont le but est de renforcer la confiance envers les politiques et le lien avec les habitants. Il se félicite du chemin parcouru en dix-huit mois. L'action vise à impliquer les habitants en amont des projets, à mieux appréhender leurs attentes, et à organiser avec eux un débat à travers les conseils de quartier. Dix conseils de quartier ont été installés, composés des habitants, des associations et du secteur socio-professionnel, sans la participation des élus. En dix mois les conseils de quartier ont émis 21 avis qui ont été transmis aux assemblées délibérantes et annexés aux délibérations du conseil municipal. Ces avis portent sur des projets structurants comme le réaménagement de rues, l'extension du tram, le stationnement payant, le plan local d'urbanisme ou le plan de déplacement urbain. Chaque conseil de quartier doit tenir une réunion ouverte aux habitants au moins une fois par an.

Une évaluation de ce dispositif expérimental a commencé. Les conseillers de quartier apparaissent impliqués dans la vie de quartier et ils se sentent reconnus par la municipalité. La charge de travail est lourde, ce qui pousse parfois des conseillers à démissionner. L'auto-saisine par les conseils de quartier est encore peu utilisée. L'ouverture des conseils de quartier à leur environnement est à renforcer, en particulier à travers des commissions ouvertes à tous les habitants.

La Semaine de la démocratie locale, où Strasbourg est ville pilote est l'occasion pour chaque conseil de quartier de présenter ses actions au public.

Le site internet de la ville dédié à la démocratie locale, vousaussi.org, est visité chaque mois par 7 000 personnes en moyenne.

La profession de foi rendue publique au moment de la création des conseils de quartier demeure plus que jamais valable : mener cette aventure dans la transparence, l'innovation, la prise de risques et l'humilité. C'est pourquoi le processus d'évaluation va être poursuivi. Une enquête sera menée auprès des conseillers démissionnaires ; sera ensuite lancée une étude auprès des services, des élus et des habitants.

En outre, depuis dix-huit mois, 300 réunions publiques se sont tenues à propos d'aménagements urbains. Le débat s'en est trouvé apaisé.

Les jeunes sont également écoutés et encouragés à assumer leur rôle de citoyens. Une rencontre a ainsi été organisée entre 250 collégiens et lycéens et le haut commissaire à la Jeunesse, Martin Hirsch. De même, depuis mars 2009, 130 jeunes élus âgés de 12 à 14 ans travaillent en commissions thématiques. Le 14 octobre,

ils présenteront au maire une dizaine de projets. Une nouvelle assemblée des jeunes réunit, pour sa part, des jeunes âgés de 15 à 17 ans. Ce débat avec les jeunes doit contribuer à un mieux-vivre ensemble.

Cette logique prévaut aussi dans les autres instances de démocratie participative de la ville, tels les ateliers urbains – le premier porte sur la réalisation d'un éco-quartier –, le conseil consultatif des résidents étrangers, visant à reconnaître la citoyenneté de résidence, ou les ateliers territoriaux de partenaires. Soixante groupes de travail fonctionnent ainsi, dédiés, entre autres, à la vie de quartier, à l'insertion, à la jeunesse, à la parentalité, aux seniors.

Comme l'observait Montesquieu, tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. Il convient donc de fixer des limites au pouvoir. Même la vertu doit être limitée.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Stepan Kirichuk, Président du Congrès des Municipalités de Russie, institution qui a toujours éclairé le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur la participation des citoyens à la vie locale.

**Stepan KIRICHUK**, Président du Congrès des Municipalités de Russie (interprétation), déclare que l'idée d'une Semaine européenne de la démocratie locale lui a plu dès le début. La démocratie doit effectivement partir du peuple.

En Russie, le Congrès des municipalités est le principal acteur de cette Semaine, qui rencontre un large écho et au cours de laquelle de nombreuses actions symboliques sont lancées. Par exemple, des citoyens ont pu participer aux conseils municipaux, des jeux et des activités ont suscité l'intérêt des écoliers et des collégiens, tandis que les jeunes élus étaient invités à présenter la problématique de l'autorité territoriale.

Pour favoriser l'implication des jeunes, l'âge d'éligibilité aux instances locales a été abaissé de 21 à 18 ans. En outre, des clubs de jeunes électeurs et des parlements de jeunes, suivis par des collègues « mûrs », ont été créés. De telles expériences restent gravées dans la mémoire des jeunes et porteront leurs fruits.

En 2009, c'est la ville de Saint-Pétersbourg qui a mené le plus grand nombre d'actions d'information et de sensibilisation. Il convient d'inscrire de tels événements dans la durée.

Un intérêt particulier s'est fait jour pour les normes européennes ainsi que pour la communication avec les médias et avec les citoyens. Il s'agit donc de diffuser une culture juridique.

Le succès rencontré par la Semaine de la démocratie locale se prolongera en 2010. Un journal des municipalités russes, présenté ce midi en salle de presse, sera notamment lancé.

Aujourd'hui, les valeurs de la démocratie européenne parviennent donc jusque dans les plus reculées des villages russes.

En conclusion, l'orateur remercie le Congrès, particulièrement son secrétariat et le rapporteur Anders Knape, de leur collaboration.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) déclare le débat ouvert et donne la parole à Michel Guégan.

**Michel GUEGAN** (France, L, NI/NR) félicite chaleureusement les personnes à l'origine de la Semaine de la démocratie locale, vitrine permettant de présenter ce bouton de rose qu'il revient aux élus, au prix d'un combat de tous les jours, de faire éclore.

Il évoque le projet territorial élaboré, en association avec le plus grand nombre d'acteurs et de citoyens, par sa communauté de communes, laquelle rassemble actuellement quinze communes et compte 16 000 habitants. Articulant une vision à quinze ans et un programme d'action sur cinq ans, elle sera présentée la semaine prochaine au Secrétaire Général du Congrès.

Il insiste par ailleurs sur la nécessité de donner aux jeunes le goût de la démocratie locale. C'est pourquoi sa communauté de communes a créé un Conseil communautaire de la jeunesse. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Abulfaz Babayev.

**Abulfaz BABAYEV** (Azerbaïdjan, L, PPE/DC) (interprétation) indique que son pays a participé pour la troisième année à la Semaine de la démocratie locale. Cet événement est désormais un moteur à part entière du processus visant à dynamiser la démocratie locale dans son pays. Il est supervisé par un comité d'organisation regroupant notamment des présidents d'associations de municipalités.

En 2007, des cours de sensibilisation à la démocratie locale avaient été organisés. Cinq mille rencontres, réunissant 350 000 participants s'étaient tenues.

En 2009, ce sont 8 000 réunions rassemblant 450 000 personnes, qui sont organisées. 22 000 initiatives – opérations « portes ouvertes », boîtes aux lettres municipales, *hotlines* – déclinent le slogan « à l'écoute de nos électeurs ».

Des forums ont été ouverts sur les sites Internet des municipalités afin de donner la parole aux lecteurs. Des dizaines de milliers d'envois ont ainsi été reçus.

Les actions pour la jeunesse ont revêtu de nombreuses formes : concours d'affiches en faveur de la démocratie locale, participation directe de jeunes, étudiants ou écoliers, à l'exercice de l'autonomie locale. Les citoyens ont ainsi été informés de ce qu'est la démocratie locale et de l'initiative du Congrès.

La télévision et la radio ont largement fait écho à la Semaine de la démocratie locale en 2007 et 2008. Les exécutifs municipaux d'Azerbaïdjan se sont réunis en 2008 pour acter son caractère permanent.

Parallèlement, les représentants de l'Europe reçoivent une information directe sur le processus démocratique en cours en Azerbaïdjan. Ainsi, Owen Masters a participé directement à la Semaine européenne de la démocratie locale en 2008, et a félicité l'Azerbaïdjan pour les travaux et les progrès réalisés, dont il a d'ailleurs fait état dans le rapport qu'il a présenté au Congrès.

L'orateur indique que son pays a décidé que la Semaine européenne de la démocratie locale aurait désormais son slogan. Celui retenu pour cette année est : « accroître la participation et l'intérêt des citoyens pour les élections municipales ». La participation active des jeunes étant essentielle, des sessions de formation ont eu lieu. Du 19 octobre au 18 novembre, une campagne de sensibilisation aux fonctions et obligations des municipalités sera menée, au moyen de bus portant le logo du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Il s'agit ainsi de contribuer concrètement à l'économie locale et d'insuffler à nos citoyens un sentiment croissant d'appartenance à la grande famille européenne.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Stepan Kirichuk, Président du Congrès des Municipalités de Russie, pour répondre aux orateurs.

**Stepan KIRICHUK**, Président du Congrès des Municipalités de Russie (interprétation), insiste sur le fait que les jeunes sont le public prioritaire. C'est pourquoi il propose d'inviter l'an prochain dans l'enceinte du Congrès des écoliers et des étudiants des quatre coins de l'Europe, de la Russie au Portugal, à dire comment ils ont perçu cette manifestation. Il exprime sa gratitude au Congrès pour l'organisation de ces travaux.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation), clôt le débat.

## 17. PARTICIPATION DES JEUNES A LA DEMOCRATIE

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation), indique que l'ordre du jour appelle le débat sur la participation des jeunes à la démocratie.

Depuis longtemps, le Congrès souhaite que les jeunes participent en tant que citoyens à la vie de leurs communes et de leurs régions et aient accès aux mêmes moyens de participation que les autres groupes d'âge.

La Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale de 1992, dans sa version révisée de 2003, est le fondement juridique de l'action du Congrès dans ce domaine. La participation active des jeunes aux mécanismes de prise de décision et aux actions entreprises aux plans local et régional est essentielle pour créer une société plus démocratique, plus prospère et où chacun se sent à sa place. Avec la « Charte urbaine européenne II : un manifeste pour une nouvelle urbanité » et différentes recommandations adoptées au cours des années écoulées, le Congrès dispose d'un arsenal d'instruments juridiques qu'il met à la disposition des villes, des communes et des régions pour stimuler et améliorer la participation des jeunes.

Mais les textes de loi, aussi élaborés soient-ils, ne suffisent pas pour toucher les citoyens, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents ou d'adultes. En créant une activité véritablement citoyenne, le Congrès a élargi son champ d'activité. La Semaine européenne de la démocratie locale est le moyen de toucher les gens ordinaires. C'est aussi le moyen pour le Conseil de l'Europe de mieux faire connaître les processus démocratiques locaux et de renforcer les liens entre les populations et les élus.

Il n'y a pas de démocratie réelle sans exercice de celle-ci au niveau des collectivités territoriales, sans décentralisation ni sans participation des citoyens de toutes les catégories d'âge. C'est pourquoi le Congrès a voulu que les enfants et les jeunes participent à la Semaine de la démocratie locale.

Depuis de nombreuses années, la commune de Schiltigheim, cinquième ville d'Alsace, se distingue par l'engagement exemplaire des jeunes citoyens dans la vie de la cité. Schiltigheim fut parmi les premières communes en Europe à donner la parole aux jeunes puisqu'elle créa un conseil municipal des enfants dès 1979. Dix ans plus tard, Schiltigheim créait également un Conseil des jeunes. Depuis, un grand nombre de projets ont vu le jour dans cette ville voisine de Strasbourg grâce à la spontanéité, la créativité et l'implication des jeunes.

Lors des sessions plénières ou des groupes de travail, les jeunes conseillers municipaux débattent de thèmes qui touchent aussi bien les enfants que les adultes : environnement, sécurité routière, pauvreté, intolérance, solidarité, sans oublier, dernier aspect et non des moindres, les droits des enfants. A cet égard, l'œuvre poursuivie par le Conseil de l'Europe, et plus particulièrement par le Congrès, est très proche du travail mené par les habitants de Schiltigheim. L'existence du programme transversal du Conseil de l'Europe « construire une Europe pour et avec les enfants » souligne ces liens. Les deux institutions ont encore un autre point en commun : cette année le conseil municipal des enfants de Schiltigheim fête son 30<sup>e</sup> anniversaire tandis que le Conseil de l'Europe souffle ses 60 bougies. C'était donc l'occasion d'inviter deux personnalités de Schiltigheim, deux « Schilikois » pour utiliser le terme consacré.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Raphaël Nisand, Maire de Schiltigheim et Vice-Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

*Ian MICALLEF (Malte, L, PPE/DC) Président a.i. du Congrès remplace Günther Krug au fauteuil présidentiel.*

**Raphaël NISAND**, Maire de Schiltigheim et Vice-Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, se dit très honoré de s'exprimer devant le Conseil de l'Europe à l'occasion de la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Institution. Il remercie les organisateurs pour cette initiative, et salue l'action résolue des membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, de son Président et de son Secrétaire Général, pour promouvoir les valeurs de démocratie et de citoyenneté sur tout le continent européen et faire avancer concrètement la participation des jeunes à la vie démocratique locale et régionale.

Schiltigheim est fière de revendiquer la naissance du premier conseil municipal des enfants. Depuis 1979 les jeunes, élus dans les écoles et les centres socioculturels, s'investissent avec enthousiasme dans cette assemblée devenue un lieu de rencontres, de discussions et d'élaborations de projets. Des réalisations remarquables sont nées de la participation active des jeunes « Schilikois ».

Participer à la vie de la cité, ce n'est pas seulement voter ou se présenter à des élections, c'est aussi donner les moyens de s'exprimer, participer aux décisions locales, influencer sur elles et agir concrètement sur les problèmes du quotidien.

L'originalité des conseils municipaux d'enfants et de jeunes de Schiltigheim réside dans la mise en forme par les adultes des décisions prises par les enfants dans tous les domaines d'intervention communale.

Raphaël Nisand dit penser, en les voyant travailler, à cette phrase de Victor Hugo : « J'ai une foi ferme en l'avenir et je sais incroyablement qui je suis ». Avec leurs regards neufs et leurs maturités surprenantes ces jeunes, ont donné à plusieurs reprises un éclairage sur des décisions importantes touchant à l'avenir de la ville. Les jeunes « Schilikois » peuvent agir politiquement dès leur plus jeune âge et influencer de façon décisive sur leur cadre de vie, leur cour d'école, leur parcours piéton ou cyclable, les activités culturelles qui leur sont proposées, ou encore la lutte contre le racisme et la discrimination.

La ville entend poursuivre dans cette dynamique de participation active où les adultes, comme les enfants, ont beaucoup à gagner. A Schiltigheim, les enfants sont des citoyens à part entière. Ils participent authentiquement à la vie de la cité, donnent leur avis et sont écoutés, même si, bien sûr, pour des raisons légales, ils ne peuvent pas prendre part aux élections municipales avant l'âge de 18 ans. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) se dit tout particulièrement ému de saluer la prochaine oratrice. Agée de onze ans, elle fréquente le collège de Schiltigheim et participe très activement, depuis plus de deux ans, au conseil municipal des jeunes. Lorsqu'elle ne travaille pas dans divers groupes de travail pour rendre la ville plus accessible aux personnes handicapées ou pour promouvoir une alimentation saine auprès des enfants des écoles, elle consacre ses loisirs à ses sports favoris qui sont le patinage de vitesse et le tennis.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) souhaite la bienvenue à Ambrine Baader, jeune représentante du conseil municipal des enfants de Schiltigheim.

**Ambrine BAADER** se dit heureuse de représenter le conseil municipal des enfants de Schiltigheim, qui fête aujourd'hui son 30<sup>e</sup> anniversaire, et de prendre la parole en son nom.

Les enfants aiment jouer, rêver, être avec leurs amis ; ils sont insouciants, parfois hors de la réalité ; mais la plupart du temps ils aiment garder les pieds sur terre. Ce n'est pas parce que les enfants sont des enfants qu'ils ne s'intéressent pas à leur ville, qu'ils considèrent comme leur deuxième maison. Ils veulent aussi contribuer à rendre leur ville meilleure, pour eux-mêmes et pour les autres. Leur vraie préoccupation c'est l'avenir de la Terre, celui de l'environnement et celui de leurs proches.

Les enfants sont-ils vraiment trop petits pour participer à la vie de leur ville ? Ils savent être sérieux, responsables, motivés. Ils sont créatifs, solidaires et ont envie d'autonomie. Les membres du Congrès connaissent et reconnaissent les capacités réelles des enfants, comme en témoigne son programme : « construire une Europe, pour et avec les enfants ».

Les préoccupations des enfants ne sont d'ailleurs pas éloignées de celles du Conseil de l'Europe, dont on célèbre aujourd'hui le 60<sup>e</sup> anniversaire. L'urbanisme, l'handicap, l'environnement, la santé, le respect de l'autre, les loisirs, l'information, la sécurité routière, les droits de l'enfant, la protection contre la guerre et la solidarité pour tous sont des thèmes prioritaires pour les enfants.

Les enfants expriment un réel besoin de participer à la vie de leur ville. Le conseil municipal des enfants est un lieu privilégié pour répondre à ce besoin. Il permet aux enfants d'exprimer leur point de vue, au maire et à ses conseillers municipaux, de façon non pas opposée au point de vue des adultes, mais complémentaire. Il permet aussi d'améliorer très concrètement la cité des Schillikois, grands ou petits, au travers des aménagements et réalisations proposés par les enfants.

Créé en 1979, le conseil municipal des enfants de Schiltigheim est une assemblée d'enfants de 9 à 12 ans, élus dans toutes les écoles de la ville, qui se réunissent pour parler de différents thèmes importants. Les premiers conseillers municipaux enfants ont aujourd'hui plus de 40 ans !

Les nombreuses actions lancées par le conseil municipal des enfants depuis sa création, allant de la conception de nombreux espaces de jeux à l'organisation en 2007 d'une rencontre de jeunes de l'espace du Rhin supérieur sur le thème du réchauffement climatique, en passant par la réalisation d'un reportage sur la scolarisation des enfants handicapés. Pour rendre ces réalisations possibles, et pour faire un conseil municipal d'enfants un lieu où il y a de la vie, les enfants doivent être à l'aise, libres de penser, de parler et de s'engager. Une aide pédagogique peut leur être apportée par des personnes compétentes, sans toutefois que les idées qu'ils formulent leur soient imposées par les adultes.

Il faut un vrai dialogue entre les élus adultes et les élus enfants. C'est ainsi que le conseil municipal des enfants de Schiltigheim apprend aux enfants la liberté de parole et leur permet de connaître de vraies valeurs : comprendre les autres, s'intéresser à eux, développer un certain humanisme. La ville a évolué en prenant les enfants davantage en compte. Elle est devenue plus jeune, moins renfermée. Une ville qui se préoccupe des enfants est une ville où il fait bon vivre.

En conclusion, Ambrine Baader encourage les représentants des villes et des régions à créer un conseil municipal des enfants chez eux car c'est aussi un excellent moyen d'encourager la paix. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) remercie Ambrine Baader pour cette intervention.

Il accueille maintenant la représentante du conseil des jeunes de la ville de Strasbourg, Eloïse Jacob. Eloïse a 14 ans, elle fréquente le collège de Strasbourg-Robertsau, et, d'après ce qu'on dit, elle a d'excellents résultats en mathématiques. Elle mérite des compliments.

Eloïse pratique l'équitation et le badminton et, par son implication comme conseiller municipal, elle veut contribuer à améliorer la vie de ses amis et de tous les jeunes de Strasbourg. M. le Président lui donne la parole afin qu'elle parle des programmes politiques concrets et des moyens d'action dont disposent les jeunes pour mieux se faire entendre à Strasbourg.

**Eloïse JACOB**, conseiller municipal des jeunes de Strasbourg, se dit très heureuse et fière de prendre la parole devant le Congrès. Quand on a 14 ans, il pourrait paraître plus naturel de passer son mercredi après-midi à faire du sport, à surfer sur internet ou à s'amuser avec ses amis. Pourtant, les jeunes doivent trouver leur place dans la société afin de ne pas être de simples consommateurs mais d'être également des acteurs. Pour cela, il faut prendre ses responsabilités et saisir tous les moyens à sa disposition pour faire entendre sa voix. Les jeunes de Strasbourg ont la chance de pouvoir dire ce qu'ils pensent. Ils ont à leur disposition une organisation qui leur permet de s'exprimer, de débattre et d'agir. Ses quelque 130 élus font du conseil des jeunes un organe bouillonnant de vie. Le conseil permet aux jeunes de découvrir le fonctionnement de la municipalité, de participer aux décisions, de s'exprimer et de communiquer, d'assumer ses responsabilités, de construire des projets pour les jeunes. Le plus souvent, les élus se réunissent en commission de travail deux fois par mois, le mercredi après-midi. Trois séances plénières sont organisées pendant le mandat, sous la présidence du maire : une séance d'installation, une séance de validation des projets et une séance de fin de mandat.

Les jeunes ne sont pas sans idées, bien au contraire. Ils en ont même tant que les réaliser prendrait de nombreuses années. Les actions des conseillers jeunes sont nombreuses et concrètes. Elles touchent la sécurité routière, la lutte contre toutes les formes de maltraitance, d'exclusion ou de discrimination, la protection de l'environnement, la sensibilisation au handicap, le rapprochement des jeunes avec l'Europe et l'accès à la culture. Au cours de ce mandat, six commissions ont été mises en place : une commission d'environnement-protection de la planète, une commission solidarité, de discriminations, une commission justice, une commission sport et culture, une commission transport-cadre de vie et une commission Europe.

Le travail des jeunes se fait dans la passion. Ils ont besoin du respect, des encouragements et du soutien de leurs aînés pour faire aboutir leurs projets. Au Conseil de l'Europe, on sait que le respect de tous les êtres humains rend la démocratie plus vivante et plus solide. Il faut soutenir les jeunes pour accroître leur enthousiasme à défendre les valeurs démocratiques. (Applaudissements)

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) remercie Eloïse pour son intervention.

Le prochain orateur, membre du Congrès et maire de Stuttgart, Wolfgang Schuster, est à l'origine de nombreuses initiatives, notamment celles qui mettent au premier plan les thèmes de l'enfance et qui contribuent à la reconnaissance de plus en plus grande de la nécessité d'intégrer les questions relatives aux enfants dans les politiques nationales, régionales et locales.

L'engagement de la communauté européenne toute entière et des autorités municipales est nécessaire pour créer un cadre de vie meilleur pour les enfants. Wolfgang Schuster et le réseau « les villes pour les enfants », promu par Stuttgart, ont joué un rôle déterminant au long des trois dernières années pour susciter des actions dans de nombreuses villes.

Les élus locaux et régionaux ont une responsabilité particulière vis-à-vis des enfants en tant que membres de leurs communautés : celle de faire en sorte que les enfants soient considérés et traités comme des citoyens à part entière dans leur communauté et qu'ils soient en mesure de profiter pleinement et en toute sécurité du monde qui les entoure.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Wolfgang Schuster pour qu'il fasse part au Congrès de ce que signifie, selon lui, une « ville pour les enfants ».

**Wolfgang SCHUSTER** (Allemagne, L, PPE/DC), Maire de Stuttgart, (interprétation), se réjouit d'intervenir devant le Congrès en ce jour du 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe. C'est une excellente occasion de réfléchir aux missions qui seront celles de l'avenir. L'évolution démographique de l'Europe devra être une des priorités à retenir. Les Européens vivent de plus en plus vieux, mais ils font trop peu d'enfants, ce qui pose un grave problème à l'Europe. Quand on considère les villes européennes, il faut se demander si elles offrent de vraies perspectives d'avenir et des possibilités d'épanouissement aux enfants. La Résolution adoptée sur les enfants dans la ville a montré que les villes n'offrent généralement pas les structures nécessaires à une évolution harmonieuse des enfants. En ville, les transports prennent de plus en plus de place, les logements sont insuffisants et les exigences en matière d'éducation ne font que croître. Il ne sera possible de rendre les villes plus attrayantes qu'en replaçant l'enfant au centre de tous les projets. Pour cela, il faudra prendre des décisions politiques en faveur des enfants, s'engager à mettre en œuvre des projets favorables aux enfants qui leur

permettent de s'épanouir en milieu urbain, prendre des mesures juridiques pour mieux protéger les droits des enfants.

Il existe un certain nombre de textes internationaux et de conventions des Nations Unies et du Conseil de l'Europe relatifs aux droits des enfants. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également décidé de coordonner les législations nationales relatives aux enfants et de les renforcer. Construire un Etat pour et avec les enfants, c'est l'objectif que l'on retrouve dans la Stratégie de Stockholm 2009-2011.

A Stuttgart, on a constaté que quelque 80 % des ménages n'avaient plus d'enfants. Pour lutter contre ce phénomène, un programme a été lancé afin de rendre la ville plus accueillante aux ménages avec enfants. Stuttgart est certes un centre industriel, mais son avenir dépend aussi des chances que l'on saura donner aux enfants. Les mesures prises concernent la formation des adultes, les logements, la protection de l'enfance, les perspectives éducatives, la délinquance juvénile. Il faut aussi privilégier la coopération entre les générations. Est-il juste de laisser des dettes colossales et un environnement dégradé à la génération suivante ?

Une politique en faveur des enfants oblige les hommes politiques à réfléchir à la durabilité de leur action. Une politique pour les enfants nécessite des alliances, des échanges. C'est l'objectif poursuivi par le réseau « citoyenneté pour les enfants » en coopération avec le Congrès. Dans ce réseau, on recherche ce qu'il est possible de faire en matière de formation pour donner aux enfants davantage de perspectives d'avenir. Les travaux de ce réseau de villes ont permis de réfléchir à l'élaboration d'une charte européenne de la ville ouverte aux enfants. Cette charte doit reposer sur deux piliers : les conventions des Nations Unies et du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants et sur les droits des enfants et une stratégie de développement de la ville comme lieu propice à l'épanouissement des enfants. Il faut mettre en place dans les villes des partenariats avec les entreprises, les Eglises, les associations et les enfants.

A cet égard, ce qui a été fait à Schiltigheim est remarquable. C'est donc un réseau de multi-gouvernance qui doit être mis en place au niveau européen. La charte doit poursuivre trois objectifs : la promotion des enfants, leur participation à la vie politique et sociale, la prévention et la protection, ce qui suppose la participation des parents. Une étude réalisée cette année à Stuttgart a fait apparaître un nombre effrayant de cas de maltraitance d'enfants. Cette charte doit être un objectif prioritaire, et il serait bon que la présidence du Congrès le soutienne. L'objectif commun doit être de rendre les villes plus attrayantes, plus capables d'assurer l'avenir des jeunes. *(Applaudissements)*

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) remercie Wolfgang Schuster pour cette allocution qui a vivement intéressé les membres du Congrès.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) a la joie d'offrir à Ambrine Baader et à Eloïse Jacob la médaille du Congrès, distinction réservée habituellement aux membres honoraires. Leurs amis et camarades des conseils municipaux de Schiltigheim et de Strasbourg sont également associés à cette distinction. La remise de cette médaille est l'occasion d'exprimer de la reconnaissance pour le travail accompli et d'encourager la poursuite de l'engagement de ces jeunes au service des valeurs et des procédures démocratiques.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) remet la médaille du Congrès à Ambrine Baader et Eloïse Jacob sous les applaudissements.

*Ludmila Sfirloaga (Roumanie, R, SOC) (interprétation) Vice-présidente du Congrès, prend place au fauteuil présidentiel.*

## 18. LES ENJEUX DE LA DEMOCRATIE LOCALE DANS LE MONDE

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation), appelle le point suivant de l'ordre du jour : les enjeux de la démocratie locale.

L'expérience du Congrès en matière de démocratie locale en Europe est unique. La Charte de l'autonomie locale instrument juridique contraignant est le seul texte de ce genre. Le Congrès est le seul à s'être spécialisé dans la supervision des scrutins locaux et régionaux. Il a noué des relations avec UN Habitat, qui a travaillé pendant des années sur la définition d'une orientation internationale sur la décentralisation. Un projet a été publié en 2007 mais ses orientations, justement, ne sont que des orientations.

Le Congrès a espéré, pendant un temps, étendre son projet de Charte européenne au-delà des frontières de l'Europe. Mais le Comité des ministres a rejeté le projet de protocole sous prétexte que la démocratie locale ne

pouvait être dissociée des droits de l'homme et que la Charte était une extension naturelle du mécanisme de sauvegarde des droits de l'homme qu'offrait le Conseil de l'Europe.

Le Congrès souhaite travailler avec des partenaires non européens afin de faire progresser la démocratie locale. Il le fait depuis longtemps avec les autorités locales du bassin méditerranéen. La présence de Yasuo Nozaka, le maire de Yonago, montre que le Congrès a déjà tissé des liens avec le Japon. Plus récemment, il a noué des contacts avec l'Amérique latine et il est heureux de la présence, cet après-midi, du maire de Caracas.

Le Congrès a suivi avec attention les travaux visant à l'élaboration d'une charte latino-américaine qui s'inspire de la charte européenne, et espère qu'aujourd'hui débutera un dialogue fructueux appelé à se poursuivre.

La Présidente souhaite la bienvenue à Antonio Ledezma, le maire de Caracas, qui, s'il est encore jeune, peut être qualifié, en politique, de vétéran puisqu'il a remporté sa première élection en 1979 et a été, entre autres, président d'une Commission de travaux publics, député à l'Assemblée nationale, Gouverneur du district fédéral et Vice-président du Sénat.

Il a également été Vice-président de l'Union des capitales latino-américaines et président de l'Association des maires du Vénézuéla. Parmi ses réussites, peuvent être citées : l'extension du réseau des transports publics et la lutte contre les vendeurs à la sauvette et les immigrés clandestins. Il est maire du grand Caracas depuis 2008.

Il a récemment entrepris une grève de la faim de six jours pour s'opposer au Président Chavez et protester contre la révocation des maires d'opposition.

La Présidente estime qu'Antonio Ledezma est bien placé pour parler de la situation de la démocratie locale sur son continent et des possibilités de coopération entre l'Amérique latine et l'Europe. Elle donne la parole à Antonio Ledezma.

**Antonio LEDEZMA** (Vénézuéla) (interprétation) remercie le Congrès de l'avoir invité à parler du continent qui est le sien et qui est en pleine mutation.

Quatre défis sont à relever : renforcer l'Etat de droit, combiner mondialisation et localisation des économies et des cultures, consacrer la démocratie comme forme de vie et renforcer les pouvoirs locaux.

Les dirigeants de la planète sont aujourd'hui écartelés entre la nécessité de donner davantage de poids aux pouvoirs locaux et une centralisation croissante. La démocratie doit être développée et la décentralisation accentuée.

Il est par ailleurs important d'avancer sur le terrain de la légitimité des responsables locaux qui ne résulte pas seulement de leur élection mais découle aussi de la consultation régulière des populations. Des réponses précises doivent être apportées aux interrogations des administrés qui considèrent les élus locaux comme les responsables les plus proches à leur service. Cette légitimité sera d'autant plus solide que les dirigeants locaux seront plus efficaces et leur gestion transparente.

Au Vénézuéla, les maires sont appelés des « chosistes » parce qu'ils font des choses, trouvent des solutions. Mais pour cela, ils ont besoin de budgets, et non pas de simples transferts de compétence en matière de gestion pour les hôpitaux, les autoroutes ou les écoles. Ils doivent se battre pour que leur soient attribuées les ressources financières nécessaires. Ils doivent parallèlement disposer d'une base de financement grâce à la fiscalité locale, pour renforcer les services proposés aux administrés, et s'appliquer à faire rentrer les impôts locaux.

Les responsables locaux doivent faire preuve de solidarité, et si les maires savent gouverner, ils doivent aussi savoir planifier et présenter des projets – de construction de logements ou d'un hôpital, par exemple.

Les maires sont appelés à gouverner la mondialisation qui est un fait inéluctable ; pour cela il convient de l'humaniser, c'est-à-dire de faire en sorte que les structures locales servent de paratonnerre à la population contre l'impact trop dur de la mondialisation.

La macro-politique dont s'occupent les gouvernants ignore parfois le niveau local. Les dirigeants nationaux parlent de mondialisation alors que les élus, à l'échelon local, ont à résoudre des problèmes concrets.

Quand on parle des droits de l'homme, de quoi s'agit-il ? En premier lieu, du droit de recevoir une éducation de qualité. En effet, les peuples sortiront de la pauvreté quand ils disposeront d'une bonne éducation. Cependant, dans les pays où les enseignants sont sous-rémunérés et où l'accès aux nouvelles technologies est encore difficile, l'éducation des pauvres est une pauvre éducation.

Autres droits de l'homme : le droit à la santé, à un emploi de qualité, à la possibilité de vivre dans un environnement « respirable ». Sans oublier la paix, pour laquelle tous les maires doivent lutter.

Si au Venezuela les élus nationaux se disputent à propos du budget destiné à acheter des avions militaires aux russes, les élus locaux, eux, luttent pour installer des parcs pour les enfants, trouver des emplois de qualité. Et c'est dans cette bataille que les maires acquièrent leur crédibilité : en travaillant dans la transparence et à proximité des administrés.

Il ne peut pas y avoir de démocratie sans décentralisation. Mais cette dernière doit être réalisée avec la participation des citoyens, en menant une politique de responsabilité sociale. Il est indispensable de les impliquer dans la construction d'un monde différent.

L'orateur remercie la Présidente pour la façon dont elle l'a présenté mais lui indique qu'elle a omis de signaler que c'est peut-être la dernière fois qu'il intervient dans une enceinte internationale, car il risque d'être jeté en prison dès son retour au Venezuela où la Constitution est violée. A Caracas, il est obligé de travailler dans un bureau mobile car il ne peut plus entrer dans l'Hôtel de Ville. Bien que très inquiet, il fonde beaucoup d'espoir dans ces concitoyens.

Il informe, par ailleurs, le Congrès que des fonctionnaires de sa municipalité sont aujourd'hui en prison pour avoir manifesté, et qu'il y a donc bien aujourd'hui, au Venezuela, des prisonniers politiques. Car si l'on parle beaucoup des élections au Venezuela, les résultats n'y sont pas respectés.

Il souhaite parler avec toute la force et la dignité de ceux qui ont des idées à défendre. Lorsqu'un peuple est opprimé par un gouvernement qui ne respecte pas les règles du jeu, il est impossible de se taire : il faut manifester sa solidarité au peuple du Venezuela. (Vifs applaudissements)

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) remercie le maire de Caracas pour sa déclaration et lui précise que le Congrès est impatient de coopérer avec les représentants locaux du Venezuela. Elle lui souhaite de pouvoir rentrer dans son pays sans difficulté.

La Présidente fait part de son plaisir d'accueillir Yasuo Nozaka, le maire de Yonago, au Japon. Le Congrès se félicite de sa collaboration avec les collectivités locales japonaises.

Yasuo Nozaka a récemment adhéré à l'association « Maires pour la paix », ce qui est un signe clair de son engagement pour une coopération internationale décentralisée. Avant d'être maire, il a été ambassadeur dans de nombreuses capitales européennes.

Le Congrès est impatient d'en savoir plus sur son expérience et son point de vue concernant la coopération plus étroite qui pourrait exister entre le Congrès et l'association des Maires japonais.

**Yasuo NOZAKA** (Japon) (interprétation) dit que c'est un honneur pour lui de s'adresser à cette prestigieuse assemblée qu'est le Congrès, et souhaite parler des défis à la démocratie locale au Japon.

Yonago, situé à l'Ouest du Japon, avec cent cinquante mille habitants, se retrouve, en termes de population, à la 160<sup>ème</sup> place - sur 1 800 municipalités que compte le Japon.

Ses activités – commerce, agriculture, tourisme, industries manufacturières – sont typiques d'une ville de taille moyenne.

Il existe au Japon deux niveaux d'administration locale : 47 préfectures et, 1800 municipalités. Les premières s'occupent d'éducation, de police et des grands travaux publics d'aménagement du territoire, tandis que les secondes traitent de questions plus proches des citoyens, telles que l'assurance maladie, l'assurance vieillesse, les crèches, l'aide aux personnes handicapées, les petits travaux publics.

Chaque municipalité a ses propres difficultés mais la plupart d'entre elles sont confrontées à deux défis majeurs : l'un est financier, l'autre a trait au vieillissement de la population.

Un grand nombre de municipalités japonaises se trouvent aujourd'hui dans une situation financière critique, voire au bord de la faillite, et doivent donc s'employer à rétablir des bases financières saines. Le Japon étant un pays extrêmement centralisé, les collectivités locales dépendent beaucoup des dotations et subventions que leur octroie le gouvernement central. Leurs fonds propres ne couvrent que 30 % des dépenses. C'est pourquoi l'on dit souvent au Japon que les collectivités locales ne sont autonomes qu'à 30 %. Or, ces dernières années, le gouvernement central a fortement réduit ses dotations et subventions aux collectivités locales, lui-même étant confronté à l'énorme déficit public accumulé depuis quinze ans. La dette publique du Japon représente en effet 170 % de son PIB, ce qui est le taux le plus élevé des pays développés. A titre de comparaison, la dette publique de la France ne représente que 70 % de son PIB.

A cela s'ajoutent les effets de la récession économique, qui fait que les recettes fiscales des collectivités baissent dramatiquement.

Pour éviter la faillite et ne pas surendetter les générations futures, les collectivités locales sont obligées de limiter leurs dépenses et de chercher de nouvelles sources de revenus. Elles s'attachent en premier lieu à diminuer leurs dépenses en personnel. Ainsi a procédé la ville de Yonago. Il y a cinq ans, elle employait 920 personnes. Elle n'en emploie plus aujourd'hui que 860 et il est prévu de ramener ce chiffre à 780 dans cinq ans, ce qui représentera une baisse de 15 % en dix ans. Pour faire face à cette diminution du personnel, la ville a été obligée d'externaliser certains services et de faire appel au secteur privé. Elle a dû aussi limiter les travaux publics et la quantité de services mis à la disposition des habitants.

Pour augmenter leurs recettes, les collectivités ont augmenté le prix des services fournis, par exemple celui du ramassage des ordures. Elles ont aussi fait preuve de plus de diligence pour recouvrer les arriérés d'impôts et elles ont vendu les terrains et les immeubles dont elles n'avaient pas besoin. Par ailleurs, ces cinq dernières années, un grand nombre de collectivités ont décidé de fusionner avec d'autres. C'est ce qu'a fait Yonago, ce qui lui a permis de diminuer le coût du traitement des ordures. En 2004, le Japon comptait 3200 municipalités. Suite aux fusions, il n'en compte aujourd'hui que 1800. Et ce mouvement continue.

Deuxième défi majeur : le vieillissement de la population. La proportion des plus de 65 ans dans la population est passée de 15 % en 1995 à 22 % aujourd'hui. Les plus de 75 ans représentent quant à eux 10 % de la population japonaise et ce taux devrait dépasser 25 % à l'horizon 2015. Le Japon est le pays qui a l'espérance de vie la plus élevée du monde. Ce vieillissement de la population a un impact sur les collectivités locales dans la mesure où ce sont elles qui prennent en charge les dépenses d'assurance maladie et d'assurance vieillesse. Pour minimiser cet impact, elles font tout pour que les personnes âgées restent en bonne forme : elles encouragent l'exercice physique, ainsi que des visites régulières chez le médecin, et mettent l'accent sur la prévention.

Le vieillissement de la population a un impact négatif sur le taux de population active et sur le tissu économique. Nombre de collectivités locales ont réagi en créant des centres de ressources qui font appel, à moindre coût, aux compétences des personnes âgées.

Toutes ces mesures produisent leurs effets, mais aucune d'elles ne constitue une panacée et il faut continuer à chercher. Etant donné les difficultés auxquelles est confronté le gouvernement central, les collectivités locales ne peuvent compter que sur leurs propres efforts pour déterminer le cap à suivre et pour le tenir.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) remercie l'orateur, le félicite d'avoir respecté son temps de parole et lui souhaite beaucoup de succès. Elle espère que les liens du Congrès avec le Japon s'intensifieront.

Elle donne la parole à Yuri Mischeriakov.

**Yuri MISCHERIAKOV** (Fédération de Russie, L, GILD) (interprétation) évoque les nouvelles possibilités ouvertes par la dernière réforme municipale en Russie et insiste sur la nécessité de bien former les personnes qui font tourner les échelons locaux : la qualité de la vie quotidienne de la population dépend en effet beaucoup de leur compétence et de leur qualification. Un gros effort a donc été fait en Russie pour non seulement augmenter le nombre des personnels employés dans les collectivités locales, mais aussi la qualité de leur formation, y compris en cours de carrière. C'était particulièrement nécessaire dans les régions rurales. Les progrès accomplis au niveau local permettent ensuite de mieux travailler au niveau régional.

Une meilleure formation passe aussi par une meilleure information. C'est pourquoi le congrès des municipalités a créé un journal, Les Municipalités de la Russie, qui permet à tous de suivre toutes les expériences russes, mais aussi étrangères.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Heinrich Hoffschulte, au nom du Conseil de Communes et Régions d'Europe (CCRE).

**Heinrich HOFFSSCHULTE** (Pologne) (interprétation) se dit fier du travail qui a été accompli en vue de l'adoption par l'ONU des fameuses Orientations sur l'autonomie locale. Certes, il a fallu onze ans pour y arriver et il ne s'agit pas encore d'une charte mondiale, mais ce sont quand même les principes de la Charte européenne qui ont ainsi été diffusés, avec l'aide du Congrès et du Conseil de l'Europe. Comme il s'agit d'un texte non contraignant, il va plus dans le détail que la Charte européenne. Reste à espérer que l'on puisse extraire la substantifique moelle de ce texte pour en faire une charte mondiale. En attendant, chacun peut s'appuyer sur ces Orientations pour faire pression sur les gouvernements. Les élus locaux japonais pourraient par exemple y trouver des outils pour résoudre leurs problèmes financiers.

En conclusion, l'orateur rend hommage au Conseil de l'Europe, qui célèbre cette année son soixantième anniversaire, pour son soutien sans faille. (Applaudissements)

**Mme la PRESIDENTE** clôt le débat et cède le fauteuil présidentiel à *Ian Micallef, Président a.i. du Congrès.*

#### 19. CHUTE DU MUR : BERLIN, L'EUROPE, 20 ANS APRES

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) rappelle que la liberté, les droits de l'Homme et le respect de l'Etat de droit n'ont pas toujours été une réalité en Europe. La chute du Mur de Berlin, le 9 novembre 1989, représente le symbole d'un changement radical. Des dirigeants ont alors tenu compte de la pression de la rue et des manifestations de masse qui, depuis le début de l'automne, se déroulaient en Allemagne de l'Est. La chute du Mur a ouvert le chantier de la maison commune européenne, telle que l'avait esquissée Mikhaïl Sergueïevitch Gorbatchev devant le Conseil de l'Europe le 6 juillet 1989. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux rend hommage à la volonté exprimée par la population dans les rues, à l'élan de la participation citoyenne qui a été la source de ces bouleversements.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Günther Krug.

**Günther KRUG** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) se dit très heureux de s'exprimer en tant que Berlinoïse. Il rappelle que c'est « en homme libre dans un monde libre » que le Président Kennedy a prononcé son fameux *«Ich bin ein Berliner»*. La chute du Mur de Berlin a été l'œuvre d'une population qui a surmonté la peur de la dictature et de la répression, d'abord en Allemagne de l'Est, avec les manifestations non violentes et les prières pour la paix en octobre 1989 à Leipzig. Les alliés français, anglais et américains, qui avaient toujours défendu l'Allemagne et Berlin mais aussi la Pologne avec *Solidarność*, la Hongrie en ouvrant ses frontières et les Tchèques qui se souvenaient du Printemps de Prague, ont également contribué à la chute du Mur. Le Président Mikhaïl Sergueïevitch Gorbatchev y a joué un grand rôle et il rappelait à Berlin en ce début d'octobre 2009 combien la chute du Mur avait été l'œuvre commune des Allemands et des Russes. La politique de Glasnost et de perestroïka a précipité le grand bouleversement de l'Europe de l'Est.

Les écoliers d'aujourd'hui trouvent absurde l'idée même d'un rideau de fer coupant l'Europe en deux. Ils sont libres de circuler, de s'exprimer sans être espionnés et Berlin, symbole de la guerre froide, ville blessée, est devenue la capitale de l'Allemagne réunifiée, un centre de paix au cœur de l'Europe. Vingt ans après, on mesure combien le caractère pacifique de ce bouleversement a été miraculeux. Le Conseil de l'Europe et la Conférence d'Helsinki y ont largement contribué.

En 1989, les habitants de la RDA ont obtenu sans violence de pouvoir reprendre en main leur destin ; la dictature n'était pas prête à affronter cette foule pacifique de citoyens armés de seules bougies.

Le peuple a proclamé : «Nous sommes le peuple», c'est ce qui lui a donné la force et la confiance d'agir. Günther Krug aimerait qu'aujourd'hui le Congrès puisse dire : «Nous sommes l'Europe», et que la confiance de tous en soit confortée. Le temps est venu de la coopération transfrontalière, des efforts communs face à la crise, d'une politique d'intégration des étrangers, d'une société plus juste, d'une meilleure éducation, d'une meilleure protection de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté et contre la guerre : autant de tâches communes pour le Congrès.

La démocratie locale est le socle de ces transformations. Le souvenir de la Révolution pacifique de 1989, et de la chute du Mur, donne de la force à ceux qui veulent relever les défis de l'heure ; la tâche est encore immense pour arriver à vivre dans un monde de paix et de solidarité, de liberté et d'autonomie. Après un siècle marqué par la dictature, la terreur et la guerre, ces grandes perspectives sont salutaires à l'aube du nouveau millénaire. Le

travail du Congrès vaut la peine : il faut espérer en dresser, comme aujourd'hui, un bilan positif dans dix ans, pour fêter les trente ans de la chute du Mur de Berlin. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) estime que la démocratie locale et régionale est aussi importante que la démocratie parlementaire ou l'Etat de droit : c'est aux échelons du gouvernement, du Parlement, et des territoires, simultanément, que la démocratie se construit.

La démocratie locale ne peut fonctionner sans un engagement citoyen fort, ce qui implique une éducation à la vie citoyenne dès le plus jeune âge.

Il souligne l'urgence qu'il y a de trouver des solutions communes face aux changements et à la crise mondiale auxquels les territoires sont confrontés. Le Conseil de l'Europe peut être fier de son bilan et il faut que chacun s'en montre digne en s'engageant pour renforcer la démocratie locale et régionale.

## 20. REMISE DE LA MEDAILLE DU CONGRES AUX MEMBRES HONORAIRES

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) annonce qu'il va remettre la médaille du Congrès à trois membres honoraires après avoir brièvement présenté leurs contributions aux travaux du Congrès. (Applaudissements)

La première médaille est décernée à Gianfranco Martini, membre fondateur de la Conférence permanente qui est devenue le Congrès. Gianfranco Martini a participé à toutes les sessions, il a été à l'origine des Ambassades de la démocratie locale ainsi que de l'Association des agences de la démocratie locale. En tant que président du groupe de travail sur les minorités, il s'est toujours battu pour la protection juridique des minorités.

Gianfranco Martini a toujours défendu les personnes faibles et en souffrance, tout en luttant en faveur d'une Europe unie, démocratique et fédérale et en œuvrant pour faire entendre la voix des autorités locales et régionales. Mettant un terme à une brillante carrière de juriste, il s'est consacré corps et âme, pendant plus de quarante ans, à la défense de la démocratie locale et régionale. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) affirme ensuite que c'est pour lui un grand plaisir d'annoncer que la deuxième médaille est décernée à Stepan Kirichuk, Président du Congrès des municipalités de Russie et ancien membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, aux travaux duquel il a activement participé en tant que membre de la délégation russe depuis que son pays a rejoint le Conseil de l'Europe, en 1996. Il a inspiré toute l'action du Congrès sur la question du fédéralisme russe.

Le Congrès apprécie particulièrement sa contribution personnelle à l'avancement de la démocratie locale et régionale, son attitude constructive, son optimisme et sa capacité à toujours trouver des solutions.

L'expérience de Stepan Kirichuk a toujours été précieuse au Congrès, notamment parce qu'elle combine les connaissances et aptitudes acquises, dans le champ de la démocratie locale, en tant que maire de Tyumen et que président du Congrès des municipalités de Russie, et ses compétences de représentant de l'administration régionale de Tioumen au Conseil de la Fédération de Russie, chambre haute du Parlement russe, où il préside le comité de l'autonomie locale. Son implication dans le travail du Congrès et en faveur de la démocratie locale et régionale en Russie ne manquera pas de se poursuivre au cours des prochaines années.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) se déclare enfin honoré de présenter Anatoly Saltykov, Président de l'Union des autorités locales de Russie et ancien vice-président du Congrès, à qui est décernée la troisième médaille.

Comme Stepan Kirichuk, il a rejoint le Congrès dès l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe et a activement participé à ses travaux, notamment pour donner à la démocratie locale et régionale un cadre adapté dans les nouveaux Etats membres, particulièrement son pays. Pour ce faire, il pouvait s'appuyer sur sa considérable expérience des problématiques locales et régionales de l'autonomie territoriale.

Son rôle actif lui a valu le respect de nombreux membres du Congrès qui l'ont plusieurs fois élu Vice-Président.

Le Congrès espère poursuivre son étroite et fructueuse collaboration avec Anatoly Saltykov, dont l'engagement et la contribution ont été vivement appréciés.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Gianfranco Martini.

**Gianfranco MARTINI**, ancien membre du Congrès et ancien président de l'Association des agences de la démocratie locale, se déclare très heureux de pouvoir saluer personnellement et très amicalement ses collègues du Congrès, le Président du Congrès, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, le Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, et tous les collaborateurs et fonctionnaires de l'organisation.

Cet hémicycle, dans lequel il a siégé pour la première fois en 1962, est, pour lui, tout à la fois un lieu de mémoire et celui où réfléchir à l'avenir. Il s'agit de jouer un double rôle : défendre, toujours et partout, l'autonomie locale et régionale, tout en œuvrant, dans le même mouvement, à l'unité politique et institutionnelle d'une Europe investie d'une mission de paix, de liberté, de démocratie et de défense des droits de l'homme dans le monde.

D'indéniables progrès ont été accomplis dans les domaines de la démocratie, de l'autonomie, de la participation et de l'application des principes de la Charte de l'autonomie locale. Cela démontre l'efficacité de l'action du Congrès, qui, en ces matières, s'informe sur le terrain de la réalité de la situation des différents pays membres.

Pour renforcer encore cette efficacité, les élus locaux et régionaux des pays membres doivent être mobilisés autour des valeurs essentielles du Congrès. Les initiatives prises par le Congrès contribueront alors à la création d'un « espace culturel européen » et aux progrès de l'éducation civique des citoyens. Ces derniers seront toujours plus européens, et trouveront leur place dans l'horizon plus vaste que la globalisation impose.

Le Congrès a sans doute beaucoup contribué à réveiller l'intérêt de l'opinion publique et des élus locaux et régionaux pour le projet européen. Beaucoup reste cependant à faire à l'heure où le scepticisme, la désinformation et la déception gagnent du terrain et où l'écart se creuse entre les citoyens et les institutions européennes.

Une culture véritablement européenne s'impose donc, qui permette de dépasser, dans certains domaines, la souveraineté des Etats nationaux, désormais incapables de relever les défis de la paix, de la solidarité, de la pauvreté, du développement et de la sauvegarde de la planète. Tel est l'objectif vers lequel doivent tendre le Conseil de l'Europe, le Congrès, l'Union européenne et l'ONU, sans borner leur engagement à des paroles mais en agissant concrètement. Il ne s'agit pas seulement de se demander ce que l'Europe et ses financements peuvent faire pour nous mais de nous demander ce que nous pouvons faire pour l'Europe et le monde.

Gianfranco Martini, citant saint Paul, conclut par ces mots : « J'ai livré le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi », la foi dans l'Europe, dans le Conseil de l'Europe, dans l'autonomie. Il renouvelle ses remerciements et salue les membres du Congrès. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Stepan Kirichuk.

**Stepan KIRICHUK**, Président du Congrès des municipalités de Russie (interprétation), exprime sa profonde gratitude au Congrès, en lequel il voit une école de la démocratie, un lieu d'échange et de connaissance où les différences unissent et où des solutions sont trouvées dans l'intérêt de toutes les populations. Il se déclare résolu à poursuivre son action dans ce cadre.

Il remercie particulièrement le Président Yavuz Mildon, les équipes du Congrès et son Secrétaire Général. Il souhaite que ce dernier poursuive son action après son départ à la retraite. Il annonce que les municipalités russes ont décidé d'offrir au Secrétaire Général un exemplaire de leur journal ainsi qu'une distinction honorifique qu'il tient à lui remettre.

*Le Secrétaire Général Ulrich Bonher descend dans l'hémicycle pour y recevoir des mains de l'orateur l'exemplaire du journal que lui offrent les municipalités russes et le diplôme qu'elles lui décernent.* (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Anatoly Saltykov.

**Anatoly SALTYSKOV** (Fédération de Russie), ancien Vice-Président du Congrès (interprétation), déclare avoir consacré une grande partie de sa vie au Congrès qui a toujours encouragé la démocratie locale russe. Ainsi, en 1994, le Président de la Chambre des Pouvoirs locaux avait souligné que les articles 130 à 133 de la constitution de la Fédération de Russie décrivaient parfaitement l'autonomie locale. Ces mots avaient vivement encouragé les élus locaux et régionaux de Russie.

Ces normes ont permis de développer rapidement une législation favorable à l'autonomie locale. Dès le mois d'août 1995, une loi sur les principes généraux de l'autonomie locale dans la Fédération de Russie était adoptée. En février 1996, la Russie signait la Charte européenne de l'économie locale. Ces événements ont permis de développer des initiatives, reprises par des milliers de citoyens qui se sont intéressés aux transformations de leurs villes et de leurs villages. Certes, d'aucuns ont tenté d'entraver le processus et la mise en place des principes de l'autonomie locale, mais la Constitution, la position de la Cour constitutionnelle et la volonté des dirigeants du pays ont permis de maintenir le cap et d'assurer les réformes démocratiques.

L'orateur se félicite que le Congrès ait suivi ces développements avec attention. Par ses prises de position claires fondées sur la Charte européenne de l'économie locale, il a toujours encouragé les défenseurs de l'autonomie locale et permis la poursuite des réformes municipales en Russie. Le Congrès a notamment adopté deux rapports sur la démocratie locale et régionale dans la Fédération de Russie, assortis de recommandations. Les sessions extérieures du Congrès, les réunions de commission dans des villes de Russie ont renforcé la confiance et la compréhension mutuelles. La coopération permanente avec le Congrès a eu un effet positif sur la délimitation claire des compétences et permet de passer à la deuxième étape de la réforme municipale en Russie.

**Anatoly SALTYKOV** souligne avoir toujours eu en haute estime le travail réalisé par les commissions statutaires du Congrès lequel contribue à renforcer la démocratie, à mieux comprendre les problèmes et à y trouver des solutions. Les commissions statutaires conduisent dans de nombreux domaines à des recommandations pratiques, capables d'améliorer l'efficacité, la gestion au niveau local et régional et la vie des citoyens. L'activité du Congrès a toujours été équilibrée, efficace et favorable au progrès. L'orateur exprime sa reconnaissance envers les membres du Congrès pour leur évaluation positive de son travail, en l'élisant à cinq reprises membres du Bureau et Vice-Président. Il exprime aussi sa reconnaissance aux huit présidents du Congrès et à tous les membres du Bureau avec lesquels il a eu le plaisir et l'honneur de travailler. Il se félicite d'avoir eu le soutien inconditionnel de la Chambre et des commissions. Enfin, il remercie notamment Herwig Van Staa et Halvdan Skard, ainsi que Rinaldo Locatelli et Ulrich Bohner qui ont dirigé le Secrétariat, et tous les membres du Congrès et les membres du Secrétariat. Il se dit convaincu que le rôle et de l'autorité du Congrès ne feront que croître. (Applaudissements)

*Les trois membres sont invités par le Président à le rejoindre au centre de l'hémicycle où ils reçoivent leurs médailles et où ils sont photographiés individuellement avec le Président Ian Micallef.*

## 21. DATE, HEURE ET ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SEANCE

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) propose au Congrès de tenir sa prochaine séance publique demain après-midi à 15 h 15, avec un ordre du jour conforme à celui adopté ce matin.

L'ordre du jour est ainsi réglé.

*La séance est levée à 19 heures.*

**PREMIERE SEANCE DE LA CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX****Mercredi 14 octobre 2009 à 10 h 15**

---

**SOMMAIRE**Page

1. Ouverture de la dix-septième session de la Chambre .....	41
2. Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre .....	41
3. Communication du Président de la Chambre.....	41
4. Débat sur la situation des autorités locales en Anatolie du Sud-Est (Turquie).....	43
5. La démocratie électronique : perspectives et risques pour les collectivités locales .....	47
6. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance .....	50



## 1. OUVERTURE DE LA DIX-SEPTIEME SESSION DE LA CHAMBRE

**M. le PRESIDENT** (Malte, PEE/DC) (interprétation) déclare ouverte, en vertu de l'article 1(2) du Règlement intérieur, la 17<sup>e</sup> Session de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès.

*La séance est ouverte à 10 h 20 sous la présidence de Ian Micallef (Malte, L, PEE/DC), Président de la Chambre.*

## 2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

[CPL(17)OJ1PROV]

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) indique que l'ordre du jour appelle l'adoption du projet d'ordre du jour de la 17<sup>e</sup> session de la Chambre et que celui-ci a été distribué le 8 octobre 2009.

Le détail de l'organisation des débats se trouve dans le bulletin de la séance de l'après-midi.

Personne ne formulant d'opposition, le projet d'ordre du jour contenu dans le document [CPL(17)OJ1PROV] est adopté.

## 3. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE

[CPL(17)1]

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) fait part de son grand plaisir de présenter les travaux réalisés par la Chambre des pouvoirs locaux depuis la dernière session.

Il évoque d'abord le rôle politique croissant que la Chambre se trouve amenée à jouer. Selon lui, sa plus grande responsabilité est liée à la Charte européenne de l'autonomie locale. Cette Charte est, en Europe, le principal instrument juridique établissant des normes en matière de démocratie locale. Elle n'a pas d'équivalent dans le monde. Il lui plairait que ses collègues de la Chambre des régions parviennent un jour à disposer d'un tel texte pour les régions.

La Charte n'est pas une liste de souhaits ni un recueil de bons conseils mais un outil efficace, essentiel au renforcement et à l'approfondissement de la démocratie locale. Toutefois, les choses ne s'arrêtent pas au moment où les Etats ratifient la Charte : au contraire, elles ne font que commencer. La ratification est le début d'un long processus de mise en application des principes et des normes de la démocratie locale, et plutôt que de parler de « long processus », il faudrait parler de « processus jamais achevé ».

La mise en œuvre de la Charte dans les Etats membres se heurte constamment à des obstacles. Pourtant, quand ces derniers la ratifient, ils acceptent de fait d'ouvrir un dialogue avec le Congrès sur la façon de développer et de maintenir durablement un niveau très élevé de démocratie locale. Cette année, la Chambre des pouvoirs locaux a mené plusieurs missions de suivi qui ont largement retenu l'attention et permis l'ouverture de débats sérieux dans les pays concernés.

Cette démarche a été un réveil brutal pour certains Etats membres et certaines associations, qui prennent de plus en plus conscience que la Charte est là pour les aider et qu'ils peuvent l'utiliser pour défendre la démocratie locale chez eux.

Un nombre croissant de collègues et d'associations nationales exposent leurs doléances et leurs préoccupations au Congrès. C'est une évolution encourageante, dont la Chambre peut être fière. Il semble que celle-ci commence à trouver sa place. Le suivi de la mise en œuvre de la Charte est un élément central de son action.

Pour autant, le suivi de la démocratie locale dans les Etats membres ne doit pas se faire de façon occasionnelle : il doit être constant et régulier, car il est indispensable au bon fonctionnement de la démocratie.

De même, il faut mener cette tâche partout en Europe – à l'Est comme à l'Ouest, au Nord comme au Sud.

Comme le Président l'a dit au Comité des Ministres le mois dernier : « Il n'existe pas de paradis sur notre continent. Il n'est pas possible de diviser l'Europe en deux camps : les saints d'un côté et les pécheurs de l'autre. La démocratie locale doit être protégée dans tous les Etats membres, car aucun n'est à l'abri des problèmes. »

« Dialogue » est le mot clé de ce suivi, l'objectif étant d'établir un dialogue politique permanent avec chacun des Etats membres.

Ce renforcement des activités de suivi est, aux yeux du Président, une avancée très positive. Il convient cependant de se prémunir contre deux dangers.

Tout d'abord, certaines autorités considèrent le suivi comme une pression importune exercée sur leur gouvernement. Ce n'est pas la bonne façon de voir les choses, mais c'est ainsi. Certains, et c'est bien naturel, sont sur la défensive et si leur inquiétude est compréhensible, il est nécessaire de continuer de tout faire pour maintenir le dialogue.

A cet égard, la politique du Congrès est tout à fait claire. Lorsqu'il a connaissance d'un éventuel problème lié à la mise en œuvre de la Charte, il contacte le gouvernement concerné pour lui permettre de donner son point de vue. Certains gouvernements ne répondent pas aux appels, mais il est du devoir du Congrès de poursuivre ses efforts pour nouer le dialogue avec eux. C'est également le devoir des délégations nationales.

Ce débat politique est au cœur du travail du Congrès. Quand il est absent, il convient de s'efforcer d'en instaurer un ; quand il est déjà engagé, il faut faire en sorte de maintenir les voies de communication ouvertes. Pareil débat est salutaire et devrait être la règle, non l'exception.

Le second danger qui guette le Congrès, c'est de devenir victime de son succès.

Ses membres et les associations sont de plus en plus nombreux à prendre conscience de l'utilité et de la valeur de la Charte et à lui faire part de leurs préoccupations. Chaque réclamation ajoute à sa charge de travail. Quand il en reçoit une, il doit prendre contact avec le gouvernement en question pour l'inviter à lui présenter ses commentaires et sa vision de la situation. Dans beaucoup de cas, le Congrès travaille en étroite collaboration avec la Commission institutionnelle, qui consulte, de son côté, son groupe d'experts indépendants et lui demande d'analyser les problèmes soulevés. Tout cela prend du temps et coûte de l'argent.

Or, les ressources du Congrès sont limitées et il court le risque de perdre en crédibilité si les attentes ne sont pas satisfaites. Les associations et les délégations nationales se tournent vers lui pour obtenir de l'aide et attendent des résultats. Les ressources seront toujours limitées, mais cela ne doit pas servir d'excuse.

Il convient de chercher à accroître sensiblement la capacité du Congrès en matière de suivi et de déterminer comment, à compter de l'année prochaine, il pourrait entreprendre un suivi plus systématique de la Charte et devenir un organe de suivi digne de ce nom.

Plusieurs gouvernements et associations ont déjà fait savoir qu'ils étaient disposés à contribuer à cette entreprise. Chaque Etat membre devrait faire l'objet d'un exercice de suivi au moins une fois tous les cinq ans.

Le Président indique que le niveau idéal de démocratie locale ne sera jamais atteint. Pour autant, les efforts doivent être soutenus et le cap gardé. Il remercie les membres du Congrès pour leur aide et leur solidarité.

Il ouvre le débat et donne la parole à Yevgen Kartashov.

**Yevgen KARTASHOV** (Ukraine, GILD) (interprétation) indique que la ville de Zaporojie, en Ukraine, fête le 66<sup>e</sup> anniversaire de sa libération. C'est une ville aujourd'hui restaurée, mais qui avait été détruite à près de 70 % pendant la guerre.

Cette année, sont fêtés les 60 ans du Conseil de l'Europe, les 20 ans de la chute du Mur de Berlin, et l'an prochain seront célébrés les 65 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale. La CEI – Communauté des Etats indépendants - a décidé de commémorer solennellement ce dernier évènement, notamment dans les pays qui ont le plus souffert du conflit, tels que la Russie, l'Ukraine ou la Biélorussie. L'orateur demande à ses collègues de soutenir cette manifestation.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Dario Ghisletta.

**Dario GHISLETTA** (Suisse, SOC) (interprétation) souhaite intervenir sur le problème du suivi actuellement en cours en Suisse. Il estime que cette période est extrêmement importante pour ceux qui sont chargés de la rédaction de ce rapport, et qui pourront ainsi établir des contacts avec les autorités locales et régionales et dégager une meilleure connaissance de l'Etat suisse.

Une enquête sur le terrain, puis des études doivent être réalisées afin d'obtenir un tableau d'ensemble qui serait utile pour le Congrès et le pays lui-même. Il est important que ces rapports soient révisés régulièrement, tous les cinq ans par exemple.

L'orateur invite ses collègues à participer de façon active à cette démarche positive.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) répond que la discussion du rapport de suivi relatif à la Suisse aura lieu en mars. Le dialogue pourra alors se poursuivre.

**Joe CONWAY** (Irlande, GILD) (interprétation) considère que l'élargissement de la notion de suivi est une très bonne idée, de nature à améliorer l'image du Conseil auprès des pays émergents. Lui-même a pris part à plusieurs missions de suivi, ce qui représente toujours un défi personnel fort. Les critères généralement pris en compte pour choisir les membres de ces missions sont des critères de représentativité – par genre, par pays, par parti politique. Y en a-t-il d'autres ? Il faudrait que les personnes dont la candidature n'a pas été retenue puissent savoir pour quelle raison elle ne l'a pas été.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) répond que les nominations de rapporteurs essaient en effet de respecter les critères de représentativité énoncés et qu'il en va de même pour la constitution des missions de suivi.

Le débat est clos.

#### 4. DEBAT SUR LA SITUATION DES AUTORITES LOCALES EN ANATOLIE DU SUD-EST (TURQUIE)

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) déclare que l'ordre du jour appelle le débat sur la situation des autorités locales en Anatolie du sud-est.

La Chambre des pouvoirs locaux suit les développements de la démocratie locale en Turquie comme elle le fait pour les autres pays. Quand certains faits attirent son attention, le devoir des membres de la Chambre est d'en parler. Or, il semblerait, selon certaines informations, que tout ne se passe pas en Anatolie du Sud-Est comme cela devrait, même si d'autres signes, plus encourageants, montrent que la Turquie est en train de tourner une nouvelle page. L'accord de normalisation des relations avec l'Arménie en est une illustration. Il y a également des signes positifs en ce qui concerne la question kurde, en particulier « l'initiative de démocratisation » du Premier Ministre Erdogan. Il ne faut pas hésiter à féliciter le gouvernement turc pour ce geste courageux.

La situation en Turquie est loin d'être simple et elle est difficile à observer de l'extérieur. Le débat qui va suivre a précisément pour objet de l'éclairer. Une discussion ouverte, franche et sincère, tel est le cœur du processus démocratique. Si toutes les parties concernées s'engagent dans le débat et dialoguent, cela ne peut que renforcer la démocratie locale en Turquie.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) est heureux d'accueillir Leyla Güven, maire de la ville de Viranşehir, en Anatolie du Sud-Est. Cette ville, dont le nom signifie « ville en ruines », se trouve près de la frontière syrienne et a une longue histoire.

Depuis qu'elle a accepté d'intervenir dans ce débat, Leyla Güven est devenue membre du Congrès. Elle est un membre d'une rare espèce : turque, femme et maire. Il y a seulement 17 femmes maires en Turquie. Les deux tiers d'entre elles appartiennent au parti kurde DTP. La vie des femmes en Anatolie du Sud-Est est très rude. Il faut être solide pour survivre. Il faut être vraiment très solide pour arriver à gravir tous les échelons politiques.

Après Leyla Güven, le Congrès devait entendre Sedat Laciner, Directeur de l'Organisation Internationale pour la Recherche Stratégique (USAK), à Ankara. Mais, il y a deux jours, celui-ci a accepté d'accompagner le Premier Ministre turc, M. Erdogan, pour une visite d'Etat en Syrie. Comme Sedat Laciner avait déjà écrit son discours, celui-ci sera lu par sa collègue, Nermin Aydemir, qui est la « spécialiste de la démocratie locale » pour l'USAK, ainsi qu'une chroniqueuse régulière du *Turkish Weekly*.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Leyla Güven.

**Leyla GUVEN** (Turquie, NI) Maire de Viranşehir (interprétation), se dit très fière de parler aujourd'hui devant le Congrès et consciente de la responsabilité qui en découle.

Un processus de régionalisation et de décentralisation est en cours en Turquie, mais il continue de se heurter à la peur infondée d'une division du pays. Pourtant, on sait bien que, si le pouvoir est davantage délégué vers le niveau local, la vie des citoyens s'en trouve améliorée. La Turquie a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale, mais avec des réserves concernant l'usage des langues minoritaires. Il faut que tout le monde comprenne en Turquie que cette Charte ne menace nullement l'unité turque. Il s'agit seulement de permettre aux citoyens de prendre eux-mêmes en charge la satisfaction de leurs besoins. Mais, pour procéder à cette délégation des pouvoirs vers le niveau local, il faut mener à la fois une réforme constitutionnelle et des réformes administratives.

Le problème kurde constitue le problème le plus important pour la Turquie, tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Certains développements récents sont plutôt encourageants et font espérer qu'une solution pourra être trouvée à court, moyen et long terme. Les intellectuels et les ONG y travaillent aussi. Mais, malgré les déclarations de bonne volonté, le conflit armé se poursuit et l'on déplore des morts. Des pressions continuent de s'exercer sur le parti kurde DTP ainsi que sur les élus de l'Anatolie du Sud-Est. Ces pressions sont très préoccupantes.

Tous les principes de la Charte ne sont pas encore mis en œuvre et les aspirations des populations demeurent négligées. Ainsi, la langue kurde, jugée « inintelligible » par le Parlement turc, demeure bannie. Certes, des émissions sont diffusées en kurde, mais ni les parcs ni les rues ne peuvent être désignés en kurde et il n'est pas possible d'envoyer une carte postale dont le texte serait rédigé en kurde, ni de donner à ses enfants un prénom kurde.

Les pressions sont également économiques et sociales. Certaines actions sont empêchées par le gouvernement central, dont les instances de planification refusent d'accorder des subventions, sous le prétexte que les municipalités n'en auraient pas besoin.

En conclusion, il faudrait donner plus d'autonomie aux collectivités locales, ce qui passe par une réforme du droit turc. Ainsi les problèmes locaux pourraient-ils être réglés localement. L'élément humain doit être considéré avant toute chose. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Nermin Aydemir.

**Nermin AYDEMIR** (interprétation) indique que l'Etat turc s'est souvent construit au détriment des autorités locales, l'Empire ottoman s'étant effondré par suite de révoltes locales. Certes, un système multipartite a été instauré dans les années 1950 et un processus de normalisation s'est engagé, mais les coups d'Etat militaires survenus tous les dix ans en moyenne jusqu'en 1980 ont empêché une réelle démocratisation et, malgré certains transferts de compétences, le centralisme s'est accentué.

Le terrorisme kurde, qui a fait 5 000 victimes civiles en vingt-cinq ans et détruit des infrastructures, n'a pas facilité les choses, les autorités locales étant une de ses cibles. Le PKK a empêché toute solution politique, l'Etat cherchant, pour sa part, à régler le problème par la manière forte et à contrôler les élections.

Le processus d'adhésion à l'Union européenne a cependant permis de nombreuses réformes législatives et encouragé les efforts entrepris pour démocratiser le pays. Un processus de transformation profonde est engagé.

En 2009, un train de mesures baptisé « ouverture démocratique » a été adopté. Certaines, favorables à l'identité et à la langue kurdes, ont suscité de vives réactions du DTP et du PKK. Ce dernier n'a pas hésité à menacer les radios en langue kurde récemment créées.

En outre, la considérable croissance économique de ces dernières années a permis un renforcement financier des pouvoirs locaux. Le DTP s'est cependant détourné des questions économiques, sociales et de santé, n'envisageant jamais rien qu'au travers du prisme de l'identité kurde.

De nombreuses difficultés bien réelles demeurent, au premier rang desquelles figurent les bandes organisées qui sévissent dans la région. En outre, si le DTP est reconnu par l'Etat comme son partenaire, il n'a cependant jamais osé se désolidariser du PKK. Pourtant, aussi longtemps que perdurera le conflit armé, il sera impossible de doter la Turquie d'une véritable démocratie et de réels pouvoirs locaux.

La vraie question est celle de l'évolution des mentalités. Il n'est certes pas possible de vaincre toutes les craintes et de régler tous les problèmes du jour au lendemain, mais ceux qui s'affrontent devraient plutôt coopérer. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) ouvre le débat et donne la parole à Lars O. Molin.

**Lars O. MOLIN** (Suède, PPE/DC) (interprétation) demande à Nermin Aydemir quelles recommandations le Congrès pourrait faire pour contribuer à un apaisement de la situation.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Jean-Claude Frécon.

**Jean-Claude FRECON** (France, SOC) remercie les intervenants pour leur présentation d'une région trop méconnue.

Il demande à Nermin Aydemir dans quelle mesure l'Etat central turc continue de contrôler les provinces et comment se poursuit la délégation des compétences. S'accompagne-t-elle de moyens financiers suffisants ? Quels aspects du processus pourraient être améliorés et justifier une recommandation du Congrès ?

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Amy Koopmanschap.

**Amy KOOPMANSCHAP** (Pays-Bas, SOC) (interprétation) demande à Nermin Aydemir son point de vue sur le dialogue qui s'est engagé entre l'Arménie et la Turquie. Quelles en seront les conséquences ? Quelles mesures convient-il de prendre à court terme ? Que peut-on espérer à long terme ? Comment le Congrès pourrait-il soutenir le processus ?

**Nihat ZEYBEKCI** (Turquie, PPE/DC) (interprétation) trouve que le rapport démontre qu'il se passe des choses fascinantes en Turquie, notamment dans le cadre de l'initiative de démocratisation, et rappelle que la discussion sur le rapport relatif à la Turquie a été reportée, la question devant donc être traitée dans le cadre d'un débat séparé. Il se demande pourquoi le Congrès parle de ces aspects aujourd'hui, en dehors de toute discussion relative à la Turquie. Leyla Güven elle-même n'avait pas demandé à intervenir aujourd'hui.

L'orateur souligne qu'au cours de ces vingt-cinq dernières années, de nombreuses pertes humaines ont été déplorées, tant civiles que militaires, soit quelque 30 000 personnes au total, et que de nombreuses institutions et pouvoirs locaux connaissent des problèmes culturels et économiques - comme d'autres pays d'ailleurs.

Il attire l'attention du Congrès sur le fait que Leyla Güven siège au Parlement turc, au titre d'un parti qui ne s'est pas montré capable de se dissocier de l'organisation terroriste qu'est le PKK – reconnu comme terroriste par un grand nombre de pays de l'Union européenne. Toutes les langues, toutes les religions, toutes les opinions devraient avoir droit de cité, mais l'obstacle majeur à une réelle normalisation ne provient pas de l'Etat : il réside dans le fait que certains partis travaillent main dans la main avec cette organisation terroriste.

Par ailleurs, il n'est pas exact que la délégation turque ne compte que peu de femmes en son sein. Tout a été fait pour que le nombre de femmes élues augmente, ici comme au Parlement.

Enfin, si tous les représentants des pouvoirs locaux peuvent bénéficier des subventions européennes, il faut pour cela que les bailleurs de fonds obtiennent la garantie de l'Etat.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Nigel Mermagen.

**Nigel MERMAGEN** (Royaume-Uni, GILD) (interprétation) dit apprécier la présence au Congrès d'une maire appartenant à la minorité kurde.

Il rappelle que le gouvernement turc prend des initiatives hardies en ce qui concerne la communauté kurde de Turquie et demande à Leyla Güven si elle est d'accord pour reconnaître qu'il s'agit là d'une chance historique pour résoudre la question kurde, récurrente depuis la fondation de la République.

Enfin, il demande à Leyla Güven de quelle façon le Congrès pourrait apporter son aide pour trouver une solution qui soit la meilleure possible.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Kadri Ölcenoğlu.

**Kadri OLCENOGLU** (Turquie, NI) (interprétation) répond au délégué à Nigel Mermagen que les Kurdes ne sont pas une minorité en Turquie : ils y sont considérés comme des citoyens à part entière et disposent des mêmes droits que chacun.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) indique que le débat est clos et donne la parole à Leyla Güven pour répondre aux orateurs.

**Leyla GUVEN** (Turquie, NI) (interprétation) souligne que les questions mentionnées dans le rapport ne sont pas compatibles avec l'initiative de démocratisation elle-même. Pour autant, dire que le DTP n'appuie pas cette initiative est faux : tous ses membres y ont été sensibles et l'ont saluée.

Si le PKK existe, c'est qu'il répond à un besoin. Avant son existence, tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes : depuis la fondation de la République turque, l'Anatolie du Sud-Est est restée à la traîne du reste du pays, aucun investissement n'ayant été fait. Le DTP tente de mettre en œuvre la démocratie dans les collectivités locales grâce à une politique transparente. Par ailleurs, il tente d'imposer 30 % de femmes au sein de sa représentation.

L'oratrice regrette la contradiction qui apparaît entre ses propos et ceux de délégués turcs, qui vivent pourtant dans le même pays qu'elle depuis de nombreuses années. Les problèmes ne pourraient-ils être présentés dans une langue commune et être perçus de la même façon pour tous ?

Que peut faire le Congrès ? Aider les Turcs à trouver des solutions, en suivant de près l'évolution de la situation.

S'agissant des subventions, la liste est longue de celles qui ont été bloquées par le pouvoir central.

La conclusion qu'il faut tirer de tout cela, c'est que le conflit armé doit cesser car il n'est pas possible de parler de paix ou de développement les armes à la main. L'initiative démocratique est une étape forte et tout devra être mis en œuvre pour sa réussite.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Nermin Aydemir pour répondre aux orateurs.

**Nermin AYDEMIR** (Turquie) (interprétation) répond à Jean-Claude Frécon que si, au moment de la création de l'Etat turc, il existait un grand nombre de préjugés contre la décentralisation, des améliorations sensibles ont été apportées dans ce domaine plus récemment.

Elle illustre son propos en citant l'exemple des études qui ont été menées sur la sécurité urbaine à Istanbul. Le problème principal réside dans les structures, dans la centralisation excessive des forces de sécurité. L'erreur est de proposer une unique solution à des problèmes qui se posent de façon très différente.

S'agissant du financement, des réserves ont été émises par la Turquie sur la Charte. Cependant, après les années 1980, de nombreux changements sont intervenus, et de nombreuses ressources restent inutilisées simplement parce que les représentants locaux ne savent pas qu'elles existent.

Les initiatives kurde et arménienne sont des avancées considérables. La Turquie tente de surmonter ses difficultés et a réalisé de grands progrès dans de nombreux domaines. Cependant, des mesures doivent être prises pour l'avenir ; la Turquie s'est d'ailleurs engagée dans un processus de dialogue avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, et des propositions concrètes seront formulées.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) précise, en réponse à Nihat Zeybeckci, qu'il a fait référence dans son propos introductif aux récents développements positifs en Turquie et qu'il les a salués. Lui-même était partisan d'un report du débat en mars, le temps de voir ce que donne sur le terrain l'« initiative de démocratisation » lancée par M. Erdogan.

*Jean-Claude Frécon (France, SOC) Vice-Président du Congrès, remplace Ian Micallef au fauteuil présidentiel.*

5. LA DEMOCRATIE ELECTRONIQUE : PERPECTIVES ET RISQUES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

[CPL(17)2]

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) indique que l'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport d'Etienne Van Vaerenbergh et d'Alison Cook au nom de la Commission de la culture et de l'éducation, sur « La démocratie électronique : perspectives et risques pour les collectivités locales ».

La Commission a déposé un projet de Résolution et un projet de Recommandation, sur lesquels aucun amendement n'a été déposé.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole à Etienne Van Vaerenbergh, co-Rapporteur.

**Etienne Van VAERENBERGH** (Belgique, GILD), co-Rapporteur, rappelle que la démocratie implique que les citoyens participent à la vie publique et à la prise de décision. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication offrent des nouveaux outils pour ce faire et constituent à cet égard une grande chance. Elles permettent aux élus d'aller à la rencontre de leurs concitoyens, de les consulter et de réagir à leurs questions. Bref, elles permettent une interactivité entre élus et citoyens. Mais il faut veiller à ce que tout cela se passe dans le respect de la vie privée. Les utilisateurs de ces technologies doivent savoir si les informations les concernant sont rendues accessibles à des tiers.

La démocratie électronique fait courir certains risques, mais ses avantages l'emportent sur ses inconvénients. Les nouvelles technologies permettent en effet de raccourcir les délais et de contourner les barrières hiérarchiques et institutionnelles. Elles permettent à des mondes qui se côtoient peu dans la vie quotidienne de se rencontrer. Les méthodes traditionnelles de consultation ne deviennent pas superflues pour autant, bien au contraire. Elles sont simplement enrichies par de nouvelles méthodes qui créent une interactivité supplémentaire entre les différentes composantes de la société pluraliste. Le Congrès doit donc s'engager résolument dans cette voie et soutenir tout ce qui peut favoriser la démocratie électronique – points internet gratuits, forums en ligne, etc.

La démocratie peut vivre ou mourir, selon qu'elle sait ou non épouser le mouvement. Elle doit savoir accompagner les changements sociétaux et technologiques, elle doit aussi savoir s'en nourrir. Le Congrès doit militer en faveur d'une gouvernance rendue plus ouverte, plus transparente et plus accessible par les nouvelles technologies. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole à Alison Cook, co-Rapporteuse.

**Alison COOK** (Royaume Uni, PPE/DC), co-Rapporteuse (interprétation), souligne que les nouvelles technologies ont révolutionné les modes de vie et de communication et même les façons de penser. Le changement en cours ne peut plus être freiné, et désormais, partout dans le monde, les gens veulent être informés et participer. On constate dans le même temps une désaffection pour les anciens systèmes de gouvernance, qu'illustre la baisse constante du taux de participation aux élections. Il faut donc trouver une façon plus efficace de faire participer l'électorat et miser sur les nouvelles technologies.

C'est ce qu'a fait le gouvernement britannique en 2005, avec des projets pilotes qui se sont ensuite généralisés à l'ensemble des municipalités. Les consultations en ligne plaisent particulièrement aux jeunes, qui peuvent ainsi interroger directement les conseillers municipaux et qui retrouvent ainsi un intérêt pour la vie politique. Les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter les encouragent à débattre de questions publiques.

Les élus locaux sont de plus en plus nombreux à tenir des « blogs », qui leur permettent d'expliquer leur politique et de communiquer avec leurs électeurs de façon plus attrayante qu'avant. La démocratie électronique permet de toucher un large public. Elle présente en outre l'avantage d'être peu coûteuse et d'éviter le gaspillage de papier.

Elle a cependant aussi des limites et des inconvénients. Les limites tiennent à la fracture numérique que l'on constate dans beaucoup de pays. Au Royaume-Uni, 30 % de la population n'a pas accès à internet. Les personnes âgées et les milieux déjà défavorisés en font partie. Une autre limite tient au fait que certains utilisateurs de la démocratie électronique peuvent rapidement perdre leur intérêt pour la chose publique s'ils voient que leurs suggestions restent sans effet.

Les nouvelles technologies ne sont pas une panacée, elles ne constituent qu'un outil de plus au service de la démocratie. Un outil puissant qu'il faut savoir maîtriser, les risques étant nombreux – abus divers, vandalisme, virus, atteintes à la vie privée. Mais les avantages l'emportent sur les inconvénients. C'est pourquoi l'oratrice recommande aux membres du Congrès d'adopter les projets de résolution et de recommandation. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) remercie Alison Cook et donne la parole au premier orateur inscrit dans le débat : Igor Shubin.

**Igor SHUBIN** (Fédération de Russie, GILD) (interprétation) considère qu'aujourd'hui, tous les échelons du pouvoir doivent être prêts à communiquer avec les citoyens, afin de mieux comprendre leurs attentes et d'y répondre. La Russie s'est engagée résolument dans cette voie. C'est ainsi que le Président Medvedev a mis en place un forum de discussion qui lui permet de dialoguer directement avec les gens.

Dans la ville dont il est le maire, Perm, Igor Shubin a encouragé la création d'un grand nombre de sites administratifs, très réactifs. Les habitants de Perm peuvent ainsi voir leurs demandes traitées en temps réel, ils peuvent consulter des documents en cours d'élaboration et être informés de tout ce qui se passe dans leur ville, au niveau économique, social ou culturel.

Les nouvelles technologies permettent de travailler plus efficacement. Elles favorisent l'ouverture et la transparence et rendent les autorités, y compris celles de l'Etat, plus accessibles.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole à Gaye Doganoglu.

**Gaye DOGANOGLU** (Turquie, PPE/DC) (interprétation) évoque la rencontre qui a eu lieu à Madrid sur le thème de l'e-démocratie. Celle-ci représente certainement l'avenir pour les jeunes générations. Aujourd'hui, les jeunes sont en effet capables de participer depuis leur chambre à la vie du monde. Ils ne rencontrent pas les autres dans la rue mais sur des réseaux en ligne tels que Facebook et Twitter.

La Turquie ne dispose pas encore du vote électronique, mais elle encourage fortement la diffusion et l'utilisation des nouvelles technologies.

Afin que les jeunes générations soient plus intéressées par la politique, un site internet dédié s'impose. Plus généralement, pour que les jeunes s'intéressent à la politique, les générations plus âgées doivent s'intéresser aux nouvelles technologies.

L'oratrice demande, en conclusion, dans quelle mesure la démocratie électronique peut favoriser la transparence.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole à Dario Ghisletta.

**Dario GHISLETTA** (Suisse, SOC) remercie les rapporteurs pour la très grande qualité de leur travail.

Il invite les membres du Congrès à tenir compte des potentialités de chaque catégorie de villes : petites villes, villes moyennes, grandes villes.

Il rappelle qu'il est lui-même l'auteur d'un rapport sur les technologies d'information et de la communication et souligne que le sujet de la démocratie électronique soulève en fait plusieurs questions distinctes, comme l'éducation et l'accès aux technologies.

Il demande ce que peuvent faire les collectivités locales pour réduire la fracture numérique.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole à Michail Tamiolos.

**Michail TAMILOS** (Grèce, PPE/DC) (interprétation) se réjouit de la qualité de ce rapport d'ordre général, qu'il conviendra ensuite de décliner en étudiant séparément chaque question posée. Le texte de la Commission vise à déterminer comment impliquer, par des moyens électroniques, les citoyens dans le processus politique.

Il évoque une expérience menée dans sa ville, Trikaion : les citoyens ont pu inscrire deux sujets, choisis sur une liste de dix, à l'ordre du jour des délibérations du conseil municipal.

Il estime que le président de l'Europe pourra, à terme, être élu par un vote électronique de tous les citoyens européens et que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux pourra tenir ses sessions en ligne.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole à Valerio Prignachi.

**Valerio PRIGNACHI** (Italie, PPE/DC) (interprétation) souligne que tous les citoyens de toutes les régions doivent pouvoir accéder aux moyens électroniques, car c'est seulement lorsqu'Internet sera parvenu jusque dans les plus petites villes que la démocratie électronique deviendra une réalité. Il signale, à cet égard, un projet d'internet sans fil ayant permis de connecter des communes montagnardes.

Par ailleurs, l'accessibilité d'Internet à tous suppose des protections contre tous les abus, ainsi que des systèmes de contrôle de la bonne application des règles d'accès.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole à Volodymyr Udovychenko.

**Volodymyr UDOVYCHENKO** (Ukraine, GILD) (interprétation) estime que jamais aucune initiative politique ne détournera les jeunes d'internet.

Il évoque le véritable « boom » de l'administration électronique à Slavutych : 55 structures administratives sont connectées, sans fil, à internet. De manière pragmatique, l'administration électronique permet à chacun de connaître le coût de chaque service. Il souhaite que chaque citoyen puisse, à terme, régler tout problème sans même avoir besoin de rencontrer des fonctionnaires.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole à Erwin Mohr.

**Erwin MOHR** (Autriche, PPE/DC) (interprétation) souhaite que demeure tout de même un monde réel où les gens se rencontrent et échangent, même s'il ne méconnaît pas la réalité du vote électronique, auxquels recourent déjà largement radios et télévisions.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole aux rapporteurs pour répondre aux orateurs.

**Alison COOK** (Royaume-Uni, PPE/DC), Rapporteuse (interprétation), signale que sa commune recourt à tous les moyens modernes de communication.

Elle suggère, pour remédier à la fracture numérique qui exclut notamment les personnes âgées, d'enseigner l'usage d'internet en même temps aux enfants et aux grands-parents. Cela pourrait, en outre, permettre une réduction des coûts.

Il faut également être très attentif aux informations délivrées et montrer que l'on tient compte des avis exprimés par les citoyens.

**Etienne VAN VAERENBERGH** (Belgique, GILD), Rapporteur, remercie les intervenants de leur soutien aux projets de résolution et de recommandation et remarque que tous ont soulevé le problème de la fracture numérique. Il signale que le projet de recommandation suggère quelques pistes :

- « - installer des terminaux internet et des bornes d'accès sans fil, publics et gratuits, dans les lieux publics ;
- organiser des cours et des ateliers d'initiation à internet ;
- installer des accès internet à haut débit dans les salles de classe ;
- encourager les enseignants à intégrer l'utilisation d'internet dans leurs méthodes d'enseignement, en assurant leur formation si nécessaire ;
- maintenir les procédures électroniques parallèlement aux procédures non électroniques pour éviter tout sentiment d'exclusion ou d'aliénation parmi ceux qui maîtrisent moins bien les TIC, parallèlement aux débats en ligne, les collectivités veillant à proposer des espaces de débat public et de rencontre ;
- publier un guide des bonnes pratiques des collectivités locales et régionales en ce domaine. »

Il juge intéressants les exemples donnés par les intervenants.

Enfin, il invite chacun à poursuivre les efforts entrepris pour rapprocher le citoyen de ses représentants. La démocratie électronique ne remplace pas la politique traditionnelle, elle la renforce.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) clôt la discussion et rappelle aux délégués que l'aide intergénérationnelle est indispensable et peut être impulsée à peu de frais par les collectivités locales.

Il indique que le Congrès est saisi d'un projet de Résolution et d'un projet de Recommandation, sur lesquels aucun amendement n'a été déposé.

Il donne la parole à Iryna Demchenko, Présidente de la Commission de la culture et de l'éducation.

**Iryna DEMCHENKO** (Ukraine, PPE/DC), Présidente de la Commission de la culture et de l'éducation (interprétation), félicite les rapporteurs pour leur excellent travail et les délégués pour leurs interventions.

Elle insiste sur le fait qu'une bonne gouvernance ne peut être mise en œuvre qu'en respectant les principes de transparence, de primauté du droit, du respect des droits humains et rappelle qu'il est indispensable que les citoyens puissent prendre part à l'élaboration des politiques. La démocratie électronique permet d'ouvrir de nouvelles possibilités pour impliquer les citoyens dans la prise de décision.

Elle invite les membres du Congrès à soutenir ce rapport qui contribue, par ses dispositions, à renforcer un dialogue permanent entre la société et ses élus.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) procède au vote sur le projet de Résolution.

Le projet de Résolution contenu dans le document [CPL(17)2], mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole au rapporteur.

**Etienne VAN VAERENBERGH** (Belgique, GILD), Rapporteur, remercie les membres du Secrétariat, sans lesquels le rapport n'aurait jamais pu être présenté.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) procède au vote sur l'ensemble du projet de Recommandation.

Le projet de Recommandation contenu dans le document [CPL(17)2], mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. (Applaudissements)

## 6. DATE, HEURE ET ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SEANCE

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) propose à la Chambre des pouvoirs locaux de tenir sa prochaine séance publique demain à 10 h 15, avec un ordre du jour conforme à celui adopté au début de la présente séance.

Il en est ainsi décidé.

*La séance est levée à 12 h 20.*

**PREMIERE SEANCE DE LA CHAMBRE DES REGIONS****Mercredi 14 octobre 2009 à 10 h 15**

---

**SOMMAIRE**

	<u>Page</u>
1. Ouverture de la dix-septième session de la Chambre .....	53
2. Adoption du projet d 'ordre du jour de la Chambre .....	53
3. Communication du Président de la Chambre.....	53
4. Régions à pouvoirs législatifs : vers une gouvernance à multiniveaux.....	56
5. Surendettement des ménages : la responsabilité des régions .....	58
6. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance .....	61



## 1. OUVERTURE DE LA DIX-SEPTIEME SESSION DE LA CHAMBRE

*La séance est ouverte à 10 h 25 sous la présidence de Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC), Présidente de la Chambre.*

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) déclare ouverte la 17<sup>e</sup> Session de la Chambre des régions en vertu de l'article 17.1 du Règlement intérieur.

Elle rappelle que les cartons roses qui ont été remis aux membres sont des cartons de vote.

## 2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

[CPR(17)OJ1PROV]  
[CG(17)1PROV]

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) rappelle que l'ordre du jour de la présente session a été adopté hier en séance par le Congrès et qu'il faut adopter maintenant l'ordre du jour de la Chambre des régions. Elle constate qu'il n'y a aucune opposition.

Le projet d'ordre du jour est adopté.

## 3. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE

[CPR(17)1]

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) indique que 2009 est une année importante puisque, pour la première fois dans l'histoire du Congrès, pour la deuxième année consécutive la première femme élue à la présidence d'une Chambre accueille les congressistes en session plénière. Mme la Présidente se dit fière de la confiance qui lui est faite et en remercie les membres.

Le Congrès est la première instance européenne à avoir imposé un pourcentage de femmes dans les délégations. Il est grand temps maintenant d'atteindre l'objectif d'une parité totale. Dorénavant, le Congrès tient deux sessions chaque année, ce qui lui permettra de consolider son influence en Europe et de disposer de plus de temps, pour débattre des problèmes qui se posent aux collectivités locales et régionales.

L'année 2009 est également importante puisqu'elle est celle de la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe : 60 ans de combat pour le respect des valeurs fondamentales, l'Etat de droit, la démocratie, les Droits de l'Homme. Il y a maintenant quinze ans que la Chambre des régions a été créée. Il est temps de procéder à une réflexion approfondie sur le travail accompli.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) ne compte pas faire une énumération des activités de la Chambre. Elle renvoie pour cela au rapport de Ian Micallef sur l'état du Congrès. Il est toutefois utile de se pencher sur les succès et sur les échecs afin de mieux aborder les défis que l'Organisation va rencontrer. La Chambre des régions a pour but de promouvoir la régionalisation en Europe et de soutenir les régions dans leur gouvernance au quotidien.

Le rapport de Bernd Petrisch évaluera le rôle que joue la gouvernance régionale dans un système de gouvernance globale. Ce rapport fait le point sur les régions à pouvoir législatif. Depuis dix ans, la plupart des Etats membres reconnaissent l'importance de la régionalisation pour installer une gouvernance à multiniveaux. Certains ne partagent toutefois pas cette opinion comme le montre l'échec de la tentative d'imposer un instrument juridique contraignant. La Chambre des régions a encore beaucoup de travail pour convaincre que la régionalisation n'affaiblit pas l'Etat ni n'ouvre la voie à l'indépendance des régions.

Cet échec a incité le rapporteur Jean-Claude Van Cauwenberghe à poursuivre sa campagne en faveur de la régionalisation. Il a travaillé étroitement avec le Comité européen sur la démocratie locale et régionale pour établir un « cadre de référence pour la démocratie régionale ». Certaines dispositions de la Charte adoptée en 2008 et de la Recommandation 240 ont été prises en compte. Le cadre de référence va au-delà de l'article 13 de la Charte de l'autonomie locale qui a parfois été utilisé par certains Etats membres pour contester l'utilité d'une Charte de l'autonomie régionale. Le cadre de référence, qui n'est certes pas contraignant, devrait servir de tremplin pour l'avenir. Il convient maintenant de réfléchir à la façon dont il pourra être mis en œuvre.

La session de mars a mis en évidence les problèmes posés dans les régions par la crise économique, en raison de la diminution de leurs recettes. Mais les citoyens souffrent aussi et peinent à boucler leurs fins de mois.

Carmen Patrizia Muratore présentera ce matin un rapport sur « le surendettement des ménages : la responsabilité des régions ». Elle y propose des mesures à l'échelon régional pour lutter contre ce fléau.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) félicite Karl-Heinz Lambertz pour son rapport sur la coopération transfrontalière qui constitue un autre aspect important du travail du Congrès. Le groupe de travail créé il y a deux ans a réalisé une analyse approfondie de la situation en Europe, qui servira de base pour les travaux des deux prochaines années. L'Europe a beaucoup changé depuis vingt ans. Il importe de tenir compte de ces bouleversements pour mettre au point de nouvelles coopérations. A cet égard, le nouveau protocole additionnel n° 3 à la Convention de Madrid sur la coopération transfrontalière est un pas dans la bonne direction. En l'adoptant, les Etats membres ont montré l'importance qu'ils attachent à une coopération transfrontalière décentralisée, dans les 47 pays membres du Conseil de l'Europe.

Ce groupe de travail s'occupe également de la coopération interrégionale et va réfléchir à l'aide à apporter aux Eurorégions qui servent à diffuser les valeurs de la démocratie locale et régionale. L'année prochaine, il faudra définir les priorités pour 2001-2002. Dès à présent, on peut envisager des conférences et missions pour renforcer les régions.

Pour améliorer la représentation des régions, le groupe de travail sur les régions à pouvoirs législatifs étudie leur représentation dans les deuxièmes chambres : une conférence sera organisée l'année prochaine avec la région du Piémont et une autre, avec la région autonome de Madère et l'assemblée des régions d'Europe, sur le statut d'autonomie.

Enfin, comme le recommande Bernd Petrisch, on pourrait faire représenter les régions dans les délégations des Etats au Comité des Ministres, une idée à creuser avec le Comité européen sur la démocratie locale et régionale. Quoi qu'il en soit, les activités futures auront pour objectif la régionalisation et le renforcement de la coopération interrégionale.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) remercie tous les participants et se félicite de l'excellent climat de travail au sein de la Chambre des régions. (Applaudissements)

Elle ouvre le débat.

**Natalia ROMANOVA** (Ukraine, GILD) (interprétation) félicite la Présidente d'avoir su, en habile chef d'orchestre, organiser les travaux de la chambre dont les initiatives exigent d'être suivies. Il reste encore beaucoup à faire pour aboutir à l'adoption de la Charte de l'autonomie régionale.

Le Groupe de travail sur la coopération transfrontalière, présidé par Karl Heinz Lambertz a bien travaillé pour améliorer la vie des habitants des régions frontalières. Le Groupe de travail juge essentielle la ratification du troisième protocole additionnel à la Convention de Madrid, afin que tous les Etats du Conseil de l'Europe, y compris ceux qui sont pas membres de l'Union européenne, bénéficient des outils de la coopération transfrontalière. L'Eurorégion pourrait à terme devenir l'instrument de la coopération transfrontalière, à l'échelle du continent européen tout entier.

Natalia ROMANOVA annonce qu'une conférence se tiendra en avril dans les Carpates, à laquelle le Bureau s'est associé ; l'oratrice invite chacun à y participer : la coopération transfrontalière concerne aussi les populations vivant dans les zones de montagne et les Carpates sont « le poumon de l'Europe ». (Applaudissements)

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) remercie l'oratrice et donne la parole à George Pavlidis.

**George PAVLIDIS** (Grèce, PPE/DC) (interprétation) souligne le rôle de la coopération transfrontalière, en cette époque de mondialisation, pour lutter contre l'exclusion et pour améliorer la vie des citoyens habitant souvent loin des capitales nationales. Ainsi, dans les Balkans, depuis 2003, onze régions et préfectures grecques, turques et bulgares se sont associées pour régler des problèmes concrets : incendies, épidémies... Cette coopération renforce l'amitié entre les peuples et permet de répondre par des solutions innovantes à des besoins locaux alors que la Convention de Madrid renvoie la coopération transfrontalière à l'initiative des Etats. La création d'entités juridiques transfrontalières sera un pas supplémentaire à l'échelle du continent européen, en particulier pour les pays du Conseil de l'Europe qui ne sont pas membres de l'Union européenne. Il conviendrait en tous cas de s'appuyer sur ces exemples de bonnes pratiques pour aller dans le sens souhaité par tous.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) remercie George Pavlidis et donne la parole à Ioannis Michas.

**Ioannis MICHAS** (Grèce, R, SOC) (interprétation) félicite la Présidente pour son travail à la tête de la Chambre des régions. L'action progresse en faveur des pouvoirs locaux et régionaux, bien que les moyens ne soient pas suffisants. Trop d'Etat membres, de surcroît, ne mettent pas en œuvre les résolutions et recommandations du Congrès : chacun doit, dans son pays, insister auprès de son gouvernement pour qu'il prenne les décisions nécessaires pour renforcer la démocratie locale et régionale.

Il dénonce l'attitude antidémocratique du Président *ad interim* du Congrès en séance plénière à propos de l'élection du Secrétaire Général. Une candidature a été repoussée en violation du Règlement au prétexte qu'il s'agissait de celle d'un homme politique. L'unité du Congrès n'est pas menacée par le débat contrairement à ce que pense le Président mais par le non respect des procédures. Est-il en outre normal que Yavuz Mildon, de la Chambre des régions, soit remplacé par un membre de la Chambre des pouvoirs locaux ?

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) dit que le débat sur l'élection du Secrétaire Général a été clos hier et invite à la poursuite des travaux de la Chambre.

Elle donne la parole à Valery Kadokhov.

**Valery KADOKHOV** (Fédération de Russie, SOC) (interprétation) se félicite de la signature de la Convention de Madrid qui fixe une base juridique et économique à la coopération transfrontalière, permettant aux régions de coopérer directement avec d'autres régions et d'autres pays en fonction d'accords bilatéraux. Cette avancée a un impact positif pour la Russie sur les plans social, économique, mais aussi culturel, grâce aux relations établies avec des communautés ethniques très diverses.

Il regrette que tous les pays ne bénéficient pas des mêmes possibilités puisque tous ne font pas partie de l'espace Schengen. Néanmoins la Russie a mis en œuvre d'excellentes coopérations dans le nord-ouest de son territoire, notamment avec les pays scandinaves, en Carélie où un complexe technologique a été construit en partenariat et pour l'exploitation des sites pétroliers dans l'Arctique.

La Russie s'ouvre également aux régions asiatiques et eurasiatiques.

Dans le contexte de la mondialisation, la coopération transfrontalière présente de nombreux avantages pour le développement des pays.

Pour toutes ces raisons, l'orateur se dit favorable à toutes les initiatives visant à l'encourager.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) donne la parole à Svetlana Orlova.

**Svetlana ORLOVA** (Fédération de Russie, PPE/DC) (interprétation) souligne que la crise mondiale ne peut qu'inciter à un examen attentif de tous les aspects de la régionalisation. La responsabilité des régions dans le surendettement des ménages va être examinée, parce qu'elles ont à se soucier des difficultés rencontrées par les citoyens ordinaires. Il vient d'être fait allusion à la situation des habitants des régions de montagne, que Valery Kadokhov fut le premier à évoquer, il y a cinq ans. Les recommandations adoptées doivent faire l'objet d'un suivi pour vérifier leur mise en œuvre.

Le Bureau de la Chambre a opté pour une méthode de travail plus ouverte, en permettant l'expression des avis divergents. L'oratrice ne peut donc qu'appuyer les observations de Ioannis Michas. Tout le monde a le droit de prendre la parole, quel que soit le sujet examiné. M. Mildon et ses prédécesseurs ont toujours agi ainsi. Il s'agit d'un élément constitutif de la culture du Congrès.

Elle félicite la Présidente Ludmila Sfirloaga qui, au fil des années, a veillé à l'examen scrupuleux de tous les sujets. Elle souhaite qu'un tel climat perdure dans la chambre, car la démocratie, c'est l'ouverture et la transparence. Plus il y a de candidatures pour un poste et mieux cela vaut car alors un choix est possible.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) remercie Svetlana Orlova pour ses propos aimables ainsi que tous ses autres collègues pour leur soutien.

Elle donne la parole à Charles Ricq, représentant de l'Assemblée des Régions d'Europe.

**Charles RICQ**, Représentant de l'Assemblée des Régions d'Europe, observateur de la Chambre des régions depuis l'origine, en 1994, et représentant de l'Association des régions frontalières, se félicite que la Chambre des régions traite de la coopération, un sujet qui lui est cher. Il émet le souhait que tous les membres de

la Chambre des régions qui participent au groupe de travail de M. Lambertz, soient informés des travaux d'autres instances du Conseil de l'Europe, notamment les comités directeurs qui réalisent des études approfondies sur la coopération transfrontalière. Il rappelle que le manuel de coopération transfrontalière qu'il a rédigé il y a deux ans vient d'être traduit en ukrainien et le sera prochainement dans d'autres langues.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) donne la parole à Nataliya Romanova.

**Nataliya ROMANOVA** (Ukraine, GILD) (interprétation) souhaite que la Chambre des régions fasse des préconisations de nature à aider l'Ukraine à s'engager dans la voie de la régionalisation. La question principale est celle du financement, notamment celui de la coopération transfrontalière. Grâce au budget prévu à cet effet, d'importants projets sont engagés.

#### 4. REGIONS A POUVOIRS LEGISLATIFS : VERS UNE GOUVERNANCE A MULTINIVEAUX

[CPR(17)2]

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) dit que l'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de Bernd Petrisch intitulé : « Régions à pouvoirs législatifs : vers une gouvernance à multiniveaux », au nom du groupe de travail : « Régions à pouvoirs législatifs ». Le rapport actualise une étude analytique de 2001 sur les structures et les responsabilités des régions européennes à pouvoir législatif. Le groupe de travail a estimé qu'il convenait d'approfondir les aspects juridiques, politiques et administratifs déterminant pour le statut des régions à pouvoir législatif.

Si le Congrès n'impose aucun modèle de régionalisation, dans le respect de la diversité européenne, les régions à pouvoirs législatifs peuvent être considérées comme pionnières par celles qui n'ont pas ces prérogatives. C'est pourquoi un groupe de travail, forum qui permet à ces régions de partager leurs expériences, a été créé par le Congrès en 1998. Il aborde des sujets tels que la représentation dans la deuxième Chambre, lequel sera examiné lors d'une conférence qui se tiendra dans le Piémont italien l'année prochaine, ou la question des régions autonomes à statut particulier. Les événements du Caucase du Sud de l'an dernier ont conduit à organiser une table ronde en décembre dernier sur le statut des régions autonomes. Si le budget le permet, une autre conférence sera organisée avec la région autonome de Madère.

A travers le groupe de travail, le Congrès entretient des relations fructueuses avec la Conférence des Présidents régionaux avec pouvoir législatif (REGLEG) et l'Assemblée législative régionales d'Europe (CALRE).

Le groupe de travail est dirigé pratiquement depuis sa création par Jean-Claude Van Cauwenberghe, lequel prend sa retraite politique : il conviendra de lui trouver un successeur qui soit un militant aussi actif que lui.

Le débat sur une gouvernance à multiniveaux arrive à point nommé puisqu'une réflexion est en cours sur la définition par le Conseil de l'Europe d'un instrument contraignant en matière de démocratie régionale. De son côté, le Comité des Régions a lancé une vaste réflexion sur la promotion de la gouvernance à plusieurs niveaux en Europe.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) donne la parole à Bernd Petrisch.

**Bernd PETRISCH** (Autriche, PPE/DC) (interprétation) constate que les régions à pouvoirs législatifs sont une minorité en Europe. Il existe des Etats dotés de structures symétriques : l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, la Belgique, où ces collectivités disposent de compétences et de responsabilités identiques et couvrent l'ensemble du territoire. D'autres, comme l'Italie ou l'Espagne, ont des régions à pouvoir législatif sur l'ensemble de leur territoire, mais leurs compétences ne sont pas identiques. Dans d'autres Etats encore – Royaume Uni, Serbie, Finlande, Portugal, Géorgie - les régions à pouvoirs législatifs ne couvrent qu'une partie du territoire. Certains Etats comme la Suisse ou l'Autriche sont nés par l'association de régions. D'autres, ont, au fil du temps, conféré des responsabilités aux régions à pouvoir législatif, soit par le biais de la Constitution fédérale, soit par le biais d'accords. Une étude détaillée à ce sujet est annexée au document.

Le Rapporteur remercie l'expert Bernd Semmelroggen pour l'analyse qu'il a faite et qui a servi de base au rapport et aux projets de Résolution et de Recommandation. Les compétences et responsabilités dont jouissent les régions à pouvoir législatif doivent pouvoir s'exprimer dans les relations extérieures. Dans certains pays, comme la Belgique, la Suisse, l'Autriche et l'Allemagne, les représentants des régions à pouvoir législatif coopèrent au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne, du moins pour les régions des pays qui en sont membres. Cet exemple devrait être suivi par les autres Etats membres. Le Congrès demande au Comité des Ministres d'insister auprès des gouvernements nationaux pour que les compétences régionales soient clairement définies et que les représentants des régions à pouvoir législatif participent aux relations internationales au même

titre que les Etats centraux. Il faudrait faire passer ce message pour la préparation de la Conférence d'Utrecht. L'Autriche par exemple y sera représentée par un membre de la Carinthie au nom des neuf Länder. Il serait bien que les régions s'entendent pour désigner un représentant commun.

Le Congrès est convaincu de l'importance de la bonne gouvernance. En 2008, la Recommandation 240 a été adoptée, qui prônait l'utilité d'une Charte de la démocratie régionale, mais elle n'a pas reçu le soutien des gouvernements nationaux. Une solution intermédiaire est intervenue avec la rédaction du cadre de référence, qui sera présentée à la réunion d'Utrecht. Le rapporteur souligne également l'excellente initiative du Comité des Régions qui, avec le Livre Blanc, a posé les jalons pour développer un processus de discussion avec l'Union européenne. Quels sont les éléments essentiels d'une gouvernance à multinationaux ? C'est un partenariat où les collectivités locales, régionales et nationales ont des compétences bien définies, dans le respect des principes de subsidiarité et d'appropriation. Les régions à pouvoir législatif doivent être associées à l'élaboration des dispositions législatives qui les concernent. Elles doivent aussi participer aux délégations nationales comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays membres de l'Union européenne. La priorité est d'obtenir que des représentants de régions à pouvoir législatif puissent faire partie des délégations nationales au lorsque sont évoqués des thèmes régionaux. Cet objectif ne pourra être atteint que si les gouvernements nationaux des Etats membres exercent un véritable suivi. Ce sera le travail du futur rapporteur que d'y prendre garde. Le groupe de travail sur les régions à pouvoir législatif devra être attentif aux progrès réalisés dans l'applications de ce principe. Les régions devraient pouvoir participer à la prochaine Conférence des Ministres chargés des collectivités locales et régionales qui se tiendra en Ukraine en 2011. Ce sera possible si chacun, de retour dans son pays, agit en ce sens.

Il convient de renforcer la démocratie locale et régionale, surtout en période de crise économique, car c'est à ce niveau que l'on peut agir le plus rapidement dans l'intérêt de l'économie et des citoyens.

La démocratie régionale dans les Etats fédérés sert de contre-poids : elle apporte la garantie d'une gouvernance à multinationaux, l'interaction entre tous les niveaux compétents permet de répondre aux défis de l'heure. La participation renforcée des régions à l'action du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne y contribuera : c'est ce que proposent la Résolution et la Recommandation. (Applaudissements)

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) remercie le rapporteur pour cet excellent travail.

Elle ouvre le débat et donne la parole à Farid Mukhametshin.

**Farid MUKHAMETSHIN** (Fédération de Russie, GILD) (interprétation) remercie le rapporteur pour son analyse approfondie et objective de l'activité des régions à pouvoir législatif. Le Tatarstan est le seul pays de la Fédération de Russie à avoir signé un accord avec l'Etat fédéral pour décentraliser les compétences, notamment en matière économique, culturelle, linguistique... Cet exemple montre qu'il est possible de mettre en place en Fédération de Russie une bonne coopération avec le pouvoir central. Certaines vérités évoquées dans le rapport concernent aussi la Russie : il arrive que les décisions du centre ne tiennent pas compte de l'avis des collectivités locales. Il importe donc de veiller à tous les détails des accords conclus avec les autorités centrales.

Ce rapport, comme la Recommandation 240 de 2008 sur la Charte européenne de l'autonomie régionale souligne la nécessité d'organiser la démocratie régionale. Il faut éviter que l'exécutif central limite les pouvoirs des régions, là où s'exprime la démocratie, à la base.

L'orateur remercie le rapporteur pour son excellent travail.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) donne la parole à Raymond Svensson.

**Raymond SVENSSON** (Suède, GILD) (interprétation) remercie le rapporteur d'avoir soulevé une question importante. Le rôle joué en Europe par les régions qui ont des pouvoirs législatifs et des moyens budgétaires importants est indéniable. Qu'elles aient des pouvoirs législatifs ou non, les régions doivent se développer au service des citoyens qui ne doivent pas participer à la vie de leur région seulement au moment des élections. Cette participation peut prendre différentes formes compte tenu des spécificités de chaque pays. L'Etat providence n'est pas seulement l'Etat national, c'est un mode de fonctionnement des sociétés qu'il convient de promouvoir.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) donne la parole à Carmen Patrizia Muratore.

**Carmen Patrizia MURATORE** (Italie, GILD) (interprétation) rappelle que l'Italie a poussé la régionalisation très loin depuis la réforme de 2005. On peut même dire qu'aujourd'hui, l'Etat central n'a plus qu'une compétence

juridique résiduelle par rapport aux régions qui peuvent légiférer sur tout hormis la justice et la sécurité qui restent l'apanage du législateur national.

Les régions dotées de compétences de plus en plus larges, peuvent lancer des projets favorisant la croissance. La régionalisation a été facilitée en Italie parce qu'elle figurait en filigrane dans la Constitution. Hélas, le gouvernement central cherche aujourd'hui à retirer certaines compétences aux régions dans les domaines de l'environnement et de l'énergie.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) indique que les régions roumaines ont beaucoup appris de l'exemple italien, mais qu'il leur faudra encore patienter pour voir aboutir une réforme.

La discussion est close.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) appelle la réponse du rapporteur Bernd Petrisch.

**Bernd PETRISCH** (Autriche, PPE/DC), Rapporteur (interprétation) remercie ses collègues pour leurs interventions positives. Il recommande à Farid Mukhametshin de poursuivre ses activités en s'en remettant au principe des meilleures pratiques. Les nombreux avantages que présentent les régions ont encore été soulignés par le rapport de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) de 2009.

Raymond Svensson a évoqué l'importance du financement des régions, il faudra en reparler. C'est évidemment au niveau régional que l'on peut prévoir la répartition la plus ciblée des crédits.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) remercie le Rapporteur pour son travail remarquable.

Elle constate que la liste des orateurs est épuisée.

Le débat est clos.

Le projet de Résolution et le projet de Recommandation, présentés par la Commission, n'ont pas fait l'objet d'amendement.

Le projet de Résolution contenu dans le document [CPR(17)2] est approuvé.

Le projet de Recommandation contenu dans le document [CPR(17)2] est approuvé.

## 5. SURENDETTEMENT DES MENAGES : LA RESPONSABILITE DES REGIONS

[CPR(17)3]

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) indique que l'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de Carmen Patrizia Muratore au nom de la Commission de la cohésion sociale, relatif au surendettement des ménages : la responsabilité des régions.

Carmen Patrizia Muratore va présenter un projet de Résolution et un projet de Recommandation, qui traitent avec la question des pratiques usuraires, de sujets auxquels elle est très attachée parce qu'elle est l'auteur d'un projet de loi régional qui propose de favoriser l'intervention sur le plan social des régions afin de prévenir et de gérer de manière responsable des situations qui peuvent avoir des conséquences tragiques pour les familles.

**Carmen Patrizia MURATORE** (Italie, GILD) (interprétation) souligne que la crise économique et financière aggrave le surendettement des ménages. Celui-ci est dit actif quand il résulte d'une « fièvre de consommation », et passif quand il est indépendant de la volonté individuelle et lié à une perte de revenus. Le phénomène qui s'est répandu en Europe dans les années 1960, avec la diffusion du mode de vie à l'américaine, avec le crédit facile, s'est dangereusement accentué depuis les années 1980. Les pouvoirs publics ont pris des mesures au Danemark dès 1984, au Royaume Uni puis en France avec la loi Neiertz en 1989. L'Union européenne a adopté en 2002 une directive relative au crédit à la consommation puis le Comité des Ministres a adopté en 2007 un Règlement pour protéger les consommateurs.

L'action publique repose en Europe sur la solidarité, considérant que la société est en partie responsable du surendettement parce qu'être en incitant les consommateurs à s'endetter. Il s'agit donc d'aider les débiteurs à surmonter leurs difficultés et à se réadapter à la vie sociale sans endettement excessif.

En France, où l'action contre le surendettement est la plus développée, une enquête de la Banque de France constate que le phénomène s'est aggravé. La loi Neiertz a prévu une conciliation sous l'égide des commissions de surendettement, placées auprès de la Banque de France. Les commissions peuvent suspendre les remboursements, et les saisies arrêts, ainsi que les procédures judiciaires. En 2004 la loi Borloo a organisé le « rétablissement personnel », comparable à la faillite personnelle. Enfin la loi Châtel en 2005 a rendu plus transparentes les clauses contractuelles du crédit renouvelable, responsable 8 fois sur 10 du surendettement.

Il convient aussi d'éduquer les consommateurs. Au Royaume Uni, des cours sur le bien-être économique et le crédit ont été introduits dans les collèges, dès l'âge de 11 ans.

Les ménages surendettés peuvent être victimes d'usuriers dont ils acceptent des conditions de prêt léonines, faute de trouver du crédit dans les banques. L'usure, qui consent des prêts à des taux si élevés qu'il est impossible de les rembourser, peut déboucher sur une confiscation du patrimoine. En Italie, le problème est particulièrement vif dans le Sud. En 1996, une loi italienne a organisé des *confidi*, mécanismes d'assurance collective qui proposent des crédits à faible taux, et l'Etat soutient les associations de lutte contre l'usure, pour combattre l'omerta. Des mini pôles anti rackets ont été installés dans les préfectures, mais ils n'ont pas encore rencontré un grand succès, les ménages surendettés se tournant plutôt vers le secteur associatif qui leur paraît plus en mesure de les protéger.

**Carmen Patrizia MURATORE** (Italie, R, GILD) (interprétation) propose que la Région de Ligurie complète l'aide nationale aux surendettés, que le Parlement prévoit de mettre en place. La région propose également des mesures de prévention, d'information des citoyens, ainsi que la mise en place d'un observatoire régional de l'usure.

L'échelon régional est pertinent pour mener cette action, qui doit être collective : les préfectures, le parquet, les tribunaux civils, les chambres de commerce, les *confidi* doivent s'associer pour lutter contre l'usure, qui est directement liée à la politique du crédit.

**Carmen Patrizia MURATORE** (Italie, R, GILD) (interprétation) conclut que le projet de Résolution va dans le sens d'une telle action collective. (Applaudissements)

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) remercie l'oratrice et ouvre le débat.

**Eduard VASILISHIN** (Russe, R, SOC) (interprétation) soutient le projet de Résolution. En Fédération de Russie, le pouvoir local apporte une aide juridictionnelle aux ménages surendettés, en association avec l'échelon fédéral. Une aide financière directe est également apportée aux plus fragiles, en particulier les chômeurs, pour réduire leur endettement.

L'excellent rapport de Carmen Patrizia Muratore met bien en valeur le rôle des autorités locales.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) donne la parole à Josette Michaux.

**Josette MICHAUX** (Belgique, L, SOC), après s'être félicitée de l'inscription de cet important rapport à l'ordre du jour, observe d'abord que, contrairement aux idées reçues, le surendettement touche, pour des raisons différentes, toutes les couches de la population. Pour les plus aisés, il s'agit souvent d'une mauvaise gestion ou d'une imprudence; pour les moins favorisés, il s'agit d'une issue de secours débouchant sur l'Enfer. Naturellement, la crise financière amplifie le phénomène, en créant une nouvelle catégorie de ménages surendettés : ceux qui voient leurs revenus subitement diminués par la perte de l'emploi. La responsabilité incombe non seulement aux emprunteurs et à la crise économique, mais aussi aux prêteurs, qui ne sont pas soumis partout aux mêmes règles et qui, souvent rémunérés à la commission, ne font pas tous preuve de sérieux. Les organismes de prêt manquent souvent de scrupules. Ils devraient évaluer la capacité de l'emprunteur à rembourser le crédit qu'il sollicite ; en Belgique, ils peuvent consulter un fichier qui répertorie tous les crédits contractés.

En outre, tous les comptes à vue sont assortis d'une autorisation de découvert, autrement dit d'un prêt accordé sans demande ni démarche mais à un taux usuraire. Un compte créditeur est rémunéré au taux de 1 %, tandis qu'un compte débiteur est frappé d'un taux d'intérêt de 12 %. Ce qui est présenté par les banques comme un avantage n'est qu'un crédit au coût très élevé, une pratique dénoncée par les organismes de défense des consommateurs. Une étude montre que 40 % des Belges ont eu recours au découvert bancaire en 2007, et la tendance s'accroît dangereusement en 2009.

L'orateur dénonce enfin les prêts déguisés que sont les cartes proposées par les chaînes de grande distribution, ouvrant droit à des crédits pour l'achat de matériel électroménager, de mobilier, de matériel audiovisuel et informatique et même d'alimentation. En voyant proposer de payer ses achats en trois fois sans intérêt, on peut se demander comment se nourriront certaines familles quand ces ouvertures de crédits cumulés les mettront en situation de rupture de paiement. Malgré les précautions prises, le consommateur est toujours sollicité par des annonces publicitaires trompeuses et par le manque de précision quant au remboursement.

En conclusion, Josette Michaux souhaite que la Chambre prône une publicité claire, précise et complète, œuvre pour le développement du prêt social et mette l'accent sur la prévention par une éducation à la consommation de toutes les couches de la population. (Applaudissements)

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) donne la parole à Véronique Moreira.

**Véronique MOREIRA** (France, NI) note que le rapport traite d'un problème auquel les régions sont confrontées en raison de leur proximité avec les citoyens et de leurs compétences, notamment en matière de logement. Il propose des mesures curatives pour maîtriser le crédit, mettre en place des financements solidaires et intégrer des associations de consommateurs dans les instances de régulation du crédit. Il convient également de mettre l'accent sur la prévention et la mauvaise redistribution des richesses. Le partage de la valeur ajoutée des entreprises pénalise les salariés qui, pour maintenir leur niveau de vie, n'ont pas d'autre choix que de s'endetter. Quand elles ont une compétence économique et attribuent des aides aux entreprises, les régions doivent tenir compte de la façon dont celles-ci prennent en compte la répartition des richesses produites. Une meilleure répartition permettrait de réduire les inégalités et aiderait les salariés à faire face à leurs besoins fondamentaux.

Les régions sont dépassées par des phénomènes qui font des dégâts au niveau mondial. Le marketing publicitaire crée des besoins et fait naître des addictions. Les offres de crédit se multiplient par le biais des banques ou à l'initiative des vendeurs eux-mêmes qui croient soutenir la consommation alors qu'ils sont assis sur un vide sidéral. Elles alimentent un système fou qui produit des objets, crée le besoin de ces objets et le moyen de l'assouvir au profit des producteurs, sans générer des emplois locaux et avec une politique de gestion des ressources humaines catastrophique. Quand elles ont la compétence de la formation, les régions peuvent promouvoir une éducation à une consommation plus responsable et des filières professionnelles de recyclage et de réparation.

En France, l'accès au logement est une des causes de surendettement, car le rythme de la construction est très inférieur à celui de la demande et parce qu'en offrant des avantages financiers aux investisseurs, l'Etat favorise la construction de logements à prix élevés et à forte rentabilité. En outre, les aides aux locataires sont détournées de leur objet. Les prix des logements, fixés en fonction des aides accordées par l'Etat, ne servent plus aux locataires mais aux bailleurs qui considèrent ces aides comme un minimum. Les régions doivent donc se concentrer sur l'offre et impulser la construction de logements sociaux. Elles doivent aussi, conformément à leurs compétences, aider les habitants à se déplacer à moindre frais en mettant en place des systèmes de transport en commun, et leur permettre de se nourrir à moindre prix en encourageant la production agricole de proximité.

Le rapport propose des remèdes et des régulations mais il faut attaquer le problème à la racine. Les régions doivent contribuer au désendettement par le partage des richesses et l'accès de tous à une alimentation décente, au logement, à l'emploi et en apprenant avec le temps à éviter de tomber dans le piège du surendettement.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) donne la parole à Jean-Marc Bourjac.

**Jean-Marc BOURJAC** (France, SOC) salue la qualité du rapport présenté et la conviction manifestée par son auteure dans son analyse approfondie des causes du surendettement et des possibilités d'en sortir. Le rapport traite avec pertinence de la situation en France en évoquant la mise en place, dans le cadre de la loi Neiertz, des commissions de surendettement qui permettent d'annuler les crédits d'une famille, ou d'en réduire sensiblement les taux. Il contient toutefois deux inexactitudes : contrairement au crédit à la consommation, le prêt au logement en France est très encadré et il n'existe aucun contrôle sur l'octroi des crédits revolving.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) donne la parole à Carmen Patrizia Muratore.

**Carmen Patrizia MURATORE** (Italie, GILD), Rapporteuse (interprétation), dit partager pleinement l'observation de Josette Michaux et l'analyse de Véronique Moreira sur la mauvaise répartition des richesses et les méfaits du marketing commercial dus à l'absence de contrôle dans un contexte de financiarisation générale. Les administrations publiques dont certaines sont également tombées dans ce piège par le biais de la souscription de subprimes doivent respecter les valeurs éthiques.

Les régions peuvent agir dans la limite de leurs compétences : la plupart des mesures à prendre, notamment de contrôle, relèvent des législations nationales. L'oratrice précise qu'elle n'a pas jugé utile de s'étendre sur un sujet déjà longuement traité dans un rapport sur la consommation responsable présenté en 2008.

Plusieurs régions d'Italie ont élaboré des plans pour répondre à la demande de logements à des prix accessibles, alors qu'il existe un grand nombre de logements vacants. Cela résulte d'un chantage à l'emploi exercé par les promoteurs.

Les logements inoccupés qui sont souvent situés dans des quartiers dégradés ne sont pas rénovés. Il suffirait de requalifier ces quartiers pour pouvoir remettre ces immeubles en valeur, tout en faisant œuvre utile pour l'environnement.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) remercie le rapporteur et les intervenants qui ont participé à cet excellent débat.

Elle déclare que le débat est clos.

Elle indique que la Commission de la cohésion sociale a présenté un projet de Résolution et un projet de Recommandation sur lesquels aucun amendement n'a été déposé.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) invite la Chambre à procéder au vote sur l'ensemble du projet de Résolution contenu dans le document [CPR(17)3]

Le projet de Résolution contenu dans le document [CPR(17)3] est approuvé à l'unanimité.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) invite la Chambre à procéder au vote sur l'ensemble du projet de Recommandation contenu dans le document CPR(17)3.

Le projet de Recommandation contenu dans le document [CPR(17)3] est approuvé à l'unanimité.  
(Applaudissements)

#### 6. DATE, HEURE ET ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SEANCE

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) propose à la Chambre de tenir sa prochaine séance publique demain, à 10 h 15, conformément à l'ordre du jour de la présente session adopté ce matin.

Elle rappelle que cette séance se tiendra dans l'hémicycle.

L'ordre du jour de la prochaine séance publique est ainsi réglé.

*La séance est levée à 12 h 20*



**DEUXIEME SEANCE DU CONGRES****Mercredi 14 octobre 2009 à 15 h 15**

---

**SOMMAIRE**

	<u>Page</u>
1. Ouverture de la séance .....	65
2. Adoption des procès-verbaux des séances précédentes .....	65
3. Allocution de Ulrich Bohner, Secrétaire Général du Congrès .....	65
4. Le défi global du changement climatique : les réponses locales .....	69
5. La violence domestique à l'égard des femmes .....	75
6. Prévenir la violence à l'égard des enfants.....	78
7. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance .....	82



## 1. OUVERTURE DE LA SEANCE

*La séance est ouverte à 15 h 15 sous la présidence de Ian Micallef (Malte, L, PPE/DC), Président a.i. du Congrès.*

## 2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) indique que les procès-verbaux des séances précédentes [CG(17)PV1am] et [CG(17)PV2pm] ont été distribués et constate qu'ils n'appellent pas d'observation.

Les procès-verbaux sont adoptés.

## 3. ALLOCUTION DE ULRICH BOHNER, SECRETAIRE GENERAL DU CONGRES

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) exprime la gratitude du Congrès envers Ulrich Bohner, son Secrétaire Général, qui prendra sa retraite à la fin du mois après trente-sept années consacrées au Conseil de l'Europe. Il salue le travail considérable, le dévouement, la loyauté d'Ulrich Bohner ainsi que son engagement en faveur de la démocratie locale et régionale.

Entré en 1972 comme administrateur au Conseil de l'Europe, Ulrich Bohner rejoignait trois ans plus tard la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) puis, le Cabinet du Secrétaire Général du Conseil. Derrière chaque grande institution il y a un grand secrétariat : Ulrich Bohner a joué un rôle décisif dans la création du Congrès et il a été le premier à porter le titre de Secrétaire Général du Congrès. Sa vision, son engagement, son énergie, et son expérience ont été essentiels pour donner sa place au Congrès dans l'architecture des institutions européennes.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) dit au revoir au Secrétaire Général. Au nom de tous les membres du Congrès, il rend hommage au grand Européen, au gestionnaire hors pair, pour lui souhaiter enfin une retraite heureuse, bien méritée. (Applaudissements)

**Ulrich BOHNER**, Secrétaire Général du Congrès (interprétation), rappelle que lors de la création du Conseil de l'Europe, alors qu'il n'avait lui-même que cinq ans, le continent européen sortait de la plus affreuse des guerres, qui avait violé tous les principes démocratiques et humanistes. L'Allemagne était encore gouvernée par des criminels de guerre, responsables de millions de morts et du plus grave génocide de l'Histoire. C'est dans ce contexte que les responsables politiques ont rêvé d'une Europe nouvelle et créé un Conseil fondé sur des valeurs partagées, véritable espoir de paix et de réconciliation. La démocratie était encore un défi à relever. Le Conseil de l'Europe a été la première Organisation internationale associant une Assemblée parlementaire à un Comité des Ministres.

Dès 1957, l'Assemblée parlementaire créait la Conférence européenne des pouvoirs locaux, réunissant des maires et des élus des Etats membres. Mais l'Europe était encore divisée. Ulrich Bohner évoque ses premières expériences politiques, liées à la révolution hongroise de 1956, à la construction du mur de Berlin en 1961, aux tanks envahissant Prague en août 1968, à la longue attente pour que la Grèce, l'Espagne, le Portugal se débarrassent de leurs régimes dictatoriaux. Il mentionne encore la nouvelle *Ostpolitik* de Willy Brandt puis l'Acte final d'Helsinki en 1975, conditions de la chute du Mur puis de l'adhésion des anciens pays d'Europe de l'Est.

**Ulrich BOHNER** évoque le courage de Catherine Lalumière, alors Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, ainsi que le discours du Président Gorbatchev, qui, en juillet 1989, avait esquissé devant le Conseil de l'Europe son projet d'une «maison commune européenne».

**Ulrich BOHNER** (en français) se remémore les trente-huit années passées au service du Conseil de l'Europe, en particulier l'inlassable énergie de son prédécesseur, Gérard Baloup, dont l'ambition pour le Congrès était qu'il devienne un véritable Sénat des régions européennes. Il salue les six cent trente élus des quarante-sept Etats membres du Congrès. La première mission du Congrès est d'abord de suivre l'évolution de la démocratie locale et régionale. Ce suivi consiste, non à donner des leçons, mais à entretenir un dialogue permanent, patient et public, pour relever le défi du développement démocratique.

**Ulrich BOHNER** (interprétation) mentionne les difficultés budgétaires du Congrès : faute de crédits suffisants accordés par le Conseil de l'Europe, le Congrès doit faire appel à des contributions volontaires des Etats membres.

La deuxième grande mission du Congrès consiste à élaborer des normes mais aussi à recueillir, pour les conforter, les bonnes pratiques en matière de démocratie locale. Les sociétés démocratiques doivent être inclusives, elles doivent refuser qu'une partie des citoyens restent sur le bord du chemin.

**Ulrich BOHNER** (en français) se félicite des perspectives de réforme du Congrès dans l'architecture du Conseil de l'Europe. Il salue les réflexions lancées par le Président Ian Micallef et confie son espoir dans la prochaine présidence suisse.

**Ulrich BOHNER** (interprétation) rappelle que le Conseil de l'Europe visait d'abord à unir plus étroitement les peuples des Etats membres, ce qui suppose de relativiser l'importance des frontières en Europe.

Les frontières sont « les cicatrices de l'Histoire » : cette formule de Denis de Rougemont a provoqué d'abord beaucoup de réticences de la part des Etats membres, jaloux de leur souveraineté nationale. En 1980, la première convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière était adoptée. Ulrich Bohner se félicite des progrès accomplis par l'institution, tout en regrettant que son successeur n'ait pu être élu lors de la dix-septième session. Il se dit cependant persuadé que son adjointe saura diriger le Secrétariat Général jusqu'à l'élection de son successeur.

Cette fonction implique tout d'abord de savoir diriger une équipe de plus de cinquante personnes et gérer un budget de 6 millions d'euros. Cette gestion s'inscrit dans le cadre administratif et financier assez rigide du Conseil de l'Europe, ce qui ne facilite pas toujours les choses. Le Secrétaire Général du Congrès doit d'autre part jouer un rôle d'interface avec le Conseil de l'Europe, en particulier avec le Secrétaire Général de celui-ci et avec le Comité des Ministres. La fonction exige de la diplomatie et une bonne compréhension de la situation politique au Conseil de l'Europe et dans ses Etats membres.

Le Secrétaire Général doit être strictement neutre sur le plan politique, mais il doit savoir écouter et convaincre. Un bon sens de la communication constitue donc un atout.

**Ulrich BOHNER** (interprétation) ne voudrait pas clore son intervention sans consacrer une pensée à son ami Yavuz Mildon. Européen convaincu et démocrate turc, le Président du Congrès a consacré beaucoup d'énergie à la promotion du Congrès et a fait preuve de courage en même temps que d'esprit précurseur en soutenant des politiques importantes telles que la normalisation des relations entre la Turquie et l'Arménie, qui s'est concrétisée par un accord samedi dernier. Puisse Yavuz Mildon guérir rapidement et retrouver sa place parmi ses amis du Congrès !

En conclusion, Ulrich Bohner adresse ses remerciements à tous ses collègues du Congrès, présents et passés, qui ont travaillé au succès du Congrès. Il sait gré à ses assistantes, Christine Ebel et Linette Taesch, de leur patience et de leur compétence. Il rend hommage à son épouse, Françoise, ainsi qu'à ses enfants et leur famille pour le soutien et l'indulgence dont ils ont fait preuve à son égard. Le Conseil de l'Europe a beau soutenir, au niveau des principes, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, celle-ci n'est pas toujours facile à traduire dans la réalité. (Applaudissements prolongés)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC), qui rejoint Ulrich Bohner à la tribune pour lui remettre une médaille, déclare (interprétation) qu'il n'a pas encore fait entériner cette remise par le Bureau car il voulait qu'elle reste une surprise, mais qu'il ne pense pas que le Bureau fasse de difficultés. (Applaudissements)

Il donne la parole à Valery Kadokhov.

**Valery KADOKHOV** (Fédération de Russie, R, SOC) (interprétation) a trouvé très émouvant le discours d'Ulrich Bohner, qui a fait référence à de nombreux événements historiques très importants. Le plus important d'entre eux fut sans doute la fin de la Seconde Guerre mondiale, il y a 65 ans. Il ne faut jamais oublier les millions de personnes qui ont donné leur vie pour libérer l'Europe, du Portugal à l'Arménie. Il faudrait donc que le programme de travail de mai inclue un rapport à ce sujet et que l'on commémore comme il se doit cet événement.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Jean-Claude Frécon.

**Jean-Claude FRECON** (France, L, SOC) se dit très touché par le discours d'Ulrich Bohner, qui a toujours été, dans ses fonctions de Secrétaire Général, juste, impartial et soucieux d'équité. Dans ses fonctions précédentes au service du Congrès, il avait également toujours su répondre présent, y compris dans les circonstances les plus difficiles. C'est ainsi que, répondant à la demande du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Ulrich Bohner est parti pour le Kosovo, au début de la guerre, afin d'installer à Pristina une base permanente du Conseil de l'Europe. C'était une mission dangereuse. Parti pour quelques semaines, Ulrich est en

fait resté là-bas six mois et a ainsi jeté les bases d'un point d'accueil pour la démocratie et le dialogue. Qu'il soit remercié pour ce qu'il a fait afin de ramener la paix dans ce coin de l'Europe ! (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Fabio Pellegrini.

**Fabio PELLEGRINI** (Italie, L, SOC) (interprétation) s'associe, au nom de la délégation italienne, aux remerciements adressés à Ulrich Bohner, qui a été un soutien sans faille pour tous les membres du Congrès pendant toutes ces années. Grâce à son engagement, la conférence d'experts qu'ils formaient est devenue Congrès et a acquis une dimension politique.

**Fabio PELLEGRINI** (Italie, L, SOC) (interprétation) souhaite une heureuse retraite à Ulrich Bohner, aux côtés de sa famille, et espère que le Congrès pourra continuer à bénéficier de ses contributions. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Herwig Van Staa.

**Herwig VAN STAA** (Autriche, R, PPE/DC) (interprétation) tient, en tant que Président du groupe PPE, à remercier chaleureusement Ulrich Bohner pour le travail qu'il a accompli à la tête de l'organisation, pour la façon respectueuse dont, sans jamais cacher son point de vue, il a toujours traité tous les groupes politiques, pour le brio avec lequel il a dirigé l'administration et conduit les réformes nécessaires et pour la constance de son engagement au service de l'Europe. Il le félicite d'avoir su se montrer à la hauteur des ambitions élevées du Conseil de l'Europe, défenseur de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme.

Il lui annonce que l'aigle d'or tyrolien lui sera prochainement décerné et lui exprime la reconnaissance particulière de la ville d'Innsbruck.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Gaye Doganoglu.

**Gaye DOGANOGLU** (Turquie, L PPE/DC) (interprétation) joint ses remerciements, au nom de la délégation turque, à ceux qui ont déjà été exprimés et souhaite à Ulrich Bohner, qui a tant apporté aux membres du Congrès, une retraite radieuse. Yavuz Mildon aurait souhaité être présent pour le féliciter lui-même.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Gunther Krug.

**Günther KRUG** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) remercie chaleureusement Ulrich Bohner, au nom de la délégation allemande, pour les qualités dont il a fait preuve à la tête de l'organisation et déclare qu'il a été très touché par son allocution, car, ayant à peu près le même âge qu'Ulrich Bohner, il a lui aussi connu la guerre et les ravages d'un régime criminel. Mais il a eu également la joie de connaître, comme lui, la chute du Mur, certainement l'un des plus beaux résultats de l'engagement des uns et des autres au service de la paix en Europe.

Dans une quinzaine de jours, Ulrich Bohner sera reçu au Parlement de Berlin. Ce sera une nouvelle occasion de le remercier pour tout ce qu'il a fait pour les 47 Etats membres. Ce départ en retraite n'est qu'un au revoir, certainement pas un adieu.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Nataliya Romanova.

**Nataliya ROMANOVA** (Ukraine, R, GILD) (interprétation) pense qu'Ulrich Bohner est non seulement un grand ami du Congrès, un grand Européen, mais aussi un homme heureux, car il a vu progresser les idées qu'il défendait. Il a su discerner les menaces et répondre aux défis. Au nom de la délégation ukrainienne, elle lui exprime son respect et sa reconnaissance pour la part active qu'il a prise dans les décisions concernant Tchernobyl. Cela a été très important pour l'Ukraine et pour le reste du monde.

Elle assure Ulrich Bohner que, même à la retraite, son expérience et ses conseils continueront d'enrichir les membres du Congrès. Les normes élevées qu'il a toujours fixées quant au travail du Secrétaire Général doivent le rester. Elle lui souhaite au revoir et non adieu. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Gianfranco Martini.

**Gianfranco MARTINI** observe que les cérémonies d'adieu sont toujours un étrange mélange de joie et de tristesse. De joie, parce que l'on fête un vieil ami que l'on remercie pour ce qu'il a donné en termes d'amitié et de compétences professionnelles, de loyauté envers l'institution, de disponibilité au dialogue et à la libre confrontation des idées. De tristesse, car des voies se séparent quarante ans après un cheminement en commun. Il assure

Ulrich Bohner que l'Europe a encore besoin de lui et qu'il pourra, durant sa retraite, témoigner l'assemblée de son amitié et de sa compétence professionnelle. Il lui exprime ses meilleurs vœux, pour lui-même et pour sa famille.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Svetlana Orlova.

**Svetlana ORLOVA** (Fédération de Russie, R, PPE/DC) (interprétation) déclare à Ulrich Bohner qu'elle aurait beaucoup à dire sur les voyages qu'ils ont effectués ensemble en Sibérie, à Moscou, à Saint-Pétersbourg, et au cours desquels il a toujours donné de bons et sages conseils pour le développement de la démocratie locale et régionale dans la Fédération de Russie.

Elle se dit sensible à l'évocation de son épouse et de ses enfants. Chacun a une famille et des parents. Il est significatif qu'un responsable d'une telle envergure se souvienne de son appartenance familiale.

A ses yeux, il restera toujours un expert. Elle se dit convaincue de le revoir dans cette salle car son expérience, son savoir, sa sagesse ont toujours fait partie intégrante de sa personnalité. Et puisque l'espérance de vie atteint aujourd'hui, dit-on, cent ans, elle espère revoir souvent Ulrich Bohner dans les prochaines années. Au nom de la délégation russe, elle le remercie pour l'excellent exemple qu'il a toujours donné. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Ivan Kulichenko.

**Ivan KULICHENKO** (Ukraine, L, GILD) (interprétation), remercie à son tour chaleureusement Ulrich Bohner pour ses travaux. Bien que membre assez récent du Congrès, il en sait suffisamment pour s'incliner devant lui. Il lui souhaite en allemand une excellente santé. Après un autre représentant de la Russie, il rappelle que la grande victoire sur les nazis en 1945 a sauvé la planète et il souhaite que cet événement porteur de grande citoyenneté, soit célébré l'année prochaine. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Sandra Barnes.

**Sandra BARNES** (Royaume-Uni, L, PPE/DC) (interprétation) exprime, au nom de la délégation du Royaume-Uni, ses remerciements à Ulrich Bohner, à la place de Keith Whitmore qui a dû rentrer à Londres. Celui-ci aurait eu à cœur de lui exprimer la reconnaissance du Royaume-Uni pour son encouragement à organiser la Semaine de la démocratie locale. Elle lui souhaite une retraite longue et heureuse. Elle encourage Ulrich Bohner, lorsqu'il aura quatre-vingts ans, à envisager de revenir au Congrès en tant que membre élu. (Sourires et applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Ioannis Michas.

**Ioannis MICHAS** (Grèce, R, SOC) (interprétation), au nom de la délégation grecque, remercie le Secrétaire Général pour sa collaboration et pour tout ce qu'il a offert à l'Europe, à ses citoyens et à la démocratie. Il espère que, même retraité, il restera au côté des membres du Congrès qui ont besoin d'une personnalité de sa carrure. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Oddleif Olavsén.

**Oddleif OLAVSEN** (Norvège, R, PPE/DC) (interprétation), remercie au nom du Président sortant, Halvdan Skard, hélas empêché, et de la délégation norvégienne, Ulrich Bohner de son action inlassable pour le Congrès. Il se félicite, qu'il ait, dans son intervention, évoqué aussi bien le passé que l'avenir et souligné l'importance du Congrès en tant que forum de rencontre paneuropéen. Il lui souhaite une retraite heureuse et active. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Ulrich Bohner.

**Ulrich BOHNER** (interprétation) remercie tous les intervenants dont les déclarations ont montré combien les membres du Congrès sont proches les uns des autres. Les membres du Congrès défendent des principes communs et des idées communes. Il leur souhaite d'être tous en mesure de poursuivre la réalisation de ses idées. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) assure Ulrich Bohner que tous les commentaires qui viennent d'être faits résument la pensée de nombre d'autres membres du Congrès, notamment des représentants des délégations suisse et roumaine, qui auraient souhaité s'exprimer. Contraint de clore la discussion compte tenu des impératifs de l'horaire, il indique que les orateurs qui n'auraient pu s'exprimer pourront déposer leurs interventions écrites au Secrétariat.

*Ludmila Sfirloaga (Roumanie, R, SOC) Vice-Présidente du Congrès, remplace Ian Micallef au fauteuil présidentiel.*

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation), entend profiter de l'occasion de sa présidence pour remercier à son tour Ulrich Bohner pour toute son action.

#### 4. LE DEFI GLOBAL DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LES REPONSES LOCALES

[CG(17)8]

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) indique que l'ordre du jour appelle la discussion du rapport sur « Le défi global du changement climatique : les réponses locales ». En l'absence du Rapporteur Jen Jorgen Nygaard, le rapport sera présenté par Gaye Doganoglu, en sa qualité de Présidente de la Commission du développement durable.

Le changement climatique est l'un des principaux défis auxquels l'humanité est confrontée. L'urgence de mesures concrètes à prendre pour lutter contre le réchauffement planétaire n'est plus à démontrer. Les enjeux sont vitaux et le temps presse. Chacun des membres du Congrès, dans sa circonscription, doit assumer ses responsabilités à l'égard des citoyens et des générations futures.

Elle remercie la Commission du développement durable d'avoir proposé ce rapport fort opportun dans la perspective de l'importance conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Copenhague à la fin de l'année.

Elle donne la parole à Gaye Doganoglu, Présidente de la Commission du développement durable.

**Gaye DOGANOGLU** (Turquie, L, PPE/DC), Présidente de la Commission du développement durable (interprétation), estime judicieux d'examiner ce rapport au moment où le Conseil de l'Europe fête ses 60 ans. Au regard du défi que le continent européen et le monde doivent relever, il importe de parler du changement climatique, phénomène mondial dont les effets sont aujourd'hui connus.

La sécurité individuelle et les ressources de la planète peuvent être compromises par le changement climatique. Les pouvoirs locaux et régionaux sont des acteurs majeurs pour améliorer la qualité et la durabilité des styles de vie. Changer la manière dont nous gérons la vie et dont nous planifions les activités sont les clés pour relever le défi global du changement climatique.

Il convient de l'aborder par tous les moyens possibles en fonction des responsabilités et des rôles de chacun. Les pouvoirs locaux et régionaux, pleinement conscients des défis qui les attendent, ont déjà pris de nombreuses mesures pour s'adapter aux nouvelles conditions. Quelles que soient leur dimension et leurs options politiques, ils ont déjà fait preuve du dynamisme nécessaire pour faire face à ces changements, car la protection du climat ne dépend pas uniquement des accords entre Etats membres. La manière dont les citoyens adapteront leur vie au quotidien est tout aussi importante. Les élus locaux doivent répondre à ce défi au quotidien. Il représente le niveau de gouvernance le plus apte à sensibiliser le public et à changer profondément de comportement et de style de vie.

Cependant le défi est d'une telle ampleur qu'il exige des actions déterminées et urgentes à tous les niveaux politiques, dans le cadre d'une « gouvernance multiniveaux ». Les pouvoirs locaux et régionaux, souvent à l'avant-garde, doivent être reconnus comme des acteurs importants et des partenaires solides dans l'effort pour relever ce défi global. Les résolutions et recommandations adoptées par le Congrès, ces dernières années, ont montré que les citoyens peuvent jouer un rôle croissant en vue de prendre des mesures efficaces contre le changement climatique. Les nations doivent mettre en œuvre les moyens pour les aider, mettre en place des partenariats forts et leur donner les ressources nécessaires.

2009 est une année clé. Début décembre, la conférence de Copenhague, d'une extrême importance, doit permettre la conclusion d'un nouvel accord faisant suite au protocole de Kyoto et visant à respecter les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre après 2012.

Les négociations intergouvernementales progressent mais les textes examinés à Bangkok ne mentionnent pas les pouvoirs locaux et régionaux, dont l'action est pourtant cruciale. Le Congrès doit donc demander qu'ils soient associés à la Conférence de Copenhague ; il en va de la crédibilité de l'accord qui sera signé. Les délégations nationales doivent inclure des représentants des pouvoirs locaux et régionaux. Le Président Micallef a adressé une lettre en ce sens aux 47 chefs de gouvernement des pays membres du Conseil de l'Europe. Les

réponses parvenues à ce jour montrent que les niveaux de gouvernance infra-étatiques acceptés comme partenaires par certains programmes, ne sont pas encore pleinement reconnus.

Toutes les associations de régions et de pouvoirs locaux œuvrent pour que l'accord mentionne, en plusieurs chapitres, le rôle de tous les niveaux de gouvernance.

Les pouvoirs locaux et régionaux éprouvent, en Europe, des difficultés à se faire entendre dans la lutte contre le changement climatique alors que celle-ci suppose que les ressources nécessaires lui soient allouées.

L'impact du changement climatique sur les conditions de vie et les droits de l'homme doit être considéré. Le développement durable est désormais une condition de la démocratie.

Relever le défi du changement climatique suppose que chacun joue son rôle. (Applaudissements)

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) félicite le rapporteur pour la qualité de son travail et déclare ouverte la discussion générale. Elle donne la parole à Inigo De la Serna Hernaiz.

**Inigo DE LA SERNA HERNAIZ** (Espagne, L, PPE/DC) (interprétation), après avoir signalé qu'il est maire de Santander et vice-président du Réseau espagnol des villes pour le climat, insiste sur la nécessité de coordonner les actions des différents niveaux de gouvernance.

Toutes les données concordent : l'Espagne est vraiment touchée par le changement climatique. C'est pourquoi les autorités locales ont pris des mesures pour en limiter les effets et s'y adapter. La gestion des déchets et des énergies renouvelables a fait l'objet d'efforts particuliers.

Regroupant 283 villes et représentant 27 millions d'habitants, le réseau espagnol des villes pour le climat est devenu une référence dans la promotion du développement durable au niveau local. Il permet d'échanger informations et expériences, de faire connaître les bonnes pratiques, de définir des positions communes et de mettre au point certains projets techniques dans différentes villes du réseau.

Son plus grand succès est la prise de conscience par les autorités locales espagnoles de l'importance du changement climatique, désormais inscrit à l'agenda des maires espagnols. Le travail du réseau a été intégré parmi les outils de planification stratégique utilisés au niveau local, comme l'Agenda 21.

C'est pourquoi les villes espagnoles devraient être considérées comme des exemples dans le domaine du développement durable. Les consommateurs espagnols se montrent, pour leur part, raisonnables et soucieux de la préservation de l'environnement.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Valerio Prignachi, Président de la Commission de la cohésion sociale.

**Valerio PRIGNACHI** (Italie, L, PPE/DC) (interprétation) estime absolument nécessaire que le Congrès aborde la question du changement climatique. Cela montre que le rôle des pouvoirs locaux et régionaux a changé, même s'ils ne sont malheureusement pas associés aux travaux préparatoires de la Conférence de Copenhague. C'est à juste titre que le rapport demande qu'ils le soient : les collectivités territoriales mènent des actions concrètes contre la pollution et pour changer les comportements, notamment dans les domaines des transports et de l'aménagement du territoire. Leurs efforts portent notamment sur la gestion des ressources en eau et la politique énergétique. Des mesures sont ainsi prises en Italie en faveur des zones les plus fragiles et de la promotion d'une économie verte, pour arriver à une autosuffisance énergétique.

Les pouvoirs locaux et régionaux ont fait leurs preuves sur le terrain. Le Congrès doit leur permettre de prendre un nouveau départ en infléchissant les rapports qu'ils entretiennent avec les autorités centrales. Le débat sur la gouvernance à multi niveaux a été lancé. Un travail commun s'impose particulièrement en matière de lutte contre le changement climatique.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Alan Meale.

**Alan MEALE**, Président de la Commission de l'agriculture, de l'environnement et des questions territoriales de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, (interprétation) se déclare heureux de représenter l'Assemblée parlementaire dans ce débat sur le changement climatique, menace d'un genre tout à fait particulier, qui affecte la qualité de vie de chaque habitant de cette planète et constitue un défi permanent.

Il rend hommage au Secrétaire Général du Congrès et à son adjointe, qui ont facilité les contacts entre l'Assemblée parlementaire et le Congrès, ainsi qu'à Keith Whitmore, avec qui il a souvent travaillé.

Il faut faire entendre la voix des citoyens par tous les gouvernements, quelle que soit leur orientation politique ; la solidarité s'impose en matière climatique.

Le XIX<sup>e</sup> siècle fut celui de la production en grande série, le XX<sup>e</sup> a été celui de la consommation effrénée : puisse le XXI<sup>e</sup> être celui de la qualité de vie, du respect de la nature et du développement durable.

John Prescott, Vice-président de l'Assemblée Parlementaire dans un rapport adopté à l'unanimité a récemment réclamé un New Deal pour la terre à Copenhague, conciliant équité environnementale et justice sociale.

Les Européens appartiennent au 1,3 milliard d'hommes et de femmes vivant dans des pays dont les économies sont fondées sur la production de carbone, tandis que 5 autres milliards d'humains vivent dans la pauvreté, avec moins de deux dollars par jour. Or ce sont eux qui ont le moins contribué au réchauffement climatique, et il serait contraire aux valeurs du Conseil de l'Europe de les oublier à Copenhague. Les supermarchés occidentaux doivent-ils vraiment être approvisionnés chaque jour en fleurs fraîches ? On procure ainsi du travail à de pauvres gens ? Ne se donne-t-on pas ainsi bonne conscience en leur faisant l'obole ?

Et la bourse au CO<sub>2</sub> est-elle juste socialement ? Il faut appliquer sans réserve le principe du pollueur payer.

On considère que chaque personne émet 20 tonnes de CO<sub>2</sub> par an aux Etats-Unis, 10 tonnes dans l'Union européenne, 5 tonnes en Chine, 2 tonnes en Inde et moins de 1 tonne dans la plupart des régions africaines. Pour stabiliser le climat d'ici 2050, les émissions de gaz à effet de serre devront être limitées à moins de 2 tonnes par an et par personne, ce qui suppose un changement radical des modes de vie et des économies. Le président du GIEC, Rajendra Pachauri, l'a rappelé devant l'Assemblée Parlementaire il y a 15 jours, comme il a rappelé que 2009 était l'année du 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Gandhi. Il a demandé que le monde riche apprenne à vivre plus simplement, tout simplement pour vivre.

L'Assemblée Parlementaire se félicite des travaux menés au plan local et régional, par exemple au travers de l'Agenda 21 dans le cadre duquel plus 500 autorités régionales et locales jouent un rôle crucial pour faire évoluer la situation dans le bon sens. Lorsqu'une nouvelle approche aura été approuvée, le Congrès devra faire en sorte qu'elle soit suivie de réalisations concrètes. La tâche n'est pas facile, mais il importe de transmettre la planète aux futures générations dans un état meilleur qu'il ne l'est aujourd'hui.

Depuis 12 ans l'Assemblée Parlementaire fait des efforts en faveur du climat. Elle vient de proposer au Comité des Ministres d'adopter un protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme pour y inclure le droit à un environnement sain. Un amendement déposé par la délégation russe au projet aujourd'hui en discussion en demande le rejet. La Commission de l'environnement a invité pendant des années les autorités russes à signer le protocole de Kyoto. C'est désormais chose faite : il ne faut pas revenir en arrière. Ce nouveau protocole ne sera-t-il jamais appliqué ? Ce qu'ont fait le Québec et le Canada, pourquoi ne pourrait-on pas le faire en Europe ? Il faut construire un monde différent, plus sain, le monde que les enfants méritent. (Applaudissements)

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) remercie Alan Meale et invite les orateurs à la concision.

Elle donne la parole à Jean-Claude Frécon.

**Jean-Claude FRECON** (France, L, SOC) félicite la Commission du développement durable pour avoir appelé l'attention sur l'interdépendance entre le changement climatique et les droits de l'homme. Il remercie Alan Meale d'avoir signalé l'adoption par l'Assemblée Parlementaire d'un rapport sur l'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme sur le droit à un environnement sain. Il serait effectivement bon que le Congrès s'associe à cette initiative. Le droit à un environnement sain sera un nouveau droit de l'homme qui devra aussi s'accompagner d'un devoir des citoyens pour créer la société de l'avenir.

Le changement climatique constitue une menace pour la vie, un grave danger pour les populations. Il faut inverser la tendance au réchauffement climatique pour éviter la multiplication des catastrophes naturelles et humanitaires. Dans bien des régions, on risque de devoir déplacer des populations en raison de l'augmentation du niveau des mers tandis que la faim en fera fuir d'autres de leur pays ravagé par la sécheresse. Le cycle de l'eau risque d'être modifié au fur et à mesure de la fonte des glaciers. Il est à craindre que les régions les plus exposées seront aussi celles dont les capacités d'adaptation sont les plus limitées. Les autorités seront plus ou moins à

même de gérer ces situations difficiles en raison de leur niveau de performance. L'orateur annonce qu'il proposera un amendement pour appuyer l'élaboration du protocole additionnel adopté par l'Assemblée Parlementaire.

Le Congrès doit poursuivre ses travaux sur les conséquences du changement climatique. On risque de voir bientôt des réfugiés climatiques s'ajouter au flux des réfugiés pour raisons politiques, philosophiques ou religieuses. Il faut agir avant qu'il ne soit trop tard.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Anatoly Rubinov.

**Anatoly RUBINOV**, Vice-président des collectivités locales au Belarus (interprétation), désire informer le Congrès des mesures prises au Belarus pour lutter contre le changement climatique, en particulier par les collectivités locales. Selon les services d'hydrométéorologie, la température moyenne a augmenté de 1,1 % au cours de ces 15 dernières années. Les dérèglements météorologiques se multiplient. Le 5 octobre dernier, des villages du district de Minsk ont été dévastés par un ouragan d'une violence extrême. Le 8 octobre, une tempête a privé d'électricité 131 villages répartis sur 5 régions.

Le gouvernement du Belarus a adopté un programme cadre 2008-2012 pour limiter les conséquences du réchauffement climatique. Les mesures prises s'appliquent également aux entités locales et régionales. On sait que la cause principale est l'émission de gaz à effet de serre. Le secteur énergétique émet à lui seul 74 % de CO<sub>2</sub>, l'agriculture 6,6 %, les déchets industriels représentent 6 % et l'industrie 3 %.

Le gouvernement du Belarus a mis au point une stratégie pour augmenter la capacité des absorbeurs de gaz à effet de serre. Elle repose sur les économies de ressources énergétiques, la promotion des technologies qui consomment moins d'énergie, l'amélioration du traitement des déchets ainsi que de la qualité des absorbeurs de gaz libéré. Il est prévu de reboiser, de restaurer les zones marécageuses qui avaient été asséchées. Des réserves de biosphère, des parcs naturels ont été créés à cet effet, comme la Belavezhskaya Pushcha. La recherche scientifique a joué un rôle important. Des mesures ont été prises pour améliorer l'éducation à l'environnement et inculquer une véritable culture du respect de l'environnement. Les autorités locales ont un rôle précieux à jouer dans ces missions.

La réussite des efforts pour lutter contre le changement climatique dépend de la coopération internationale. Le Belarus y est largement ouvert. Il figure parmi les premiers pays à avoir signé la convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques. Depuis novembre 2005, le Belarus a été partie au protocole de Kyoto, même s'il ne figure pas encore sur la liste des états inscrits à l'annexe B de ce protocole. L'orateur lance un appel aux Etats membres du Conseil de l'Europe pour qu'il soit tenu compte des efforts consentis par le Belarus pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) saisit l'occasion pour souligner que les membres du Congrès sont extrêmement préoccupés par l'exécution imminente de Vasil Youzeptchouk puisque la Cour suprême du Belarus a rejeté son recours contre sa sentence de mort. Elle prie l'orateur de transmettre aux autorités de son pays les préoccupations des membres du Congrès.

Elle donne la parole à Amrit Mediratta, ancien Rapporteur du Congrès sur le climat.

**Amrit MEDIRATTA** (Royaume-Uni, L, PPE/DC) (interprétation) félicite le rapporteur pour son excellent travail.

Le changement climatique affecte tous les aspects de la vie. Sur les panneaux de l'exposition installée devant l'hémicycle et consacrée à la démocratie électronique, figure cette phrase ; « Pour la toute première fois, le monde entier s'unit autour d'une même idée : la lutte contre le changement climatique ». En effet, tous les pays sont concernés de la même façon.

L'orateur espère que des représentants des autorités locales et régionales seront présents dans les délégations nationales qui participeront à la Conférence des Nations Unies à Copenhague. Leur présence ne peut qu'apporter un poids supplémentaire aux négociations pour aboutir à un accord post Kyoto.

Le projet de Résolution montre le rôle que peuvent jouer les autorités locales et régionales pour promouvoir des mesures de lutte contre le changement climatique, partout sur la planète. Il est évident que cela posera des difficultés dans les circonstances actuelles, vu le coût de ces mesures. Les décisions qui seront prises à Copenhague auront un impact sur la vie quotidienne. Il est dès lors nécessaire que les pays qui les prendront le fassent dans le respect des Droits de l'Homme.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) constatant qu'il reste 8 orateurs, décide de ne donner la parole qu'à l'un des 3 membres de la délégation ukrainienne.

**Volodymyr UDOVYCHENKO** (Ukraine, L, GILD) (interprétation) indique à la Présidente qu'ils s'étaient inscrits à trois pour pouvoir exposer leurs nombreux problèmes !

Le point 3 du projet de Résolution souligne qu'il est indispensable de s'adapter aux nouvelles conditions climatiques, ce qui pousserait l'orateur à voter en faveur de cette résolution. Mais en même temps, c'est un aveu d'impuissance en ce qui concerne le changement climatique.

L'Ukraine a signé le Protocole de Kyoto. Les défis – économiques, sociaux, écologiques – se multiplient ; on exploite toujours plus la nature sans rien lui rendre. Hier Yasuo Nozaka, maire de Yonago, a indiqué qu'au Japon, les finances manquaient ; alors que devrait dire l'Ukraine ! Et la Turquie, où il y a eu trente mille à quarante mille décès !

Le maire de Saragosse a relevé que la jeune fille qui est intervenue dans l'hémicycle, si elle ignorait les grandes questions macro-économiques, savait qu'elle ne pouvait plus se baigner dans des rivières polluées ni boire l'eau du robinet.

Ludmila Sfirloaga a rappelé hier que les maires de Hiroshima et de Nagasaki avaient lancé le mouvement « Maire pour la paix ». Et qu'aujourd'hui, plus de mille cinq cents villes de cent trente-quatre pays œuvrent pour un monde sans nucléaire d'ici à 2020 – tout le monde se souvient de la tragédie de Tchernobyl concernant l'usage civil du nucléaire. L'Ukraine est le premier pays à s'être débarrassé de ses armes nucléaires. Il est préférable de prévenir les incendies plutôt que courir sans cesse pour les éteindre. Pour préserver la vie sur terre, les maires doivent donner l'exemple d'une Europe unifiée, afin de transmettre aux générations futures un monde vivable et pacifique.

Enfin, en citant l'exemple des Carpates, et des mesures prises pour préserver la nature, il indique à l'Assemblée qu'il faudra pouvoir toujours offrir des fleurs aux femmes pour qu'elles mettent au monde des enfants sains.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Jos Wiene.

**Jos WIENEN** (Pays-Bas, L, SOC) (interprétation) souligne que le grave problème du changement climatique relève aussi bien des autorités nationales que des autorités locales et régionales.

Il attire l'attention des membres du Congrès sur la situation de la ville de Katwijk qu'il administre, menacée par la montée du niveau de la mer. Un programme de protection par des digues a été mis au point aux Pays-Bas avec les autorités nationales pour protéger des millions d'habitants, ce qui n'est pas sans conséquences sur les aménagements structurels annexes. Les collectivités locales sont directement concernées par le changement climatique.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) donne la parole à James Mc Cabe.

**James MCCABE** (Royaume-Uni, L, SOC) soutient que les collectivités locales peuvent répondre aux défis posés par le changement climatique.

Il indique que le Parlement écossais a adopté une législation relative au changement climatique pour lutter contre l'émission de gaz à effet de serre - qu'il prévoit de limiter à 40 % d'ici à 2020, un objectif ambitieux qui exige une forte participation des autorités locales. Un ensemble de mesures devront être prises dans tous les domaines : infrastructures, fiscalité, etc.

Le contexte n'est pas facile mais les collectivités locales peuvent faire la différence. Quand il y a une volonté, il y a un chemin.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Svetlana Orlova.

**Svetlana ORLOVA** (Fédération de Russie, R, PPE/DC) (interprétation) rappelle que le Congrès discute de cette question depuis quatre ans et qu'il multiplie les conférences comme à Malaga.

Aucun sujet n'est plus important en ce moment que ces inondations et typhons qui détruisent des villes, et ravagent des pays entiers.

Elle incite les membres à convaincre leur pays d'envoyer une délégation des pouvoirs locaux et régionaux le 9 décembre au Sommet de Copenhague.

Elle indique que la Russie qui a ratifié le Protocole de Kyoto, adapte sa réglementation et va adopter une loi sur l'efficacité énergétique. Une réflexion est également menée sur l'accès à l'eau potable, dont sont privées 1,4 milliard de personnes dans le monde.

Des mesures concrètes ont été prises : le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux doit le faire savoir car le changement climatique est un thème universel qui ne connaît pas de frontière.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Marc Cools.

**Marc COOLS** (Belgique, L, GILD) souhaite mettre en exergue cette phrase du rapport : « Faire émerger à la fois une dynamique territoriale et un engagement individuel des citoyens en agissant comme animateurs et coordinateurs d'une démarche partenariale en faveur du climat. » La lutte contre le changement climatique passe en effet par une prise de conscience des citoyens.

Il indique qu'il n'a qu'un regret concernant ce rapport : il ne fait pas allusion à l'Agenda 21 local, outil extrêmement utile, utilisé par la quasi-totalité des communes de la région bruxelloise, qui mettent en route un processus participatif pour déterminer un programme d'actions pour le développement durable, en coopération avec les citoyens.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) indique que la liste des orateurs est épuisée et donne la parole à Gaye Doganoglu.

**Gaye DOGANOGLU** (Turquie, L, PPE/DC) (interprétation) remercie Jens Jorgen Nygaard et tous les intervenants, ainsi que Alan Meale pour la présentation du travail de la Commission de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en coopération avec le Congrès.

Lutter contre le changement climatique devrait être la priorité de tous les élus dans le cadre d'un partenariat, pour sauver des vies partout sur la planète. Il s'agit là d'un devoir à l'égard des générations futures. Svetlana Orlova a eu raison d'inviter des Etats membres à se servir à Copenhague, de l'expérience des autorités locales et régionales. Le travail se poursuivra au-delà de cette échéance.

En attendant, Gaye Doganoglu invite les membres du Congrès à approuver les projets de Résolution et de Recommandation.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) déclare que la discussion générale est close et invite le Congrès à procéder au vote sur les projets de Résolution et de Recommandation, sur lesquels quatre amendements ont été déposés.

Elle donne la parole à Farid Mukhametshin pour défendre l'amendement n° 1, relatif au projet de Résolution.

**Farid MUKHAMETSHIN** (Fédération de Russie, R, GILD) (interprétation) approuve les projets de Résolution et de Recommandation.

Il indique au Congrès qu'il avait déposé un second amendement relatif au point 7 du projet de Recommandation qui n'a pas été retenu. De ce fait, il le retire.

L'amendement n° 1 vise à remplacer la première phrase du projet de Résolution par celle du projet de Recommandation, pour donner plus de poids au document.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Gilbert Roger.

**Gilbert ROGER** (France, R, SOC) se prononce contre l'amendement n° 1, estimant qu'il aurait pour effet d'exclure la contribution que les collectivités peuvent apporter.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) demande l'avis de la Commission.

**Gaye DOGANOGLU** (Turquie, L, PPE/DC), Présidente de la Commission du développement durable (interprétation), rejette également l'amendement, soulignant que le deuxième paragraphe mentionne déjà l'action locale et régionale.

L'amendement n° 1 n'est pas adopté.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) procède au vote sur l'ensemble du projet de Résolution.

Le projet de Résolution [CG(17)8] est adopté.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) appelle l'examen des amendements au projet de Recommandation. Elle donne la parole à Farid Mukhametshin pour soutenir l'amendement n° 1.

**Farid MUKHAMETSHIN** (Fédération de Russie, R, GILD) (interprétation) confirme retirer l'amendement.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Nikolay Dudov pour soutenir l'amendement n° 2.

**Nikolay DUDOV** (Fédération de Russie, R, PPE/DC) (interprétation) précise que l'amendement mentionne les Etats non membres de l'Union européenne qui luttent contre le réchauffement climatique. La Fédération de Russie est dans ce cas, en allant au-delà même des objectifs du Protocole de Kyoto.

**Gaye DOGANOGLU** (Turquie, L, PPE/DC), Présidente de la Commission du développement durable (interprétation), accepte l'amendement n° 2.

L'amendement n° 2 est adopté.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Jean-Claude Frécon pour soutenir l'amendement n° 3.

**Jean-Claude FRECON** (France, L, SOC) précise que l'amendement rejoint la proposition de l'Assemblée parlementaire d'élaborer un Protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme qui reconnaisse le droit à un environnement sain.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) demande l'avis de la Commission.

**Gaye DOGANOGLU** (Turquie, L, PPE/DC), présidente de la Commission du développement durable (interprétation), se déclare favorable à l'amendement, précisant que toutes les autorités publiques ont comme devoir d'agir pour garantir un environnement sain.

L'amendement n° 3 est adopté.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) procède au vote sur l'ensemble du projet de Recommandation.

Le projet de Recommandation contenu dans le document [CG(17)8] est adopté. (Applaudissements)

## 5. LA VIOLENCE DOMESTIQUE A L'EGARD DES FEMMES

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, R, SOC) (interprétation) après avoir félicité Sandra Barnes, Rapporteuse, pour le travail accompli, s'excuse de devoir quitter la séance.

*Günther KRUG (Allemagne, R, SOC) Vice-Président du Congrès remplace Ludmila SFIRLOAGA à la présidence.*

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) rappelle que Sandra Barnes, Rapporteuse, a présenté en mars 2009, au nom de la Commission de la cohésion sociale, un projet de Résolution et un projet de Recommandation sur la violence domestique à l'égard des femmes, qui ont été adoptés respectivement sous les numéros 279 (2009) et 260 (2009). Il précise que le Congrès n'a pas pu alors consacrer le temps nécessaire à cette question cruciale de droit humain, et que la Présidence a décidé d'y remédier lors de la seconde session annuelle.

**Sandra BARNES** (Royaume Uni, L, PPE/DC), Rapporteuse (interprétation), remercie la présidence de permettre ce débat.

La lutte contre les violences faites aux femmes relève des droits de l'Homme et de l'égalité entre les sexes, sujets qui sont au cœur des compétences du Conseil de l'Europe. Les femmes mettent au monde les enfants, elles cumulent des charges domestiques et leur vie professionnelle : elles ne devraient pas craindre d'être soumises aux abus psychologiques et physiques des hommes. Les violences domestiques sont courantes, tous les élus le constatent sur leur territoire. Quels sont les moyens d'action des collectivités locales ?

La violence domestique est la première cause de mortalité des femmes entre 19 et 44 ans, devant la guerre, le cancer et les accidents de la route. Au Royaume-Uni, un quart des femmes et un sixième des hommes connaîtraient la violence domestique. Selon le British Crime Survey, la violence domestique représenterait 16 % des incidents violents enregistrés par la police, et deux femmes seraient assassinées chaque semaine par leur partenaire ou leur ancien partenaire. Toujours en Grande-Bretagne, le coût de la violence domestique est évalué à 25,3 milliards d'euros pour l'année 2005. Le Procureur de la Couronne a enregistré 67 000 cas de violence domestique en 2008, soit 3 000 cas de plus que l'année précédente.

L'aggravation du phénomène est-elle liée à la récession économique ? A l'alcoolisme ? Le Conseil européen a reconnu l'importance du problème. Il a installé un comité *ad hoc* avec pour mission d'élaborer une convention contre toutes les formes de violence y compris sexuelles. Sandra Barnes espère qu'une fois adoptée, cette convention sera ratifiée par les gouvernements : le statut des femmes en Europe en sera sécurisé. Elle souligne l'importance des campagnes d'information et des émissions télévisées pour informer les citoyens et inciter les victimes à ne plus subir la violence : il y a toujours de l'espoir lorsque l'on a le droit avec soi. Elle invite chaque membre du Congrès à faire pression pour mettre fin au fléau de la violence domestique.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Zinaïda Dragunkina.

**Zinaïda DRAGUNKINA** (Fédération de Russie, R, PPE/DC) (interprétation) se dit prête à apposer sa signature sous chacun des mots du rapport de Sandra Barnes. Elle-même s'est préparée au débat en lisant le livre courageux et franc de Donna Ford, intitulé « Ce qu'a fait mon papa ». C'est un témoignage bouleversant sur une enfance de cauchemar, en même temps qu'une analyse précieuse des conséquences qu'une telle enfance a sur la vie d'une femme devenue adulte.

La tyrannie domestique est encore une tradition dans un certain nombre de pays. Dans la société russe par exemple, des clichés tels que « ma maison, ma forteresse » ou « qui aime bien châtie bien » ont encore la vie dure. Beaucoup considèrent que ce qui se passe à l'intérieur de la cellule familiale relève purement de la vie privée. Il n'en demeure pas moins que 30 % des assassinats et la moitié des crimes ont lieu en famille et que le nombre de femmes victimes de la violence domestique augmente de 3 à 4 % chaque année.

Un Etat qui ferme les yeux sur cette violence devient délétère et ne fait que s'affaiblir. La Russie en est bien consciente. C'est pourquoi elle a lancé une année de la famille puis une année de l'enfant. Les autorités ont aussi créé des centres qui accueillent les femmes, de plus en plus nombreuses, victimes de violences conjugales. Celui de Moscou ne désemplit pas.

Il est certes indispensable d'aider les victimes, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi chercher à prévenir ces actes et considérer que le fléau de la violence domestique concerne la société tout entière et reflète ce qui ne va pas en elle. Beaucoup de spécialistes de cette question considèrent que l'une des sources de la violence domestique réside dans le fait que les sociétés modernes lient le plaisir et la violence – drogues, pornographie et autres. La violence se glisse dans tous les systèmes de loisirs et bien souvent, la criminalité organisée s'en mêle. Il faut donc aider la société à ne plus faire ce lien entre plaisir et violence et sensibiliser les populations aux aspects juridiques et psychologiques du problème. Les violences faites aux femmes sont l'une des formes les plus honteuses de violation des droits humains. Il faut que chacun le comprenne. Tant que cette violence existera, une société n'aura pas le droit de se dire civilisée.

En conclusion, l'oratrice invite le Congrès à soutenir le rapport et pense même qu'il faudrait aller plus loin. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Joe Conway.

**Joe CONWAY** (Irlande, GILD) (interprétation) approuve ce qu'ont dit Sandra Barnes et Zinaïda Dragunkina, mais voudrait que l'on aborde aussi l'autre versant de la thématique, à savoir les abus et violences que subissent les hommes. On ne dispose guère d'informations à ce sujet, sans doute parce que l'idée qu'un homme puisse être victime de violences domestiques n'est pas vraiment prise au sérieux. Les hommes à qui cela arrive sont de ce fait peu enclins à porter plainte. Ils craignent qu'on ne les croie pas et redoutent également le préjudice qui en résulterait pour leur réputation, sans parler d'éventuelles représailles telles que le fait d'être séparés de leurs enfants.

Il existe des structures pour aider les femmes victimes de violence, mais bien peu a été fait pour comprendre les situations dans lesquelles c'est un homme qui est victime.

Il a fallu des années de travail pour encourager les femmes à porter plainte quand elles étaient victimes de violences conjugales, mais finalement le tabou est tombé. Le Congrès et le Conseil de l'Europe doivent faire le même travail pour lever cet autre tabou du silence, et avoir le courage de dire que le problème ne concerne pas que les femmes. Ils doivent aussi avoir celui de parler de l'homophobie qui sévit dans certaines régions d'Europe.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Kadri Ölcenoglu.

**Kadri OLCENOGLU** (Turquie, L, NI) (interprétation) fait part de son expérience de maire. Dans sa ville de Buharkent, les couples qui veulent se marier se voient proposer un petit cours sur les implications du mariage et en particulier, sur le risque de violence. Après tout, il faut un permis pour conduire et l'on suit une formation avant de se mettre au volant. Pourquoi ne pas se former avant de s'engager dans une démarche aussi importante que le mariage ? Ces petits cours sont une façon de prévenir la violence.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Gunn Berit Gjerde.

**Gunn Berit GJERDE** (Norvège, R, GILD) (interprétation) trouve le rapport excellent et souligne que les fillettes abusées sexuellement par leur père ont parfois tendance, plus tard, à choisir des partenaires violents. Il faudrait les aider, entre l'enfance et l'âge adulte, à sortir de ce cycle de la violence.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Nataliya Romanova.

**Nataliya ROMANOVA** (Ukraine, R, GILD) (interprétation) souligne qu'il existe, à côté de cette violence terrible qui conduit à meurtrir le corps des femmes, une violence psychologique qui conduit à les empêcher de s'épanouir, à leur intimer l'ordre de rester à la maison pour faire ceci ou cela et à les traiter en objet.

Il est juste de parler également des violences que peuvent subir les hommes. Tous les individus ont droit au respect : les femmes, les hommes, les enfants.

Un père ou une mère qui souffrent ont peu de chances d'aider leur enfant à devenir une personne libre, heureuse et épanouie, comme ces enfants qui sont venus, hier, dans l'hémicycle et qui se sont adressés aux membres du Congrès avec aisance et sans la moindre peur.

Il faut dire aux femmes qu'elles ont le droit de vivre sans peur, car la peur empêche tout simplement de vivre.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) a le regret de dire qu'il lui faut clore, faute de temps, la liste des orateurs. Il donne la parole à Sandra Barnes pour répondre aux orateurs.

**Sandra BARNES** (Royaume Uni, L, PPE/DC) (interprétation) redit que le thème de la violence concerne tout le monde, les femmes, les enfants et les hommes. Elle a d'ailleurs parlé dans son rapport des statistiques relatives aux hommes.

Il convient de briser le cercle de la violence. Une enfant qui voit son père ou sa mère battre son conjoint sera incité à agir de même lorsqu'il sera devenu adulte. Lorsque la Convention sera prête, un nouveau débat sur la violence domestique devrait être organisé.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Valerio Prignachi, Président de la Commission de la cohésion sociale.

**Valerio PRIGNACHI** (Italie, L, PPE/DC), Président de la Commission de la cohésion sociale (interprétation), rend hommage au travail réalisé par Sandra Barnes. La campagne contre les violences faites aux femmes aura bientôt trois ans. Chacun a essayé d'apporter sa contribution, de faire des propositions d'actions et de sensibiliser l'opinion à ce thème très sensible. Si la presse relate quotidiennement des cas de violence contre les femmes, elle évoque aussi régulièrement l'action des parlements dans ce domaine, ce qui prouve que cette campagne n'était pas inutile.

L'orateur saisit l'occasion pour saluer les membres du Congrès devant lesquels il intervient pour la dernière fois. Il salue Ulrich Bohner et, par l'intermédiaire du Vice-président Günther Krug, Yavuz Mildon.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) regrette de voir Valerio Prignachi parvenu au terme de son mandat, d'autant qu'il a toujours apprécié de participer à sa commission. Puisqu'il assumera des fonctions dans le domaine de la mobilité, il espère qu'il jouira d'assez d'autonomie pour venir rendre visite au Congrès.

## 6. PREVENIR LA VIOLENCE A L'EGARD DES ENFANTS

[CG(17)9]

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) indique que l'ordre du jour appelle le débat sur la prévention de la violence à l'égard des enfants, sujet qu'il regrette de voir toujours évoqué en fin de journée.

Il rappelle que le Conseil de l'Europe a établi un ensemble de principes directeurs pour la protection des enfants contre la violence. Les textes de la Commission de la cohésion sociale examinés aujourd'hui visent à contribuer à la mise en œuvre de ces lignes directrices en explorant les spécificités du rôle des collectivités européennes, locales et régionales, dans la prévention de ces violences et dans la protection des citoyens les plus vulnérables.

Il indique qu'en l'absence du rapporteur, sa collègue de la Commission de la cohésion sociale, Clotilde Tascon-Mennetrier, a aimablement accepté de présenter le rapport à sa place.

Il donne la parole à Clotilde Tascon-Mennetrier.

**Clotilde TASCON-MENNETRIER** (France, L, SOC) rappelle que cette année est célébré le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'approbation par l'ONU de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui a été ratifiée par 47 pays membres du Conseil de l'Europe. A l'occasion de cet anniversaire, le Conseil de l'Europe met l'accent sur les actions liées aux droits de l'enfant tout en encourageant de nouvelles initiatives. Le Congrès doit absolument contribuer à ce que le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention soit également, aux niveaux local et régional, une occasion pour les mairies et les gouvernements européens de renouveler leur engagement résolu en faveur de la défense des enfants.

Mieux faire connaître les droits de l'enfant est une bonne manière d'atteindre cet objectif. Sensibiliser les enfants à leurs droits est indispensable pour faire progresser le respect de ces droits dans l'ensemble de la société. Pourtant, peu d'enfants connaissent leurs droits ou savent comment les faire valoir. Les enfants doivent être encouragés à participer aux processus de prise de décision qui affectent leurs vies. Les expériences de Strasbourg et de Stuttgart, ainsi que celles des villes associées au réseau des « villes pour les enfants », présenté ces derniers jours, sont un bon exemple de la voie à suivre.

Dans ce contexte, l'orateur souligne l'importance des projets de Recommandation et de Résolution pour la prévention de la violence à l'égard des enfants. Elle souhaite que le Congrès les adopte à la suite de leur approbation par la Commission de la cohésion sociale.

Depuis soixante ans, le Conseil de l'Europe s'attache à la construction d'une Europe basée sur trois piliers : droits de l'homme, démocratie et prééminence du droit. Durant toutes ces années, le Conseil de l'Europe a également œuvré pour le droit des enfants et pour lutter contre les violences à leur égard. Pourtant, ces violences persistent, se développent et prennent de nouvelles formes. Aucun pays n'est à l'abri, aucun pays n'a tout fait pour y remédier. C'est pourquoi la commission propose au Congrès de mettre toute son énergie, toutes ses ressources et son expertise au service de la promotion du respect des droits de l'enfant et de la lutte contre la violence à leur égard.

La violence à l'égard des enfants est un problème de portée mondiale dont on peut difficilement connaître l'ampleur réelle car la majorité des cas n'est toujours pas signalée. En outre, l'étendue du phénomène varie en fonction des définitions adoptées et des procédures de déclaration.

La violence contre les enfants a des conséquences graves, à court et à long terme, sur la santé physique et mentale, sur la situation émotionnelle et sociale des victimes ; mais la violence contre les enfants a aussi des conséquences fatales immédiates. L'Organisation Mondiale de la Santé indique qu'en 2000, quelque 57 000 enfants de moins de quinze ans ont été victimes d'homicide ! En outre, les coûts pour l'individu ne peuvent être dissociés des coûts sociaux et économiques engendrés par la violence.

Au niveau international, les obligations des gouvernements et des collectivités décentralisés sont clairement énoncées par la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Les Nations unies, en particulier son Secrétaire Général et l'OMS, encouragent la coopération internationale ainsi que les réformes et politiques en ce sens aux niveaux nationaux.

Le programme transversal « Construire l'Europe pour et avec les enfants », lancé en 2006 par le Conseil de l'Europe pour intégrer les droits de l'enfant dans toutes les activités de l'Organisation, prévoit la rédaction de lignes directrices pour l'élaboration de stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence, afin de proposer un cadre national systématique et disciplinaire pour prévenir et combattre tous les actes de violence à l'égard des enfants. Elles devront en outre stimuler un changement culturel fort et nécessaire de la perception des enfants comme acteurs du changement et de l'enfance dans l'ensemble de la société.

Par les textes présentés aujourd'hui, le Congrès entend appuyer la mise en œuvre générale du programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » et contribuer à la finalisation et à l'adoption des lignes directrices en explorant les spécificités du rôle que les pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe peuvent jouer pour prévenir la violence contre les enfants.

Les pouvoirs locaux et régionaux sont la première ligne de défense des droits des enfants, car la maltraitance et l'exploitation des enfants se produisent au niveau de la communauté locale, qui devrait être la première à s'en apercevoir et à réagir. De plus, bien que les procédures pénales et civiles relèvent normalement de la responsabilité des Etats, les services au citoyen – sociaux, sanitaires, éducatifs - relèvent de plus en plus des pouvoirs locaux et régionaux qui jouent un rôle fondamental dans l'assistance aux enfants et à leurs familles et sont de plus en plus dirigés et gérés au niveau infra-étatique.

L'Etat devrait doter les autorités locales des ressources nécessaires pour mettre en œuvre leurs programmes en faveur des enfants, notamment prendre des initiatives pour renforcer la participation de la jeunesse à la vie locale, ce qui est un moyen de prévenir la délinquance et la violence chez les jeunes.

Les projets de Résolution et de Recommandation reposent sur trois piliers fondamentaux : le travail en réseau et la planification participative ; la réglementation et l'établissement d'une norme de qualité ; le suivi et l'évaluation. Les choix de ces trois piliers résultent de l'analyse des facteurs d'échec des systèmes de protection et la conviction que les pouvoirs locaux et régionaux occupent une position privilégiée pour agir en ce sens.

La société n'est pas indifférente au problème. Au contraire, la violence envers les enfants préoccupe et indigné profondément les citoyens. L'opinion publique est sensible à cette plaie sociale qui se manifeste dans tous les Etats et peut toucher transversalement tous les mineurs, quelle que soit leur condition sociale, culturelle, économique, ethnique, éducative ou religieuse. Une intervention résolue et énergique est exigée des responsables publics et à tous les niveaux de l'administration pour prévenir la maltraitance et en préserver les enfants.

Le travail développé par le Conseil de l'Europe au travers du programme : « Construire une Europe pour et avec les enfants » est, pour les pays membres, une incitation constante à l'adoption de stratégies nationales transversales. L'engagement des autorités locales et régionales doit représenter une importante contribution et être l'occasion de réitérer l'engagement collectif de lutte contre la violence de tous types envers les mineurs.

En conclusion, l'oratrice propose l'adoption de la Résolution et de la Recommandation sur les spécificités du rôle que les autorités régionales et locales européennes doivent jouer dans la prévention de la violence et la protection de leurs citoyens et citoyennes les plus vulnérables.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) déclare la discussion ouverte et donne la parole à Zinaida Dragunkina.

**Zinaida DRAGUNKINA** (Fédération de Russie, R, PPE/DC) (interprétation) déclare qu'en prenant la parole il lui revient à l'esprit le moment de la séance de la veille au cours de laquelle des enfants sont venus s'exprimer devant le Congrès et des maires expliquer leur travail dans ce domaine.

Pendant que la Commission de la cohésion sociale se penchait sur le rapport, la crise économique poursuivait son œuvre. Les parents des familles défavorisées, accaparés par la recherche de moyens de subsistance, oublièrent leurs enfants. L'adoption du projet de Résolution et du projet de Recommandation est une étape importante, mais il faudra, lors d'une prochaine session, prendre le temps d'écouter les défenseurs des droits des enfants sur le terrain.

Le 1<sup>er</sup> septembre, le Président Medvedev a nommé un représentant des droits de l'enfant pour la Fédération de Russie. L'importance d'une telle institution, totalement indépendante, doit être soulignée.

Par ailleurs, les chercheurs de Toronto estiment que la maltraitance accroîtrait de 49 % le risque de cancer. Il convient donc de sonner l'alarme. Quel meilleur instrument, pour ce faire, que le Congrès ?

Le maire de Stuttgart a indiqué hier que beaucoup d'enfants sont maltraités et que les adultes ne le voient ou ne veulent pas le voir. Il faut espérer qu'après l'adoption à l'unanimité de la résolution, des décisions seront prises pour que grâce aux efforts de tous, les enfants jouissent du droit à l'amour et à l'affection qui n'est inscrit dans aucune convention.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Jean-Claude Frécon.

**Jean-Claude FRECON** (France, L, SOC) signale, parmi les nouvelles formes de violence, le système Mosquito, boîtier destiné à éloigner les adolescents par l'émission d'ultrasons audibles seulement par eux et qui leur causent des maux de tête. Quand bien même il ne s'agirait que de les empêcher de voir ou d'entendre ce qu'ils ne doivent ni voir ni entendre, faut-il prévenir un mal en en infligeant un autre ?

Il prie donc le rapporteur et le Président de la commission de demander à tous les pays membres, dans l'attente des résultats d'étude d'impact d'interdire la commercialisation de ce dispositif, qui pourrait être définitivement interdit si les études concluent à sa dangerosité.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Irmeli Henttonen.

**Irmeli HENTTONEN** (Finlande, L, GILD) (interprétation) remercie le rapporteur et le Congrès pour avoir inscrit cet important sujet à l'ordre du jour de la session.

Elle rappelle qu'il est indispensable, pour qu'un enfant devienne un adulte équilibré, qu'il éprouve le sentiment d'être respecté et traité avec équité. Or de nombreux enfants sont tous les jours victimes de violence.

La violence entre écoliers devrait faire l'objet de programmes spécifiques et les parents devraient être sensibilisés à la nécessité de faire régner la tolérance à l'école...

Par ailleurs, les services de protection de l'enfance doivent disposer de ressources suffisantes. Une large panoplie d'outils – groupes pour mères et enfants, travail social au sein des familles, lignes téléphoniques joignables en permanence, etc. – s'impose pour lutter contre la violence faite aux enfants, d'autant que des liens d'affection existent même au sein des familles où elle sévit et que la plupart des familles qui auraient besoin d'aide n'osent pas en demander. Il faut donc faire preuve de créativité.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Amy Koopmanschap.

**Amy KOOPMANSCHAP** (Pays-Bas, L, SOC) (interprétation) estime que la violence faite aux enfants est un problème ancien et complexe, qui doit être abordé à différents niveaux. Au-delà des mesures générales figurant dans des conventions internationales, il faut que les collectivités locales agissent pour protéger les enfants qu'elles connaissent par l'intermédiaire de l'école et des services sociaux. Il faut savoir écouter les enfants et aussi anticiper les problèmes pour éviter la violence et montrer aux enfants – comme aux adultes - qu'il existe une alternative à la violence.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à James Mc Cabe.

**James MCCABE** (Royaume-Uni, L, SOC) (interprétation) déclare que la violence est inacceptable, quelles que soient les circonstances et qu'elle s'exerce contre les femmes, contre les hommes ou contre les enfants. Bien souvent, la violence contre les enfants est le fait d'adultes et, phénomène nouveau, en particulier de femmes. Il n'y a pas de solution unique ni facile à mettre en œuvre.

Le parlement écossais se prépare à accueillir en 2010 les Jeux de l'enfance qui rassembleront plus de 2 000 enfants en provenance de 17 pays.

La prévention vaut mieux que l'intervention à posteriori, il faut tout faire pour que les enfants, échappant à la violence, puissent espérer vivre heureux.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Marie-Madeleine Mialot Muller.

**Marie-Madeleine MIALOT MULLER** (France, R, SOC) souligne l'importance du rôle que peut jouer une personnalité nationale remettant un rapport annuel, comme l'a compris de Fédération de Russie.

Or en France le poste de la défenseure des droits des enfants risque d'être supprimé : la délégation française, très choquée tient à rendre publique sa condamnation d'une telle mesure.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Clotilde Tascon-Mennetrier.

**Clotilde TASCON-MENNETRIER** (France, L, SOC), Rapporteuse, déclare retenir de ce débat, qui se poursuivra probablement en 2010, qu'il faut pour lutter contre la violence faite aux enfants, écouter, entendre, intervenir en amont et en aval, faire preuve de créativité et mener un travail multi sectoriel.

Elle demande aux membres du Congrès de veiller à la plus large diffusion de la Recommandation et de la Résolution présentées.

Elle indique que la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et abus sexuels signée en octobre 2007 par 36 états n'est pas encore entrée en vigueur parce que deux pays signataires seulement l'ont ratifiée. Il y a donc loin de la parole aux actes.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Valerio Prignachi, Président de la Commission de la cohésion sociale.

**Valerio PRIGNACHI** (Italie, L, PPE/DC) (interprétation) souligne l'importance du travail effectué par Pia Bosch i Codola et par Clotilde Tascon-Mennetrier, qu'il remercie pour sa présentation. Ce rapport vise à compléter le travail déjà effectué par la Commission de la cohésion sociale en reprenant un certain nombre de principes éthiques indispensables à la vie en société. Parmi les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables, figurent aussi les personnes âgées. Même si ce thème a déjà été abordé par le Congrès, il sera bon d'y revenir. En effet, en protégeant mieux les catégories les plus vulnérables, en les mettant à l'abri des violences psychologiques ou physiques, on utilise au mieux les ressources pour que tous les citoyens connaissent une vie meilleure.

Le Président de la commission invite le Congrès à adopter les projets de Résolution et de Recommandation qui sont de la plus haute importance.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) remercie le Président de la commission dont c'est la dernière intervention.

Il donne la parole à Clotilde Tascon-Mennetrier qui désire ajouter une précision.

**Clotilde TASCON-MENNETRIER** (France, L, SOC) indique à Jean-Claude Frécon, auquel elle avait oublié de répondre, qu'elle relayera sa demande.

Pour terminer, elle tient à remercier publiquement le Président de la commission avec lequel elle a aimé travaillé comme elle le lui a d'ailleurs dit, hier, en commission. (Applaudissements)

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) clôt le débat et invite le Congrès à procéder au vote du projet de Résolution contenu dans le document [CG(17)9].

Le projet de Résolution contenu dans le document [CG(17)9] est adopté à l'unanimité.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) invite le Congrès à procéder au vote du projet de Recommandation contenu dans le document [CG(17)9].

Il rappelle que la majorité requise est celle des deux tiers des suffrages exprimés.

Le projet de Recommandation contenu dans le document [CG(17)9] est adopté à l'unanimité.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) remercie les rapporteurs, les Présidents de commission et tous ceux qui ont collaboré à la rédaction des documents qui ont été présentés cet après-midi. (Applaudissements)

7. DATE, HEURE ET ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SEANCE

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) propose au Congrès de tenir sa prochaine séance publique demain après-midi, à 14 heures, avec un ordre du jour conforme à celui adopté mardi matin. Il rappelle que lors de cette séance, le Congrès aura le plaisir d'entendre une allocution de Roland Ries, Maire de Strasbourg.

Il constate qu'il n'y a pas d'opposition.

L'ordre du jour de la prochaine séance publique est ainsi réglé.

*La séance est levée à 18 h 40.*

**DEUXIEME SEANCE DE LA CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX****Jeudi 15 octobre 2009 à 10 h 15**

---

**SOMMAIRE**

	<u>Page</u>
1. Ouverture de la séance .....	85
2. Adoption du procès-verbal de la séance précédente .....	85
3. Des villes créatives : gérer l'activité culturelle des villes .....	85
4. L'amélioration de la qualité de l'air intérieur : un nouvel enjeu pour les collectivités locales .....	88
5. Première élection du Maire d'Erevan (Arménie) .....	90
6. Clôture de la dix-septième session de la Chambre .....	96



1. OUVERTURE DE LA SEANCE

*La séance est ouverte à 10 h 25 sous la présidence de Ian Micallef (Malte, PPE/DC), Président de la Chambre.*

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

[CPL(17)PV1]

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) indique que le procès-verbal de la première séance a été distribué et constate qu'il n'appelle pas d'observations.

Le procès-verbal est adopté.

3. DES VILLES CREATIVES : GERER L'ACTIVITE CULTURELLE DES VILLES

[CPL(17)3]

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) indique que l'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de Konstanty Dombrowicz, au nom de la Commission de la cohésion sociale : « Des villes créatives – gérer l'activités culturelle des villes ».

La Commission a déposé un projet de Résolution et un projet de Recommandation, sur lesquels aucun amendement n'a été déposé.

Rappelant que 2009 est «Année européenne de la créativité et de l'innovation», M. le Président se félicite que la Commission ait rédigé un rapport sur les villes créatives. En septembre 2009, Konstanty Dombrowicz a organisé une conférence sur le sujet dans sa ville de Bydgoszcz, où l'on a pu mesurer le grand potentiel créatif des villes ainsi que le foisonnement d'initiatives en la matière.

**M. le PRESIDENT**, avant d'entendre le rapporteur, accueille Malcolm Wood, Président du groupe de travail d'Eurocities sur les industries créatives, en le félicitant pour son engagement dans des programmes de transformation et de réhabilitation urbaines.

Il lui donne la parole.

**Malcolm WOOD**, Président du groupe de travail d'Eurocities sur les industries créatives (interprétation), souligne le grand potentiel de la créativité pour conforter la compétitivité et le dynamisme de l'économie. Il mentionne, à titre d'exemple, des initiatives de la ville de Nottingham et la mise en réseau de nombreux territoires dans le cadre d'Eurocities. Il dit l'importance, pour les acteurs locaux, de la publication du Livre Vert que la Commission européenne prépare pour le début 2010.

En 2003, la créativité a représenté 654 milliards d'euros dans l'Union européenne, soit 2,6 % de son PIB, et 6 millions d'emplois, soit 3,1 % de la population active. En encourageant l'expression des idées et l'épanouissement individuel, les villes jouent donc aussi un rôle économique de premier plan. Une enquête a montré que les trois quarts des villes membres du réseau « Villes créatives Eurocities » ont fait réaliser des études sur les avantages des secteurs culturel et créatif. Il précise que 60 % des villes interrogées estiment que le programme «Ambassadeurs créatifs» est un bon outil, et que 75 % ont recensé des enseignements universitaires innovants dans le domaine de l'industrie créative.

A côté de ces signes positifs, existent cependant des motifs de préoccupation liés à la récession. Le secteur créatif sera le premier touché car les pouvoirs locaux accordent souvent la priorité aux services sociaux à destination des jeunes et des personnes âgées. Néanmoins, le secteur créatif reste particulièrement innovant, et les membres du Congrès doivent s'engager à le faire savoir autour d'eux. Le groupe de travail d'Eurocities a rédigé des recommandations de nature à enrichir le Livre Vert. Des municipalités commencent à assimiler ces suggestions, d'autant que le développement du secteur créatif favorise la cohésion sociale et le soutien à l'innovation.

Les industries culturelles et créatives sont des moteurs de la relance économique. Les lieux culturels tels que cinémas, musées, galeries d'art ne désertent pas. Par ailleurs, des compagnies théâtrales installées dans des banlieues défavorisées contribuent à la promotion de la tolérance et à l'harmonie entre les populations de différentes origines ethniques.

L'accès au financement est un élément majeur pour les petites structures ou compagnies. Or, rares sont les investisseurs qui s'intéressent au secteur créatif. Les autorités locales doivent donc mettre en œuvre des politiques

en ce sens, lesquelles sont potentiellement créatrices d'emploi et de développement économique. Les industries culturelles et créatives devraient être reconnues par les programmes de financement de l'Union européenne. Pour ce faire, un partenariat est indispensable avec les universitaires, qui sont à même de préparer les étudiants à la réalité d'aujourd'hui. La créativité devrait être placée au même rang que la science et la technologie dans la politique européenne d'innovation. Malheureusement, ce n'est pas le choix qu'a fait la Commission européenne jusqu'à présent. Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne doivent agir de conserve pour atteindre les objectifs fixés par le Congrès. (Applaudissements)

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) remercie l'orateur et donne la parole à Konstanty Dombrowicz, Rapporteur de la Commission de la culture et de l'éducation.

**Konstanty DOMBROWICZ** (Pologne, GILD), Rapporteur (interprétation), précise que son rapport a été adopté après une discussion animée au cours d'une réunion de la Commission de la culture et de l'éducation organisée dans sa ville de Bydgoszcz.

Les arts représentent une part essentielle de la vie. Ils expriment la manière dont l'être humain se définit et se représente. L'Union européenne ayant fait de 2009 l'année de la créativité et de l'innovation, c'était une bonne occasion pour l'administration communale de Bydgoszcz de présenter ses activités et pour les associations de montrer combien l'art peut transformer la ville. Les arts sont faits pour tous, et doivent intéresser toutes les composantes de la société, laquelle est de plus en plus multiculturelle.

Un programme culturel dynamique est un élément clé pour le développement durable des villes. Le séminaire des villes créatives qui a suivi la réunion de la Commission a montré comment différents groupes de population peuvent apporter leur contribution à la vie culturelle d'une ville et même à son développement économique.

Il ne s'agit pas d'un nouveau message, mais du message le plus important de l'Agenda 21 de la culture adopté à Barcelone en 2004. Adopté par de nombreuses villes et communes dans plus de 120 pays, il est devenu le document de référence pour des initiatives locales fortes en matière culturelle. Il souligne le rôle clé des collectivités territoriales pour le développement de l'offre culturelle. Les villes sont invitées à s'engager pour réaliser des projets culturels destinés à promouvoir les diverses formes d'expression culturelle des citoyens.

Le Congrès a décidé de mettre son poids politique au service d'un tel développement, conforme à ses valeurs. En tant que forum paneuropéen des collectivités territoriales, il doit veiller à donner une impulsion nouvelle à ce processus en invitant ses membres à adopter aussi l'Agenda 21 de la culture et à réfléchir aux moyens de le mettre en œuvre avec succès. Chacun doit l'utiliser comme un levier pour les actions politiques en matière culturelle.

La qualité de la planification et de la gestion est un élément décisif pour la réussite d'un projet à même de donner à la vie culturelle de la cité une nouvelle dimension et un attrait supplémentaire.

La réunion de Bydgoszcz a donné lieu à la présentation de réalisations de différentes capitales culturelles d'Europe, qui montrent clairement que la culture peut être un élément central de la politique urbaine municipale et un moteur pour le développement global de la ville. Bien entendu, chaque ville possède une identité propre dont elle doit être fière dès lors qu'elle reflète la diversité de la population. Il s'agit de créer un environnement attrayant pour tous et permettant à chacun d'entre nous d'apporter sa propre contribution à la réussite de l'effort commun.

En conclusion l'orateur invite les membres de la Chambre à approuver le projet de Recommandation et de Résolution contenus dans son rapport. (Applaudissements)

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) déclare la discussion ouverte et donne la parole à Yuri Mischeriakov.

**Yuri MISCHERIAKOV** (Fédération de Russie, GILD) (interprétation) félicite les rapporteurs et rappelle que l'on a coutume de dire que des villes sont créatives dès lors qu'elles engagent des politiques de préservation et de développement des différentes cultures. A cet égard la Fédération de Russie agit en faveur de la sauvegarde de la diversité culturelle. L'orateur indique qu'à Orenburg ville dont il est le maire, un grand nombre de projets ont été développés en ce sens. La ville compte plus de cent nationalités dont la moitié possède des bibliothèques soutenues par la municipalité. L'ouverture d'écoles tatares, arméniennes ou juives est favorisée. Des fêtes traditionnelles sont organisées par toutes les ethnies.

L'orateur ajoute qu'il convient aussi de favoriser les conditions de coexistence pacifique entre les différentes populations. C'est pourquoi la ville d'Orenburg a lancé un programme de propreté de l'eau. Elle organisera, en octobre, un forum international auquel plus de 600 régions ont déjà demandé à participer.

L'orateur conclut en soutenant pleinement les projets de Résolution et de Recommandation.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Britt-Marie Lövgren.

**Britt-Marie LOVGREN** (Suède, GILD) (interprétation) déclare que des solutions inédites permettent des changements. C'est ainsi qu'il fait bon vivre dans les villes créatives. Elle cite l'exemple de sa ville d'Umea désignée capitale de l'Europe culturelle pour l'année 2014, ce dont ses habitants se réjouissent.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Mikhail Gulevskiy.

**Mikhail GULEVSKIY** (Fédération de Russie, GILD) (interprétation) indique que la ville de Lipetsk, dont il est maire, a été proclamée, en 2005, « ville la mieux structurée de Russie ». Comment ne pas évoquer, à cet égard, l'efficacité économique ? Des zones franches ont permis à des sociétés russes de la région de nouer des partenariats avec des villes et des sociétés étrangères, ce qui est un gage de créativité.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) demande à Malcolm Wood s'il souhaite réagir aux propos des orateurs.

**Malcolm WOOD** Président du Groupe de travail d'Eurocities sur les industries créatives (interprétation), déclare que les projets de Résolution et de Recommandation, ainsi que le débat qui vient d'avoir lieu, lui mettent du baume au cœur. Un travail en commun permettant les synergies, il souhaite continuer de collaborer avec la Chambre des Pouvoirs locaux.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole au rapporteur.

**Konstanty DOMBROWICZ** (Pologne, GILD) Rapporteur (interprétation), remercie les orateurs des éléments d'information qu'ils ont apportés sur ces questions très importantes pour tous.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole Farid Mukhametshin pour donner le point de vue de la Commission de la culture et de l'éducation.

**Farid MUKHAMETSHIN** (Fédération de Russie, GILD) (interprétation) remercie le rapporteur de son propos aux arguments solidement étayés, qui évoquent notamment, l'offre et la demande culturelles, les contraintes financières et l'aide que les pouvoirs locaux peuvent apporter aux populations et au monde de l'entreprise. La portée pratique du rapport fait tout son intérêt.

Il appelle de ses vœux une démarche globale de nature à apporter aux citoyens toutes les aides nécessaires, notamment financière.

Il donne un avis favorable à ce rapport, qu'il ne peut que contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) clôt le débat et met aux voix, successivement, le projet de Recommandation et le projet de Résolution, sur lesquels aucun amendement n'a été déposé.

Le projet de Recommandation contenu dans le document [CPL(17)3], mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le projet de Résolution contenu dans le document [CPL(17)3], mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

#### 4. L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR : UN NOUVEL ENJEU POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

[CPL(17)4]

*Jean-Claude FRECON (France, SOC) Vice-Président du Congrès remplace Ian Micallef au fauteuil présidentiel.*

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) indique que l'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de Paolo Rondelli, au nom de la Commission du développement durable : « L'amélioration de la qualité de l'air intérieur : un nouvel enjeu pour les collectivités locales ».

La Commission a déposé un projet de Résolution et un projet de Recommandation. Un amendement a été déposé sur le projet de Recommandation.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) observe qu'on parle peu, aujourd'hui, de la pollution de l'air intérieur. Cette nuisance est pourtant tout aussi dramatique que la pollution de l'air extérieur. Il semble que les autorités publiques aient pris conscience de la mesure du problème. Aussi remercie-t-il le rapporteur et le Comité sur le Développement durable d'offrir à la Chambre un éclairage approfondi sur cette pollution et de l'avertir des dangers. C'est aujourd'hui un problème de santé majeur, et les pouvoirs publics doivent en faire l'une des priorités de leur politique de santé publique et prendre les mesures législatives et de prévention appropriées.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole au rapporteur.

**Paolo RONDELLI** (Saint Marin, SOC), Rapporteur (interprétation), déclare que la pollution de l'air intérieur est un problème majeur tout comme celle de l'air extérieur qui fait, pour sa part, l'objet d'une réglementation stricte et retient l'attention des médias, l'air intérieur est pourtant, parfois, plus pollué que l'air extérieur.

Il est de la responsabilité des pouvoirs locaux de veiller à la qualité de l'air intérieur de toutes leurs administrations, de même qu'à l'éducation et à la formation sur ces questions.

Voici quelques semaines, l'Assemblée parlementaire a reconnu le droit de vivre dans un environnement sain et viable comme un droit opposable, annexé à la Convention européenne des droits de l'homme.

Produits chimiques et matériaux de construction contribuent à la forte pollution de l'air intérieur. Si les méfaits de l'amiante et de plomb ont attiré l'attention des pouvoirs publics, dix ans se sont écoulés depuis que l'OMS et la communauté internationale ont reconnu l'existence de ce problème, sans que des instruments adéquats soient élaborés. Ainsi les normes et réglementations ne portent-elles que sur des substances les plus dangereuses.

En tant qu'ingénieur spécialiste du risque, le rapporteur estime que celui-ci est mal géré. Passant jusqu'à 90 % de leur temps à l'intérieur des bâtiments, dont 60 % à leur domicile, les Européens sont exposés à des risques d'allergie et même de cancer. Un changement des comportements s'impose donc.

Quelque 900 substances polluent l'air intérieur, du fait de la ventilation, des produits d'entretien, de l'intrusion de pollutions extérieures, si bien que l'exposition à la pollution peut être mille fois plus importante qu'elle ne l'est à l'extérieur. L'hémicycle du Conseil de l'Europe en offre un bon exemple...

Le rapporteur signale notamment les ravages des composés organiques, du radon, des rayonnements électromagnétiques. De nouvelles maladies apparaissent tels le syndrome du fatigue chronique ou le syndrome des « bâtiment malade ».

Les enfants sont particulièrement vulnérables à la pollution de l'air, qui se traduit par des maladies graves : asthme, allergies, retard dans l'apprentissage. De même, les personnes âgées ou de santé fragile doivent être prises en compte par les politiques publiques. Il faut répondre à la demande de nos concitoyens d'un environnement plus sain. L'OMS a reconnu l'existence de ce problème, des institutions nationales travaillent dans ce sens pour informer le public, réduire le risque et construire des bâtiments conformément aux nouvelles normes de l'économie verte. La création de labels est aussi un moyen commercial efficace pour améliorer l'environnement. L'effort doit encore porter sur la recherche. La lutte contre la pollution de l'air passe donc par tous les niveaux de gouvernance.

Le rapporteur conclut en remerciant le secrétariat et la présidence. (Applaudissements)

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole à Willy Borsus.

**Willy BORSUS** (Belgique, GILD) estime que les pouvoirs locaux jouent un rôle exemplaire pour sensibiliser les populations, mais aussi pour lancer des actions qui font école à l'échelle nationale. L'information est primordiale car la pollution touche toute la population et les plus fragiles sont souvent les moins informés. Il faudrait que tous les citoyens disposent d'un interlocuteur référent en matière de pollution.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole à Amrit Mediratta.

**Amrit MEDIRATTA** (Royaume-Uni, PPE/DC) (interprétation) souligne que la pollution de l'air intérieur est le fait de polluants plus nombreux et variés que la pollution extérieure. De plus, si les produits de nettoyage utilisés pour la voirie ou le mobilier urbain relèvent de décisions publiques, ce n'est pas le cas des produits ménagers, qui sont très polluants et dont l'achat relève de décisions privées.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole à Line Vennesland.

**Line VENNESLAND** (Norvège, PPE/DC) (interprétation) souligne que la pollution de l'air est un sujet d'autant plus important qu'elle affecte parfois gravement la santé des enfants. Si les constructions neuves sont d'une meilleure qualité environnementale, la pollution reste forte dans les bâtiments anciens. L'oratrice appelle chacun à faire suivre d'effets concrets les rapports et recommandations du Congrès, en particulier par des normes contraignantes.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole à Gilbert Roger.

**Gilbert ROGER** (France, SOC) suggère de poursuivre la réflexion dans trois directions. D'abord la transparence, en étiquetant les produits, de façon à ce que les élus ne puissent être tenus pour juridiquement responsables de l'utilisation de produits dont ils ne connaissaient pas la nocivité. Ensuite, la mise à contribution des industriels, qui ne peuvent s'exonérer de leurs responsabilités lorsqu'ils mettent sur le marché des produits dangereux. Enfin, l'action passe par la formation et la communication : en Seine-Saint-Denis, six millions d'euros vont chaque année à la lutte contre l'habitat indigne, notamment pour informer les populations sur la nocivité de certaines peintures et conduits ; à Bondy, le fonctionnement même, au quotidien, de deux écoles qui viennent d'être construites avec le label Haute Qualité Environnementale, montre qu'il faut former le personnel, sous peine d'en perdre les avantages.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) donne la parole au rapporteur, pour répondre aux orateurs.

**Paolo RONDELLI** (Saint Marin, SOC), Rapporteur (interprétation) remercie les orateurs pour leurs précieuses remarques auxquelles il souscrit. Il indique qu'à Saint Marin un médecin informe les élèves dans les écoles sur les risques de la pollution de l'air et que des formations sont dispensées au personnel de nettoyage. La ville a fait de la qualité environnementale un critère pour ses marchés publics. Enfin, l'action des associations de consommateurs peut orienter l'achat de produits propres par les collectivités locales.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) clôt le débat et donne la parole à Gaye Doganoglu, Présidente de la Commission du développement durable.

**Gaye DOGANOGLU** (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Commission du développement durable (interprétation), remercie le rapporteur et les membres de la Commission. Elle estime qu'il faut changer les attitudes face à la pollution de l'air intérieur, thème beaucoup moins connu que celui de la pollution extérieure. Les pouvoirs locaux ont le devoir d'informer la population et doivent assumer leurs responsabilités. Comme il a été dit hier lors du débat sur le changement climatique, il s'agit pour tous les représentants des citoyens et de l'Etat d'agir de façon responsable pour garantir un environnement sain, fiable et durable afin de préserver l'environnement pour les générations actuelles et futures.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) se réjouit de la qualité des interventions, qui ont contribué à enrichir le rapport. Il ne suffit pas de faire des discours : encore faut-il qu'ils aient des conséquences pratiques, non seulement par l'adoption de textes mais aussi par l'attitude de chacun des membres du Congrès dans son pays et dans la collectivité dont il a la charge. Le rapporteur présentera d'ailleurs dans un instant un amendement tendant à inclure la notion d'environnement sain dans les textes fondateurs du Congrès. Les mesures proposées, faciles à mettre en place, sont indispensables, puisque les citoyens européens passent 90% de leur temps à l'intérieur des bâtiments.

Il met aux voix l'ensemble du projet de Résolution.

Le projet de Résolution contenu dans le document [CPL(17)5] est approuvé.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) indique que, sur le projet de Recommandation, le rapporteur a présenté un amendement.

Il lui donne la parole pour le soutenir.

**Paolo RONDELLI** (Saint Marin, SOC), Rapporteur (interprétation), explique que son amendement tend à inscrire dans le projet de Recommandation un nouveau paragraphe, numéro 9, destiné à préciser que le Congrès soutient la volonté de l'Assemblée parlementaire d'ajouter à la liste des droits énumérés dans la Convention européenne des droits de l'homme, le droit à un environnement sain.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) demande l'avis de la Commission sur l'amendement.

**Gaye DOGANOGLU** (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Commission du développement durable (interprétation), s'y dit favorable.

**M. le PRESIDENT** (France, SOC) met aux voix l'amendement n° 1.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

**M. le PRESIDENT** (France, L, SOC) met aux voix l'ensemble du projet de Recommandation, ainsi amendé. Il rappelle que la majorité requise est celle des deux tiers des suffrages exprimés.

Le projet de Recommandation amendé est approuvé à l'unanimité. (Applaudissements)

#### 5. PREMIERE ELECTION DU MAIRE D'EREVAN (ARMENIE)

[CPL(17)5]

**M. le PRESIDENT** (France, L, SOC) dit que l'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport présenté par Nigel Mermagen, au nom de la Commission institutionnelle, sur la première élection du maire d'Erevan, en Arménie, le 31 mai 2009.

Il indique que la Commission a déposé un projet de Recommandation, sur lequel dix-huit amendements ont été déposés.

Il donne la parole au rapporteur.

*Ian MICALLEF (Malte, L, PPE/DC), Président de la Chambre, reprend place au fauteuil présidentiel.*

**Nigel MERMAGEN** (Royaume-Uni, GILD), Rapporteur (interprétation), remercie tous les membres de la délégation dont il avait l'honneur d'être le chef, pour leur aide collégiale dans une mission d'observation hautement délicate. Il exprime sa gratitude aux membres du Secrétariat qui les ont accompagnés ainsi qu'à tous ceux qui, en Arménie, leur ont apporté leur concours.

Il rappelle que, trois semaines avant les élections, une mission préélectorale composée de trois membres du Congrès s'est rendue pendant deux jours à Erevan, où elle a recueilli des informations précieuses. Sans cette mission, il lui aurait été très difficile de rédiger un rapport aussi exhaustif. La délégation a rencontré des représentants du Gouvernement, des responsables municipaux, des candidats appartenant à la plupart des groupes politiques, ainsi que des représentants des ONG et des médias, dont l'attente était forte. La conférence de presse qui a suivi l'élection a fait l'objet d'une grande attention. Le communiqué de presse qui figure en annexe a d'ailleurs été reproduit en première page de tous les quotidiens d'Erevan.

Les élections étaient bien organisées, mais entachées d'irrégularités dont certaines ont été constatées par la délégation elle-même. Le rapporteur a voulu exposer clairement les faits et se garder d'accuser l'une ou l'autre partie, sans toutefois arrondir les angles. Cela étant, ceux qui avaient participé à de précédentes missions en Arménie ont constaté de grandes améliorations, notamment depuis les précédentes élections de 2008.

La liste des infractions constatées figurant dans le rapport, l'orateur préfère passer directement à ses conclusions, dont il donne lecture :

« La délégation du Congrès se félicite de ce que pour la première fois depuis l'indépendance arménienne, les citoyens d'Erevan aient pu élire leur conseil municipal et, par voie de conséquence, leur maire. En ce qui

concerne l'organisation globale de ces élections ainsi que l'amélioration du climat médiatique, la délégation a noté des progrès considérables, notamment par rapport aux élections municipales organisées à Erevan en septembre 2008.

En se fondant sur leurs impressions personnelles et les nombreux rapports, déclarations et documents présentés par d'autres observateurs et interlocuteurs, les membres du Congrès ont conscience des imperfections qui ont marqué les élections à Erevan le 31 mai 2009 et sont préoccupés par les irrégularités constatées dans l'organisation du scrutin. Ce n'était pas et ce n'est toujours pas l'intention de la mission d'observation de porter un jugement d'ordre général. Cela n'aiderait pas les forces qui œuvrent en Arménie depuis des années, à côté du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, en faveur d'un renforcement de la démocratie locale dans cet Etat membre du Conseil de l'Europe, et ce ne serait pas non plus dans l'intérêt de la population arménienne. C'est pourquoi la première évaluation présentée par la délégation du Congrès le 1<sup>er</sup> juin 2009 au lendemain des élections était très mesurée.

Néanmoins, le message global de la délégation du Congrès demeure inchangé : la démocratie ne concerne pas seulement les structures administratives des élections. Elle concerne également la manière dont les élections sont organisées et la culture démocratique de la population. Les élections doivent être claires, équitables et transparentes dans les bureaux de vote et au-delà. A cet égard, il faut absolument améliorer le niveau des responsables politiques en matière d'éthique, d'attitudes et de comportements. Des progrès concrets sont nécessaires concernant les méthodes de travail des partis politiques et des organes électoraux. Il est également essentiel de sensibiliser davantage les citoyens à leurs droits et devoirs démocratiques. Il convient de lancer un véritable dialogue démocratique impliquant les citoyens à tous les stades pertinents par le biais d'informations diversifiées et de programmes de participation. »

Le rapporteur espère que la situation en Arménie s'améliorera notablement après les élections. Le rapprochement en cours avec la Turquie est un signe encourageant d'évolution positive de la politique arménienne.

Enfin, le rapporteur se félicite que le projet de Recommandation fasse l'objet de nombreuses propositions d'amendements de nature à l'améliorer.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) déclare le débat ouvert et donne la parole à Jean-Louis Testud.

**Jean-Louis TESTUD** (France, PPE/DC), après avoir précisé qu'il était membre de la mission d'observation, remercie et félicite le rapporteur, dont le texte est objectif, sincère et honnête. Douze personnes de huit nationalités différentes ont ainsi été auditionnées, ainsi que toutes les parties arméniennes.

Sur les 18 amendements déposés, quatre abondent dans le sens du rapport. En revanche, une bonne part des 14 amendements de la délégation arménienne, dénaturant le rapport, sont inacceptables. Par ailleurs, la participation aux travaux d'une candidate arménienne favorable au gouvernement était inopportune.

A quoi peut servir une mission d'observation si les autorités du pays en dénaturent le rapport ? L'indépendance et l'objectivité de la mission doivent être respectées. La délégation arménienne doit donc retirer ses amendements.

L'orateur prie, par ailleurs, le Secrétaire Général du Congrès de remercier de leur intégrité et de leur professionnalisme tous les membres du secrétariat ayant assisté la mission dans ses travaux.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Viatcheslav Rogov.

**Viatcheslav ROGOV** (Fédération de Russie, GILD) (interprétation) déclare que la première mission de suivi, à laquelle il avait participé, s'était montrée extrêmement prudente, même si les élections étaient entachées d'irrégularités. L'Arménie est effectivement une jeune démocratie, il convient d'en tenir compte.

La situation actuelle se caractérise par un manque de transparence, et un conflit est apparu. La mission aurait cependant pu souligner que les irrégularités constatées s'inscrivent dans le contexte d'une société en pleine mutation et d'une démocratie en pleine expansion. S'il est évident que les mentalités ne peuvent changer du jour au lendemain, les conclusions du rapport devraient inciter à aller de l'avant plutôt que risquer de provoquer des crispations.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Paolo Rondelli.

**Paolo RONDELLI** (Saint Marin, SOC) (interprétation) souligne qu'un grand pas vient d'être fait pour pacifier le Caucase. Au lendemain du match de football entre la Turquie et l'Arménie, il convient de féliciter les autorités de ces deux pays pour le dialogue qu'ils ont su entamer.

Il estime, en tant que rapporteur de la première mission, que son collègue Nigel Mermagen a fait un excellent travail, dans un contexte beaucoup plus difficile. Son rapport est équilibré et complet. La question des amendements sera certainement réglée sans difficulté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Emin Yeritsyan.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, PPE/DC) (interprétation) remercie tous les membres de la mission.

Dans un contexte de tension, un an après l'élection présidentielle arménienne, et alors qu'un rapprochement avec la Turquie est envisagé, ce qui a suscité le départ d'un des partis de la coalition au pouvoir, ces élections municipales étaient parmi les plus difficiles qu'il ait jamais eu à observer. Quelque 37 % de la population arménienne vivant à Erevan et aux alentours, l'enjeu était de taille.

La loi électorale régissant ces élections est l'une des plus abouties qui soient. La Géorgie envisage d'ailleurs d'en adopter une similaire pour les élections municipales de Tbilissi. C'est cependant à la suite de l'adoption par le Congrès, en 2004, d'un texte spécifique que les autorités arméniennes ont élaboré un plan d'action qui a abouti aux élections observées.

Le grand nombre d'amendements déposés ne compromet pas la qualité du travail : il ne s'agit que de préciser tel ou tel point ; si un véritable débat avait pu avoir lieu, ils n'auraient d'ailleurs pas été nécessaires. En outre, la délégation et les autorités arméniennes étudient toujours avec la plus grande attention les textes du Congrès.

**M. LE PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Istvan Börbely.

**Istvan BORBELY** (Hongrie, PPE/DC) (interprétation), lui aussi membre de la mission, souhaiterait défendre deux amendements de nature à améliorer le rapport.

L'amendement n° 11 vise à souligner le rôle de l'opposition.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) interrompt l'orateur au moment où il s'apprête à représenter l'amendement n° 15, en lui précisant que la Chambre n'en est pas encore à l'examen des amendements : c'est actuellement la discussion générale qui se déroule. Il le remercie de réserver la suite de son propos au temps réservé à l'examen des amendements.

Il demande au rapporteur si les propos des orateurs appellent des observations de sa part.

**Nigel MERMAGEN** (Royaume-Uni, GILD), Rapporteur (interprétation), remercie Paolo Rondelli, Jean-Louis Testud et Istvan Börbely de leur soutien.

Il déclare apprécier le propos d'Emin Yeritsyan et lui donne acte du fait que c'est en toute bonne foi que la délégation arménienne a déposé ses amendements.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) déclare que le débat est clôt et qu'il s'agit maintenant d'examiner le projet de Recommandation, sur lequel 18 amendements ont été déposés.

Il donne la parole à Emin Yeritsyan pour soutenir l'amendement n° 1.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, PPE/DC) (interprétation) explique que cet amendement vise à rectifier l'intitulé du projet de Recommandation. La mission n'observait effectivement pas l'élection du maire mais celle du conseil municipal, auquel il revient d'élire ensuite le maire.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis au rapporteur.

**Nigel MERMAGEN** (Royaume-Uni, GILD), Rapporteur (interprétation), émet un avis favorable.

L'amendement n° 1 est adopté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) invite Mihkel Juhkami à présenter l'amendement n° 2 et Emin Yeritsyan à présenter l'amendement n° 3. Il précise que l'adoption du premier rendrait le second sans objet.

**Mihkel JUHKAMI** (Estonie, PPE/DC) (interprétation) expose que l'amendement n° 2 vise à mentionner de façon plus générale, au paragraphe 5, les initiatives prises par les autorités arméniennes pour surmonter les divergences politiques apparues après les élections de 2008, sans faire un sort particulier aux mesures d'amnistie.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, PPE/DC) (interprétation) estime au contraire que la Recommandation doit être plus précise et mentionner le rôle des mesures prises pour instaurer un climat de tolérance, condition préalable à la tenue des élections de 2008 : c'est l'objet de l'amendement n° 3.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis à la Commission sur ces deux amendements.

**Nigel MERMAGEN** (Royaume-Uni, GILD), Rapporteur (interprétation), dit préférer conserver une teneur plus générale au texte, sans mentionner des critères qui ne seraient pas directement liés à l'élection : son avis est donc favorable à l'amendement n° 2, défavorable à l'amendement n° 3.

L'amendement n° 2 est adopté.

L'amendement n° 3 devient sans objet.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) invite Mihkel Juhkami à présenter l'amendement n° 4 et Emin Yeritsyan à présenter l'amendement n° 5. Comme précédemment, l'adoption du premier rendrait le second sans objet.

**Mihkel JUHKAMI** (Estonie, PPE/DC) (interprétation) confirme que la population arménienne, ainsi qu'il est écrit au paragraphe 6.a, n'a guère confiance dans le processus électoral, mais que la recommandation n'a pas à entrer dans le détail des raisons de ce manque de confiance : l'amendement n° 4 propose une formulation plus générale pour le paragraphe 6.a.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, L, PPE/DC) (interprétation) se rallie à cet amendement, très proche de son amendement n° 5.

L'amendement n° 5 est retiré.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis de la Commission sur l'amendement n° 4.

**Nigel MERMAGEN** (Royaume-Uni, GILD), Rapporteur (interprétation), émet un avis favorable.

L'amendement n° 4 est adopté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) invite Emin YERITSYAN à présenter l'amendement n° 6, et Mihkel Juhkami à présenter l'amendement n° 7. Comme précédemment, l'adoption du premier rendrait le second sans objet.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, PPE/DC) (interprétation) estime que le paragraphe 6.b. répète inutilement le paragraphe 6.a. : l'amendement n° 6 y remédie en le supprimant.

**Mihkel JUHKAMI** (Estonie, PPE/DC) (interprétation) se dit en désaccord et propose au contraire, par l'amendement n° 7, d'explicitier davantage les choses.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis de la Commission sur les deux amendements.

**Nigel MERMAGEN** (Royaume-Uni, GILD), Rapporteur (interprétation), estime que le paragraphe 6.b. est important et qu'il doit être maintenu : son avis est donc défavorable à l'amendement n° 6 et favorable à l'amendement n° 7.

L'amendement n° 6 est retiré.

L'amendement n° 7 est adopté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) invite Emin Yeritsyan à présenter l'amendement n° 8.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, L, PPE/DC) (interprétation) estime que le projet de Recommandation laisse penser que le faible nombre de panneaux électoraux serait le signe d'une compétition électorale tronquée. Il pense que ce faible nombre s'explique plutôt par le fait que les partis politiques ont préféré investir leurs moyens limités dans d'autres supports d'information, en particulier la télévision, et que la compétition électorale n'a pas été entravée. L'amendement n° 8 lève toute ambiguïté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis de la Commission.

**Nigel MERMAGEN** (Royaume-Uni, GILD), Rapporteur (interprétation), estime que les partis disposaient de moyens suffisants, ayant reçu d'importantes subventions de bailleurs privés. Il rejette l'amendement n° 8.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, L, PPE/DC) (interprétation) ajoute que la loi a limité les ressources que les partis politiques pouvaient consacrer aux panneaux d'affichage électoral.

L'amendement n° 8 n'est pas adopté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) invite Emin Yeritsyan à présenter l'amendement n° 9.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, L, PPE/DC) (interprétation) dit retirer l'amendement.

L'amendement n° 9 est retiré.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) invite Emin Yeritsyan à présenter l'amendement n° 10.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, PPE/DC) (interprétation) souligne que les partis politiques ont eu un égal accès aux médias, mais que le paragraphe 7 laisse entendre que l'accès était inégal. Il propose donc de supprimer en conséquence ce paragraphe.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis de la Commission.

**Nigel MERMAGEN** (Royaume-Uni, GILD) Rapporteur (interprétation), estime que le paragraphe 7 a toute sa place, car il souligne l'importance des médias dans les campagnes électorales locales : avis défavorable, donc, à l'amendement.

L'amendement n° 10 n'est pas adopté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) invite Emin Yeritsyan à présenter l'amendement n° 11.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, PPE/DC) (interprétation) fait savoir qu'il retire l'amendement.

L'amendement n° 11 est retiré.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Istvan Börbély pour présenter l'amendement n° 12.

**Istvan BORBELY** (Hongrie, PPE/DC) (interprétation) indique que l'amendement vise à souligner le rôle de l'opposition.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole Emin Yeritsyan, pour s'exprimer contre l'amendement.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, PPE/DC) (interprétation) appelle l'attention sur le fait que les amendements n°s 12, 13 et 18 sont relatifs au même sujet. Il souhaite supprimer le paragraphe 11.b. pour évoque le sujet plus loin dans le texte, ainsi qu'il le propose par l'amendement n° 18.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis du rapporteur.

**Nigel MERMAGEN** (Royaume-Uni, GILD), Rapporteur (interprétation), se dit favorable à l'amendement n° 12.

L'amendement n° 12 est adopté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) invite Emin Yeritsyan à soutenir l'amendement n° 13.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, PPE/DC) (interprétation) indique que le paragraphe 11.b., qui invite les autorités arméniennes à mettre en place des programmes plus diversifiés en renforçant la participation active de la société civile pour les prochaines élections, concerne en fait les différents partis politiques. Il propose donc de supprimer ce paragraphe.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis du rapporteur.

**Nigel MERMAGEN** (Royaume-Uni, L, GILD), Rapporteur (interprétation), s'oppose à l'amendement, car les autorités centrales ont bien un rôle fondamental à jouer dans la mise en place de programmes destinés à favoriser la diversité politique. Le paragraphe 11.b. doit donc être maintenu.

L'amendement n° 13 n'est pas adopté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) appelle l'amendement n° 14. Celui-ci tendant à supprimer le paragraphe 11.c., fera tomber, s'il est adopté, l'amendement n° 15 qui propose une nouvelle rédaction de ce paragraphe.

Il invite Emin Yeritsyan à soutenir l'amendement n° 14.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, PPE/DC) (interprétation) dit que le paragraphe 11.c., où il est question d'une décision de la Cour européenne des droits de l'homme, n'a rien à faire dans le texte s'il s'agit d'une affaire judiciaire qui date de dix ans et qui n'a aucun rapport avec les élections municipales à Erevan.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Istvan Börbely, contre l'amendement.

**Istvan BORBELY** (Hongrie, PPE/DC) (interprétation) fait valoir que la diversité des médias est l'un des piliers de la démocratie. La Cour européenne des droits de l'homme a rendu un arrêt allant dans ce sens et qui mérite donc d'être mentionné.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis du rapporteur.

**Nigel MERMAGEN** (Royaume-Uni, GILD), Rapporteur (interprétation), souligne la nécessité d'améliorer le pluralisme des médias, en particulier pour la télévision et juge donc nécessaire de mentionner la Cour européenne des droits de l'homme et sa position par rapport au Comité des Ministres. C'est pourquoi le rapporteur, s'il estime judicieux d'accepter l'amendement n° 15, s'oppose à l'adoption de l'amendement n° 14.

L'amendement n° 14 n'est pas adopté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) met aux voix à l'amendement n° 15, présenté par Istvan Borbely, qui tend à préciser le paragraphe 11.c., et qui a recueilli l'avis favorable du rapporteur.

L'amendement n° 15 est adopté.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) invite Emin Yeritsyan à soutenir l'amendement n° 16.

**Emin YERITSYAN** (Arménie, PPE/DC) (interprétation) déclare qu'il retire son amendement, ainsi que les amendements n<sup>os</sup> 17 et 18. En tant que membre du Bureau, il souhaite que, lors de sa prochaine réunion, celui-ci examine la façon dont le Secrétariat prépare la discussion des amendements.

**M. le PRESIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) constate que les amendements n<sup>os</sup> 16, 17 et 18 sont retirés.

Il invite la Chambre à voter sur l'ensemble du projet de Recommandation contenu dans le document [CPL(16)5REC] amendé.

Le projet de Recommandation contenu dans le document [CPL(16)5REC] est approuvé.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) remercie Emin Yeritsyan, tous les membres de la délégation arménienne et le rapporteur dont le travail difficile à donner lieu à une bonne discussion. Il salue l'excellent travail du Secrétariat, qui contribue grandement à la qualité des travaux.

6. CLOTURE DE LA DIX-SEPTIEME SESSION DE LA CHAMBRE

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, PPE/DC) (interprétation) constate que la Chambre est arrivée au terme de sa 17<sup>e</sup> session. La 18<sup>e</sup> session de la Chambre se tiendra en même temps que la 18<sup>e</sup> session du Congrès, du 17 au 19 mars 2010.

Le Président déclare close la 17<sup>e</sup> Session de la Chambre des pouvoirs locaux.

*La séance est levée à 12 h 50.*

**DEUXIEME SEANCE DE LA CHAMBRE DES REGIONS****Jeudi 15 octobre 2009 à 10 h 15**

---

**SOMMAIRE**

	<u>Page</u>
1. Ouverture de la séance .....	99
2. Adoption du procès-verbal de la séance précédente .....	99
3. Evolution de la régionalisation au Japon .....	99
4. Coopération entre régions d'Europe : objectifs, structures et réseaux .....	101
5. Clôture de la dix-septième session de la Chambre .....	108



## 1. OUVERTURE DE LA SEANCE

*La séance est ouverte à 10 h 25 sous la présidence de Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC), Présidente de la Chambre des régions.*

## 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

[CPR(17PV1)]

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) indique que le procès-verbal de la séance précédente a été distribué et qu'il n'appelle pas d'observation.

Le procès-verbal est adopté.

## 3. EVOLUTION DE LA REGIONALISATION AU JAPON

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) signale que l'ordre du jour appelle l'intervention de Issei Nishikawa, Gouverneur de la préfecture de Fukui au Japon, depuis 2003.

Il partagera aujourd'hui avec le Congrès l'expérience japonaise de la régionalisation. Sa contribution est l'expression de la coopération active et bien établie entre le Congrès et le Japon.

En 2006, le Congrès a eu l'honneur de recevoir M. Sato, Gouverneur de la préfecture de Fukushima ; en 2007, M. Shikawa a été l'invité de la Chambre des pouvoirs locaux, et l'année dernière le Congrès a eu l'honneur d'entendre M. Arai, Gouverneur de Nara. Enfin, hier, le Maire de Yonago, Yasuo Nozaka, est lui aussi venu s'exprimer dans cet hémicycle.

La Présidente espère que cette coopération fructueuse entre le Congrès et le Japon se poursuivra dans les années à venir.

Elle donne la parole à Issei Nishikawa.

**Issei NISHIKAWA** (Japon) (interprétation) remercie la Présidente pour l'invitation que lui a faite le Congrès de s'exprimer sur un sujet aussi important que l'autonomie locale et la décentralisation au Japon. Intervenant en tant que Représentant de l'Association nationale des gouverneurs du Japon, composée des 47 gouverneurs de préfecture, il souhaite revenir sur les thèmes abordés par les trois gouverneurs qui ont déjà eu l'honneur de s'exprimer devant le Congrès pour présenter les nouvelles orientations politiques au Japon concernant l'administration locale. Présentant, pour commencer, sa préfecture, celle de Fukui, il signale qu'une commune porte le nom de Obama et qu'elle a vivement soutenu le candidat américain dans sa campagne électorale, que des stylos et des lunettes – une spécificité locale - ont été fabriqués à son effigie, et que la candidate à la vice-présidence, l'ex-gouverneur de l'Alaska, en a elle-même acheté.

Lors des élections législatives, fin août, le Parti libéral démocrate, au pouvoir depuis 1945, a été battu par le Parti démocratique, qui est passé de 115 à 308 sièges. Le journal *Le Monde* titrait au lendemain de cette victoire « Après un demi-siècle d'administration libérale, le Japon passe au centre gauche ». Mais il s'agissait en fait de sa seconde défaite, après celle d'août 1993.

Friedrich Hegel a écrit, dans la *Philosophie de l'Histoire* : « La première fois qu'un événement historique a lieu, il est perçu comme un hasard, mais la seconde fois, il est perçu comme une réalité ».

Cette seconde défaite a été ressentie comme une réalité, qui a pu susciter quelque inquiétude sur les politiques que mettra en œuvre le Parti démocratique, mais à fini par être acceptée.

La nouvelle administration de Hatoyama avait promis, dans son programme électoral, de passer d'un contrôle central à l'encouragement des initiatives locales ; son slogan était d'ailleurs « Initiatives locales ». A ce jour, rien n'a encore été mis en œuvre.

Le débat sur la décentralisation au Japon a une longue histoire - il a commencé en 1993. La décentralisation répond à deux motivations : l'une, évidente, qu'il convient de résoudre les problèmes locaux à l'échelon de proximité, sur la base du principe de subsidiarité ; l'autre, qu'elle permet d'alléger la charge du gouvernement en transférant peu de compétences, mais beaucoup de travail aux administrations locales.

Cette intention cachée est apparue au moment de la chute de l'Union soviétique et à la fin de la guerre froide, quand la politique et l'économie internationales sont devenues nettement plus complexes, que le gouvernement central a compris qu'il serait confronté à une nouvelle donne internationale au moment où les

médias commençaient à parler des problèmes intérieurs, tels que le vieillissement de la population et la chute de la natalité à 1,57 pour cent.

On a d'ailleurs parlé à ce propos de « choc 1,57 ». Et cela a lancé la réflexion sur la protection sociale, la prise en charge des personnes âgées et les rôles respectifs du pouvoir central et des pouvoirs locaux. Dans les années 90, le thème de la décentralisation a donné lieu à un débat intense mais souvent mêlé d'autres considérations extérieures. Ce que l'on a appelé au Japon la « triple réforme » devait consister à déléguer aux régions une grande part de la fiscalité. En réalité, on a surtout coupé dans les dotations et subventions qui leur sont attribuées sans les autoriser à avoir leur propre fiscalité. Un rapport de 1995 avait déjà clairement dit que la décentralisation permettrait d'alléger le fardeau du gouvernement central, mais on n'avait alors pas trop prêté attention à cet aspect de la question. Il n'en demeure pas moins que telle était bien l'intention cachée de la décentralisation.

Le nouveau gouvernement ne semble pas nourrir le même projet sur « l'initiative locale », mais il est à craindre que la même dérive soit constatée. Normalement, la décentralisation vise à rapprocher le pouvoir des citoyens et à assurer une bonne répartition des richesses entre les villes et les campagnes. Mais comme la base électorale du nouveau gouvernement est surtout urbaine, il n'est pas certain qu'il cherche vraiment à mieux doter les régions rurales, qui en ont pourtant besoin car elles manquent d'infrastructures. Le Japon aurait sans doute beaucoup à apprendre du système allemand des Länder. La triste expérience qu'il a connue – les politiques centrales ayant un effet contraire au but poursuivi – montre à quel point il est difficile d'introduire cette réforme. Comme écrivait Ogyu Sorai, l'Aristote du Japon, dans sa « Théorie de la politique », si bonne que soit la structure, rien ne se fera sans la participation du peuple.

Le principe d'autonomie doit continuer à être défendu, comme il l'a été dans les dernières campagnes politiques, mais des progrès ont cependant été enregistrés. C'est ainsi qu'a été institué un nouvel impôt, dit l'impôt de patrie, qui permet à un contribuable de faire une donation – jusqu'à 10 % de ses impôts- à la collectivité locale de son choix, qu'il s'agisse de son lieu de naissance, de son lieu de vie ou encore du lieu où il aimerait vivre. Cette proposition reçoit le soutien de la population.

Issei Nishikawa, très fier de sa région de Fukui, écrit des poèmes pour en chanter les louanges. C'est une petite préfecture d'où au début du XX<sup>e</sup> siècle l'on pouvait gagner Vladivostok depuis le port de Tsuruga puis Paris par le Transsibérien en 17 jours, contre 40 jours par la seule voie maritime. C'est ce port (haven) qui vit arriver des orphelins polonais après la Révolution russe et des juifs fuyant le nazisme, ce qui lui valut le titre de « paradis » (heaven). Cette préfecture de 820 000 habitants obtient de très bons résultats dans différents domaines : taux de natalité, santé, espérance de vie, réussite scolaire, travail des femmes, épargne des ménages, taille des maisons. L'ambition de Issei Nishikawa est d'en faire le Bénélux du Japon, étant entendu que la richesse ne se mesure pas qu'en termes économiques mais aussi en termes de bien-être et de cohésion sociale, comme l'ont bien montré les récents travaux, menés à la demande du Président Sarkozy sur les indices de richesse.

Lors du Sommet de l'ONU, le nouveau Premier ministre japonais s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 25 % d'ici 2020. Le Japon compte 15 centrales nucléaires et a sensiblement la même puissance nucléaire que la région Rhône-Alpes. Le pays accueillera la prochaine réunion des ministres de l'énergie de l'APEC.

Revenant à la préfecture de Fukui, Issei Nishikawa indique que des personnalités célèbres y sont nées : le Premier Empereur du Japon, l'auteur de la Constitution de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Yuri Kosei, et Nambu Yoichiro, prix Nobel de physique. La région s'enorgueillit aussi de son musée des dinosaures, mondialement connu. En conclusion Issei Nishikawa invite tous les membres du Congrès à être fiers des régions qu'ils représentent et se dit très honoré d'avoir été invité à prendre la parole devant eux.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) déclare que ce fut un plaisir et un honneur d'entendre Issei Nishikawa et souhaite lui remettre un petit témoignage d'amitié et de respect. (*Mme la Présidente remet un cadeau à Issei Nishikawa*)

Elle ouvre le débat en donnant la parole à Istvan Borbely

**Istvan BORBELY** (Italie, GILD) (interprétation) déclare que le Japon jouit d'un grand prestige en Hongrie. On y parle souvent du miracle japonais. Il aimerait donc savoir comment le Japon s'y est pris pour définir la voie japonaise après l'occupation américaine.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) donne la parole à Giuseppina Marmo.

**Giuseppina MARMO** (Italie, GILD) (interprétation) félicite Issei Nishikawa pour sa sincérité : il a en effet exposé les forces mais aussi les faiblesses de la décentralisation au Japon. Où en est la participation des femmes ?

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) donne la parole à Herwig Van Staa.

**Herwig VAN STAA** (Autriche, PPE/DC) (interprétation) souhaiterait pour sa part que le Japon, qui a un statut d'observateur au Conseil de l'Europe, joigne sa voix à toutes celles qui militent pour l'adoption à l'ONU d'une charte mondiale de l'autonomie locale, dans le même esprit que la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Secrétaire Général de l'ONU s'est montré ouvert à cette idée. Le soutien du Japon serait maintenant très précieux.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) constate qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits. Elle demande à Issei Nishikawa de répondre aux intervenants.

**Issei NISHIKAWA**, Gouverneur de la préfecture de Fukui, (interprétation) indique que la croissance que son pays a connu après la deuxième guerre mondiale est due à ses capacités technologiques, au niveau de son instruction et à la diligence des travailleurs japonais. En termes politiques, la classe moyenne s'est développée. Le Japon est à la recherche de nouvelles voies et d'un système innovant. L'éducation et la technologie seront les clés du développement futur. Pour relever ce défi, le Japon doit entretenir de bonnes relations avec l'Europe, comme avec les pays d'Asie. La démocratie régionale jouera un rôle important dans cette optique au Japon comme ailleurs dans le monde.

La préfecture de Fukui se caractérise par des revenus élevés par foyer où l'homme et la femme travaillent. Si l'on peut regretter la faible participation des femmes à la vie politique, il faut savoir qu'au Japon, les femmes exercent leur pouvoir au sein du foyer en prenant des décisions courageuses. Il faudrait augmenter toutefois leur participation active dans les instances représentatives.

Concernant une Charte de l'autonomie au Japon, le Gouverneur préside une Commission sur la démocratie territoriale et explique qu'il n'y a pas eu de débat en ce sens pour amender la Constitution après la guerre. Il serait pourtant nécessaire de donner aux régions plus de compétences, notamment en ce qui concerne l'environnement. Pendant la dernière campagne électorale, aucun candidat n'a proposé d'amender la Constitution. L'autonomie locale est bien garantie mais cette disposition reste lettre morte. Faut-il réviser la Constitution, adopter une Charte pour la traduire dans les faits ? En tout cas, un mouvement se dessine en faveur d'une plus grande autonomie territoriale.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) remercie Issei Nishikawa pour sa très intéressante intervention qui aura éclairé la Chambre des régions.

#### 4. COOPERATION ENTRE REGIONS D'EUROPE : OBJECTIFS, STRUCTURES ET RESEAUX

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) indique que l'ordre du jour appelle maintenant une table ronde sur la coopération entre régions d'Europe : objectifs, structures et réseaux.

Elle est heureuse d'accueillir les contributeurs suivants : Jean-Paul Heider, premier Vice-président de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) ; Urs Würthrich-Pelloli, Vice-président de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) ; Herwig Van Staa, Président de la Conférence des Assemblées législatives Régionales Européennes (CARLE), ainsi que Bernd Petrich, Membre du Conseil consultatif, Institut des régions d'Europe (IRE) et François Saint-Ouen, Secrétaire exécutif de la Fondation Européenne pour le Développement Durable des Régions (FEDRE).

D'autres organisations étaient attendues mais elles n'ont malheureusement pas pu être représentées officiellement aujourd'hui.

**Mme la PRESIDENTE** invite ceux qui souhaitent intervenir au cours des débats à s'inscrire à la tribune.

Le Congrès entretient de longue date des relations avec les organisations représentatives des régions en Europe et désire établir des synergies entre leurs actions et les siennes. La Chambre des régions fait reposer son action sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, les Droits de l'Homme, la démocratie et l'Etat de droit. Les principes de bonne gouvernance sont essentiels en matière de démocratie régionale et, tout ce qui peut faciliter la prise de décision commune entre les différents niveaux de pouvoirs est important.

La crise financière a relancé le débat sur l'importance des décisions démocratiques prises au niveau régional et sur l'importance d'accorder aux régions une fiscalité propre. Le cadre de référence pour la démocratie régionale n'est pas un document contraignant mais devrait être un bon point de départ pour aboutir ensuite à l'adoption d'un tel document contraignant. Ce cadre de référence s'inspire des conclusions de la Conférence d'Helsinki ainsi que de la Charte de la démocratie régionale de 2008. S'agissant du pouvoir régional, deux principes s'imposent : la supervision par l'Etat central et la péréquation des ressources entre les régions.

Un groupe de travail sur les régions à pouvoirs législatifs a été mis en place. Il s'interroge notamment sur le rôle de la deuxième Chambre dans l'architecture des pays européens.

La lutte contre la corruption est à mener au plan régional : les régions gèrent des budgets importants et sont responsables de la bonne exécution de projets financés par l'Union européenne. L'emploi de ces fonds doit faire l'objet d'un contrôle permanent, ce qui impose que les administrations publiques soient efficaces et que les citoyens puissent se faire entendre, par le biais de médiateurs, par exemple.

Le Congrès participe aux travaux de toutes les organisations régionales avec lesquelles il a mis au point des accords de coopération. C'est le cas pour le REGLEG, la CARLE, et l'ARFE. Il travaille en étroite liaison avec l'ARE ainsi qu'avec l'Association des régions périphériques et maritimes. Des forums sont organisés avec la FEDRE. Le Congrès s'associe aux travaux de l'IRE et a participé à la création des Eurorégions Adriatique et de la Mer Noire. Il compte poursuivre ses efforts pour établir un développement durable dans toutes les régions d'Europe.

Jean-Paul Heider va présenter les travaux de l'ARFE, qui est la plus ancienne des grandes organisations régionales européennes, et dont l'un des premiers objectifs, est de défendre les intérêts de ses membres au niveau européen et national. Le réseau dense qu'elle a formé permet des échanges d'expériences et d'informations.

**Jean-Paul HEIDER**, premier Vice-président de l'ARFE, indique que l'Association des régions frontalières a été créée en 1971 avec le soutien efficace du Conseil de l'Europe. Rappelant qu'il a également été Vice-président de l'ARE et qu'il est Vice-président du Conseil régional d'Alsace, il constate que, comme Obélix qui est tombé dans la potion magique, les Alsaciens sont tombés dans la coopération transfrontalière dès leur naissance. L'ARFE regroupe 200 régions frontalières qui occupent 40 % de l'espace européen et représente les intérêts de 32 % de la population européenne. Le sentiment d'appartenance à l'Europe est extrêmement fort dans ces régions. Des conflits avaient dressé ses habitants les uns contre les autres pendant des siècles ; quand ils ne s'affrontaient pas, comme l'a dit Karl-Heinz Lambertz, ils se tournaient le dos. L'Europe leur a apporté la paix. Les programmes européens successifs ont permis d'effacer les cicatrices de l'histoire en apprenant à ces peuples à coopérer. Les scrutins européens montrent bien l'attachement à l'Europe des populations de ces régions qui ne comptent pas d'eurosceptiques. Telle est la valeur ajoutée de l'Europe : les habitants de ce continent désirent vivre dans la paix, la liberté et la sécurité.

D'un point de vue politique, les régions frontalières ont contribué largement à l'intégration européenne, au développement de la coopération économique et à la pratique du principe de subsidiarité. Au plan institutionnel, des administrations fonctionnent par-dessus les frontières et des projets sont financés en commun. D'un point de vue socio-économique, les régions frontalières ont permis de renforcer le potentiel existant, d'ouvrir les marchés, de développer les qualifications professionnelles et d'améliorer les infrastructures. D'un point de vue socio-culturel, elles permettent d'avoir une meilleure connaissance des voisins et de leur culture.

Il est important que les gouvernements centraux soutiennent le montage de projets communs. Les premiers furent lancés il y a 40 ans par des pionniers. Aujourd'hui il existe des moyens et des méthodes pour atteindre ce but.

La coopération transfrontalière a encore de beaux jours devant elle.

Aujourd'hui, la mise en place de structures juridiques n'est pas forcément une sinécure mais des financements sont disponibles grâce à la victoire remportée pour le maintien des fonds structurels.

Ceux qui ont plus d'expérience doivent apporter leur concours à leurs collègues qui sont moins avancés. L'ARFE continuera d'apporter son expertise aux régions frontalières, par l'organisation de séminaires de formation et par sa participation à l'élaboration des politiques communautaires en faveur des régions frontalières.

Le Congrès a un rôle important à jouer pour coordonner les actions des associations qui poursuivent toutes le même objectif : préparer l'Europe à l'évolution des politiques régionales qui sont en train de se dessiner à Bruxelles.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) souhaite la bienvenue à Urs Wüthrich-Pelloli, Vice-Président de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE).

Fondée en 1985, l'Assemblée des Régions d'Europe compte plus de 270 membres ; il s'agit de l'un des principaux réseaux indépendants de régions dans la grande Europe, porte-parole puissant des intérêts régionaux en Europe.

La Présidente donne la parole à Urs Wüthrich-Pelloli.

**Urs WUTHRICH-PELLOLI** (Suisse, SOC) remercie la Présidente de lui avoir donné la possibilité de parler de la contribution de l'ARE au renforcement des régions en Europe. Il intervient ici à double titre : en tant que représentant suisse à la Chambre des régions et Vice-Président de l'ARE.

Démocratie locale, régionalisation, subsidiarité, décentralisation, sont les fondements de la réflexion de l'ARE – et du Congrès – et de ses programmes d'action. Des membres de ce Congrès ont été parmi les pères fondateurs de l'ARE. De ce fait, ces deux organisations jumelles, même si pas nées la même année, ont toujours dialogué en confiance et développé des rôles complémentaires pour renforcer les régions européennes.

Créée il y a vingt-cinq ans, l'ARE compte 270 régions de 33 pays et 16 Organisations interrégionales. Il s'agit du principal réseau indépendant de régions en Europe. La coopération interrégionale est essentielle pour parvenir à un développement durable et équilibré du continent. En période de crise, en particulier, la solidarité régionale doit s'exprimer.

Les régions doivent se concentrer sur leurs forces et tenir compte de l'intérêt général en partageant leur savoir-faire pour, ensemble, surmonter la crise.

L'ARE dispose d'instruments concrets pour faciliter ces échanges d'expériences et a mené de nombreux projets.

S'agissant du développement durable, il convient de créer de nouveaux modèles économiques qui concilient les exigences de protection de l'environnement et de recherche de la prospérité.

L'ARE offre un certain nombre d'outils aux régions pour mener des actions concrètes, contre le changement climatique, par exemple. Des groupes de spécialistes se rendent sur place pour examiner certains points relatifs, par exemple, à la politique économique ou énergétique, et fournir des conseils.

L'ARE a également créé une académie de formation s'adressant aux fonctionnaires territoriaux ; les thèmes abordés sont, par exemple, les institutions européennes et leur fonctionnement, le rôle des régions dans le mécanisme de décision européen. Mais il y a aussi des cours plus particuliers, concernant la politique européenne en matière de climat ou d'énergie.

Un problème préoccupe l'ARE : celui de la participation des jeunes. Leur avenir dépend des décisions prises par les dirigeants actuels. L'ARE a donc créé un réseau régional de la jeunesse, plateforme pour des organisations régionales, des parlements de jeunes, au plan européen. Il s'agit d'un forum de discussion qui tend à définir de nouvelles stratégies pour que l'avenir tienne compte de leurs souhaits.

L'orateur conseille aux membres du Congrès de se rendre sur le site de l'ARE ([www.aer.eu](http://www.aer.eu)) pour connaître le détail de ses activités.

Considérant qu'une Europe plus forte a besoin de régions plus fortes, il plaide pour l'application du principe de subsidiarité et pour un système de gouvernance à multi niveaux au sein duquel les régions auraient pleinement voix au chapitre pour définir les politiques européennes.

Il constate que l'ARE et le Congrès mènent le même combat et annonce que l'ARE va organiser, l'année prochaine, plusieurs séminaires, dans différents pays, relatifs à la démocratie régionale et à la décentralisation.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) indique qu'elle se souvient d'un séminaire d'été organisé par l'ARE dans sa ville, ainsi que de sa rencontre avec Urs Wüthrich-Pelloli à Tampere.

Elle salue Herwig Van Staa, l'un des piliers du Congrès, qui intervient pour la Conférence des Assemblées législatives régionales européennes (CALRE), Assemblées qui bénéficient de pouvoirs législatifs et qui travaillent en faveur d'un renforcement de la participation des régions à la vie politique européenne.

La Présidente donne la parole à Herwig van Staa.

**Herwig VAN STAA** (Autriche, PPE/DC) (interprétation) dresse un rapide tableau des organisations s'occupant de politique régionale dont le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, l'un des trois piliers du Conseil de l'Europe, avec le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire.

Avant le Congrès, existait le Conseil des Communes et Régions d'Europe qui unissait des associations communales européennes.

Le Comité des Régions de l'Union européenne a un rôle consultatif et il existe en Europe toute une série d'associations interrégionales qui effectuent un travail considérable.

En Europe, les régions ont été créées en vertu de règles différentes selon les pays : certains ont une structure fédérale, comme l'Allemagne, l'Autriche et l'Espagne, d'autres se sont récemment engagés dans la voie de régions à pouvoirs législatifs, comme la Pologne ; d'autres encore sont des Etats centralisés qui ont transféré des prérogatives importantes à certaines régions, comme le Portugal ou la Finlande. Même le Royaume-Uni, pays très centralisé et hostile à la régionalisation, a accordé un régime particulier à l'Ecosse.

Les régions à pouvoirs législatifs se sont dotées de deux organisations : la Conférence des Présidents de région aux pouvoirs législatifs et la CALRE.

Depuis quarante ans, le Tyrol a décidé de travailler avec d'autres territoires alpins : Grisons, Canton de Saint-Gall, Trentin Haut Adige, Bavière, Lombardie. Dans l'Union européenne, des régions alpines se sont regroupées et des initiatives ont également été prises dans les régions de la Baltique, de l'Adriatique ou de la Mer Noire. Ce sont autant de cas de coopération transfrontalière mais il faut distinguer les groupements de régions à l'intérieur de l'Union européenne et ceux de régions de l'Union européenne avec des régions de pays membres du Conseil de l'Europe, comme la Pologne et la Russie, ou la Roumanie et la Moldova.

Le CALRE a créé un Institut européen de coopération des collectivités territoriales, fondé sur la Convention de Madrid et ses protocoles, pour encourager une coopération et une administration autonomes.

Enfin, la semaine prochaine devrait être adoptée une déclaration qui permettrait de renforcer la possibilité de créer des groupements de coopération transeuropéens qui devraient avoir une véritable autonomie. Ce sera un nouveau pas dans le sens de l'affirmation de coopération transfrontalière.

La coopération ne va jamais sans difficulté mais il est permis d'espérer que de grands projets communs de recherche ou de transports transfrontaliers pourront être développés et que les liens entre les régions et les partenaires sociaux se resserreront.

La Chambre préconise l'adoption d'un certain nombre de textes contraignants afin d'aller de l'avant dans la régionalisation. Un cadre de référence devrait déjà être adopté à Utrecht. Mais il faudra aller plus loin et faire en sorte que l'idéal d'une gouvernance à plusieurs niveaux se concrétise chaque jour davantage. Car la démocratie n'existe vraiment que si elle est pratiquée à tous les niveaux. Le droit à cette démocratie-là devrait d'ailleurs être considéré comme un droit de l'homme, opposable aux tiers et pouvant être invoqué dans des recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) remercie Herwig Van Staa pour son excellente intervention et donne la parole à Bernd Petrisch, afin qu'il présente l'Institut des régions d'Europe.

**Bernd PETRISCH** (Autriche, PPE/DC) (interprétation) remercie la Chambre des régions de l'occasion qu'elle lui donne de présenter l'IRE. L'Institut - né d'une idée de l'ancien président du Land de Salzbourg, qui connaissait très bien l'Europe de l'Est - compte 80 membres, dont des représentants de 40 régions et de 14 pays européens. Mais l'IRE compte aussi des grandes entreprises parmi ses membres, car ses dirigeants ont toujours souhaité combiner le politique, le local et l'économique, afin d'organiser un flux d'informations.

L'Institut a d'abord une activité scientifique. Il lance des enquêtes sur le thème de la décentralisation et de la régionalisation, il rassemble des données économiques et mène des études sur différents sujets, par exemple les élections. Il accueille des stagiaires qui, au bout de quatre semaines, doivent remettre un mémoire.

L'Institut organise d'autre part des conférences, une grande conférence annuelle et des conférences plus spécialisées, où sont conviés des experts. Le thème des collectivités face à la crise revient souvent, mais il est aussi question d'environnement, de recherche et développement, d'immobilier, de gestion des déchets. Les aéroports régionaux et le financement des infrastructures régionales font l'objet de réunions d'experts régulières.

Le Café de l'Europe permet d'organiser des rencontres plus informelles et de dialoguer avec des jeunes étudiants.

En conclusion, Bernd Petrisch déclare qu'il se tient à la disposition de quiconque voudrait recevoir de plus amples informations sur l'IRE, voire en devenir membre. (Applaudissements)

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) remercie Bernd Petrisch et accueille François Saint-Ouen, Secrétaire exécutif de la Fondation Européenne pour le Développement Durable des Régions.

La FEDRE a été créée en 1996, après l'organisation par la Chambre des régions du premier Forum économique des régions d'Europe. De nombreuses conférences ont été organisées de concert avec elle.

**François SAINT-OUEN**, Secrétaire exécutif de la Fondation Européenne pour le Développement Durable des Régions, remercie la Chambre des régions de lui donner l'occasion de présenter la FEDRE, qui, créée en 1996 à Genève, a depuis huit ans le statut d'observateur auprès du Congrès et un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.

La FEDRE travaille dans l'esprit d'un des pères fondateurs du Conseil de l'Europe, Denis de Rougemont, à qui Ulrich Bohner a d'ailleurs fait référence dans son discours non pas d'adieu mais d'au revoir. Cet écrivain suisse a rédigé la déclaration finale du Congrès de La Haye, en 1948. François Saint-Ouen a eu la chance de travailler avec cet homme qui a toujours défendu la place des régions en Europe et qui a même inventé l'expression « l'Europe des régions ».

C'est Claude Haegi, ancien Président du Congrès, qui a eu l'idée de créer la FEDRE – qu'il préside actuellement. Après la chute du mur de Berlin, il a en effet paru utile de créer une instance qui puisse prolonger la réflexion économique du Congrès sur le thème de la transition. Entre 1996 et 1999, la Chambre des régions et la FEDRE ont ainsi organisé ensemble six forums économiques Est-Ouest : à Genève, à Düsseldorf, à Moscou, à Vienne, à Bucarest et à Weimar.

Puis, les choses évoluant, la formule a un peu changé. Après la grande Europe, la FEDRE s'est recentrée sur l'Europe du Sud Est et a incorporé les pouvoirs locaux dans ses conférences. Un Forum des villes et des régions de l'Europe du Sud Est a ainsi été organisé en 2000 à Skopje, suivi par plusieurs autres jusqu'en 2005. La FEDRE qui, durant cette période a beaucoup investi sur l'idée de réseau, organise des forums annuels sur le thème du développement durable, qui ont en général lieu à Genève – sauf en 2002, où ce forum s'est tenu à Omsk. Elle se rapproche évidemment beaucoup dans ce cadre de la Commission du développement durable du Congrès. La FEDRE est également active dans les Balkans, où elle participe à un réseau d'autorités locales appelé le NALAS.

Au total, c'est une organisation très souple, qui s'attache à offrir son expertise aux régions et à travailler en réseau. Elle partage un certain nombre de préoccupations avec d'autres organisations, en particulier celle du développement durable. Sans remettre en cause la structure institutionnelle du Congrès, il faut bien voir que le développement durable est un thème transversal qui n'intéresse pas seulement la commission du même nom. Il doit être pensé en même temps que la crise économique, qui accouchera, il faut l'espérer, d'une nouvelle économie.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) remercie l'orateur pour cet exposé brillant et lui demande de saluer son Président Claude Haegi, ancien Président du Congrès. Le débat est ouvert pour les orateurs qui désirent s'exprimer. Les participants à la table ronde pourront ensuite leur répondre.

Elle donne la parole à Vladimir Varnavskiy.

**Vladimir VARNAVSKIY** (Fédération de Russie, GILD) (interprétation) voudrait parler de ce qu'il est possible de réussir pratiquement par le biais de la coopération régionale. Cette thématique est particulièrement d'actualité en période de crise économique car la coopération est garante de la durabilité.

On peut le constater dans l'Oblast de Omsk, en Sibérie, qui compte 2,5 millions d'habitants pour 134 000 km<sup>2</sup>. Il n'y a pas si longtemps, cette région était fermée aux étrangers et ses habitants ne pouvaient en sortir. Aujourd'hui, que les frontières sont ouvertes, ses représentants siègent au Conseil de l'Europe. Depuis 13 ans que la région coopère avec le Congrès, elle a beaucoup appris et a fait d'énormes progrès.

L'année dernière, trois grandes conférences ont eu lieu avec la FEDRE et la participation de Claude Haegi. L'une d'elle à laquelle participaient de nombreux hommes politiques européens, était consacrée à la Charte de l'autonomie en Russie, à la garantie des Droits de l'Homme et à l'apport des régions.

L'Oblast d'Omsk a noué des relations économiques et culturelles avec plus de 80 pays dont plus de la moitié sont des pays européens. Des rencontres avec des investisseurs ont été organisées et l'on trouve actuellement, grâce à la politique transparente mise en place, de nombreux investisseurs étrangers comme IKEA, AUCHAN, LEROY MERLIN ! Ces pionniers venus aux confins de la Sibérie ont permis à la région de réaliser d'importants progrès. Une académie médicale coopère notamment avec des médecins strasbourgeois. Des expositions faisant la promotion de la Sibérie sont organisées dans les grandes villes européennes. La Sibérie est largement ouverte aux partenaires qui souhaitent coopérer avec elle. Une agence spéciale s'occupe de leur présenter ses réalisations économiques. Enfin, la région coopère avec des groupes infra-régionaux. Par exemple, dans un district où vivent de nombreux allemands, une commission russo-allemande se penche sur les problèmes propres à cette communauté.

L'Europe et la Russie ont besoin l'une de l'autre car elles ont des intérêts communs. Le développement durable permettra d'élever le niveau de vie des citoyens grâce à la coopération.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) rappelle qu'il y a deux jours, la médaille du Congrès a été remise à un membre honoraire du Congrès qui a aussi été Président de l'ADL : Gianfranco Martini, à qui elle a le plaisir de donner la parole.

**Gianfranco MARTINI**, membre honoraire du Congrès, rappelle que le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) a été la première initiative transfrontalière. S'adressant d'abord aux communes, le Conseil s'est ensuite élargi aux régions. Toutes les régions à pouvoir législatif sont membres de la section italienne du CCRE.

L'orateur attire l'attention sur le jumelage des communes, élément essentiel de la coopération européenne.

La coopération entre les régions porte sur des problèmes économiques et culturels, mais la participation directe des citoyens y est réduite. Les jumelages, au contraire, impliquent leur participation active. Ces jumelages ne donnent pas seulement l'occasion de nouer des liens d'amitié, mais d'établir des relations commerciales, d'échanger des informations. Comme la coopération transfrontalière, ils ont une grande portée politique : ils habituent les populations à œuvrer ensemble à l'unification européenne.

L'orateur regrette d'avoir entendu depuis trois jours trop peu de références à l'Europe. C'est le rôle du Conseil de l'Europe de replacer les problèmes essentiels dans une perspective européenne. L'idée européenne a aujourd'hui besoin d'être relancée comme l'a montré la relative indifférence des électeurs lors du dernier scrutin européen.

Il faut aider les citoyens à penser « européen ». La coopération transfrontalière constitue un moyen d'habituer les populations à se considérer européennes, sans pour autant oublier leur loyauté envers leur pays d'origine.

L'Europe a besoin que tous les citoyens s'engagent dans un travail quotidien pour améliorer leur participation à la construction d'une Europe unitaire et démocratique qui, seule, pourra jouer un rôle essentiel dans la politique internationale. (Applaudissements)

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) remercie chaleureusement Gianfranco Martini.

Elle donne la parole à un autre membre honoraire du Congrès, Joseph Hofmann qui en fût membre de 1994 à 2000.

**Joseph HOFMANN**, Membre Honoraire du Congrès, (interprétation) se réjouit d'avoir ainsi l'occasion d'évoquer des souvenirs et de formuler des observations. Il remercie d'abord Gianfranco Martini pour son exposé et pour l'amitié qu'il lui a témoignée pendant les années passées ensemble au Congrès.

Ayant pris quelques distances avec l'activité quotidienne du Congrès, il constate qu'au-delà du cadre institutionnel, le Congrès a surtout besoin de plus de force et de volonté. La Conférence des pouvoirs locaux et régionaux, qui l'a précédé, n'en manquait pas : ses membres se sont engagés sans trop savoir jusqu'où cela irait. La situation des communes et des régions était déjà plus ou moins celle qu'elle est aujourd'hui. Dans les années 1980, Jacques Delors, à qui avait été soumise l'idée de la création d'un Conseil des Communes et des Régions d'Europe dans l'Union européenne, avait alors indiqué que ce Conseil serait ce que ses créateurs en feraient. En 1994, le Comité des Régions, qui devait s'appeler Comité des communes et des régions, a enfin été créé. Dans le même temps, a été créé le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, après de longs débats, notamment à Vienne. M. Heider a rappelé après Karl-Heinz Lambertz que les habitants des régions frontalières, jadis, quand ils ne se faisaient pas la guerre, se tournaient le dos. Aujourd'hui, les régions travaillent ensemble, leurs travaux sont institutionnalisés, il existe une Charte de l'autonomie locale. Si le Traité de Lisbonne est ratifié, le principe de

subsidiarité sera renforcé. Que reste-t-il à faire ? Faire valoir des droits en justice. Pour être pris au sérieux, il faut pouvoir saisir la Cour européenne des droits de l'homme si l'on estime que la Charte de l'autonomie locale est mal appliquée. A quoi sert d'avoir des droits s'il est impossible de les faire respecter devant la justice ?

Il convient de poursuivre agressivement dans cette voie, le Président de la Cour ayant lui-même jugé cet objectif réalisable.

Il reste aussi à faire adopter une Charte de l'autonomie régionale et à diffuser la Charte de l'autonomie locale dans le monde entier.

Les choses sont en train de bouger, mais le Congrès s'occupe trop de ses affaires internes, il est trop nominaliste, - voir l'affaire de l'élection du Secrétaire Général... Les groupes politiques devraient coopérer davantage, et ils ont un rôle d'organisation qui mérite des moyens renforcés.

Les Russes, lorsqu'ils ont rejoint le Congrès, disposaient d'une formidable Constitution, mais inappliquée : M. Hofmann les avait incités à en faire usage. Il demande au Congrès d'être vigilant s'agissant de l'évolution de la Russie en ce domaine. Par le biais des communes et des régions, il peut user de son influence sur le développement de la Russie. Le Congrès a une mission importante : qu'il soit politiquement plus agressif !

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) donne la parole à Charles Ricq.

**Charles RICQ** (Suisse) remercie son ami Gianfranco Martini pour son intervention et sa foi dans la démocratie locale, et François Saint-Ouen d'avoir mentionné à plusieurs reprises Denis de Rougemont qui était son maître à penser, lorsqu'en 1972 il était venu au Conseil de l'Europe et l'avait invité à la confrontation des régions transfrontalières, devenue aujourd'hui une coopération.

Denis de Rougemont a transmis un message : dans son dernier livre, « L'avenir est notre affaire », les deux éléments fondamentaux qu'il distingue pour l'avenir de la construction européenne sont la culture européenne et les régions d'Europe. C'est la raison pour laquelle le COER - Centre d'Observation Européen des Régions – a été créé, les régions étant bien le cœur de l'Europe.

Depuis 1975, le phénomène de régionalisation s'est développé et les Comités directeurs – combien sont-ils ? - sont à la source des décisions du Comité des Ministres. Il faut aller vers plus de codécisions entre l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Le Conseil de l'Europe fête ses 60 ans alors que l'Union européenne s'apprête à adopter son cinquième Traité.... L'Europe est en mutation mais plutôt que d'un puzzle, mieux vaut parler d'une mosaïque comme celle de Ravenne.

En ce qui concerne la gouvernance à multiniveaux, ce qui compte, ce ne sont pas les niveaux mais les acteurs.

La Chambre des régions est un acteur privilégié du développement de la coopération interrégionale : qu'elle se développe elle-même de façon durable et forte.

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) donne la parole à Karl-Heinz Lambertz.

**Karl-Heinz LAMBERTZ** (Belgique, SOC) estime que les interventions et les rapports illustrent bien le fait que le phénomène régional en Europe est très présent, très riche et fait parler l'esprit comme le cœur. Il constate que ce phénomène – avec des régions très diverses - s'est renforcé dans tous les Etats européens, y compris dans les Etats centralisés.

Ceux qui ont milité pour l'Europe, il y a vingt ou trente ans, nourrissaient une illusion : ce n'est pas aujourd'hui que l'Europe des régions se substituera à l'Europe des nations ! Régions et nations devront apprendre à coexister, dans la gouvernance à multiniveaux.

Plus le monde se globalise, plus le désir vers d'un ancrage régional devient fort. Mondialisation et régionalisation se complètent.

La crise économique et financière frappe les populations là où elles vivent, dans les communes et les régions. De ce point de vue, la crise a peut-être quelque chose de bon : elle va faire prendre conscience de la nécessité d'un véritable développement durable. Une croissance illimitée uniquement quantitative ne peut plus être le modèle de développement en Europe.

Les régions européennes en coopérant peuvent être le moteur de l'intégration européenne.

Des synergies nouvelles sont possibles, qui seront source d'une plus grande efficacité. Le Congrès et le Comité des Régions peuvent y contribuer.

Les défis à relever aujourd'hui semblent immenses, mais les fondateurs qui viennent de prendre la parole ont montré tout le chemin qui a déjà été parcouru. Quand on est pris par l'action, on trouve toujours que les choses ne vont pas assez vite, mais il faut aussi apprécier les succès et en tirer une motivation supplémentaire pour les évolutions futures.

La prochaine conférence d'Utrecht fait partie des tout prochains défis. Le 3<sup>ème</sup> Protocole additionnel à la Convention de Madrid y sera examiné et, il faut l'espérer, adopté. L'autre grand sujet sera le Cadre de référence pour l'autonomie régionale. Beau sujet mais aussi déception, si l'on considère que le combat commencé au siècle dernier n'a toujours pas abouti. Il faut continuer à se battre pour une Charte de l'autonomie régionale et après tout, si elle porte pour commencer le nom de « cadre de référence », ce n'est pas grave ! L'essentiel est qu'un texte soit adopté et que l'on puisse ensuite aller plus loin. Si en particulier on pouvait se servir de ce texte pour former des recours devant la Cour de justice de l'Union européenne et faire valoir le principe de subsidiarité, ce serait une arme secrète très appréciable, même si on ne résout pas forcément tous les problèmes devant le juge. Utrecht constituera une étape très importante dans ce processus.

Autre défi : la nouvelle définition des perspectives financières de l'Union européenne après 2013. On décidera dans quelques mois la façon dont l'Union européenne dépensera de l'argent après cette date. Il faudra là encore se soucier de synergie, étant entendu que le Conseil de l'Europe a souvent les grandes idées tandis que l'Union européenne a les petits budgets. (Applaudissements)

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) remercie Karl-Heinz Lambert et se félicite du caractère fructueux de la séance qu'elle a eu l'honneur de présider.

#### 5. CLOTURE DE LA DIX-SEPTIEME SESSION DE LA CHAMBRE

**Mme la PRESIDENTE** (Roumanie, SOC) (interprétation) déclare que la Chambre des régions est parvenue au terme de sa dix-septième session. Elle remercie tous les membres de celle-ci pour leur participation active, ainsi que les interprètes, les membres du secrétariat et le personnel du service de la séance.

La dix-huitième session ordinaire de la Chambre des régions se tiendra en même temps que la dix-huitième session du Congrès, du 17 au 19 mars 2010.

La Présidente déclare close la 17<sup>e</sup> Session de la Chambre des régions.

*La séance est levée à 12 h 40.*

**TROISIEME SEANCE DU CONGRES**

**Jeudi 15 octobre 2009 à 14 h 00**

---

**SOMMAIRE**

	<u>Page</u>
1. Ouverture de la séance .....	111
2. Adoption du procès-verbal de la séance précédente .....	111
3. Adoption formelle des textes approuvés par les Chambres.....	111
4. Statuts participatifs des OING auprès du Conseil de l'Europe.....	111
5. Allocution de Roland Ries, Maire de Strasbourg.....	111
6. Coopération dans la région de la Mer Baltique .....	112
7. L'égalité d'accès aux élections locales et régionales .....	117
8. Statut participatif des organisations internationales non gouvernementales auprès du Conseil de l'Europe .....	122
9. Vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures de désignation .....	122
10. Clôture de la dix-septième session du Congrès .....	122



## 1. OUVERTURE DE LA SEANCE

*La séance est ouverte à 14 h 15 sous la présidence de Ian Micallef (Malte, L, PPE/DC), Président a.i. du Congrès.*

## 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) indique que le procès-verbal de la séance précédente [CG(17)PV2] a été distribué et qu'il n'appelle pas d'observation.

Le procès-verbal est adopté.

## 3. ADOPTION FORMELLE DES TEXTES APPROUVES PAR LES CHAMBRES

[CG(17)11]

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) dit que l'ordre du jour appelle, en application de l'article 46 du Règlement intérieur du Congrès et de ses Chambres, l'adoption formelle des textes approuvés par les Chambres. Le document CG(17)11 fait la liste de ces textes, qui eux-mêmes sont disponibles à la distribution. Cette adoption ne fait l'objet d'aucune opposition.

Il en est ainsi décidé.

## 4. STATUTS PARTICIPATIFS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) fait part, avant d'entendre l'allocation de Roland Ries, de la proposition suivante.

Le Congrès a été destinataire d'un document du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur le statut participatif des Organisations internationales non gouvernementales auprès du Conseil de l'Europe (SG/Inf (2009) 14).

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe souhaite savoir si les membres du Congrès ont des objections à faire sur ce document. C'est pourquoi il est proposé, comme convenu avec le Bureau, que ceux qui ont des objections à formuler le fassent au cours de cette séance auprès du service de la séance.

Ce point sera repris après le débat sur les élections locales et régionales.

## 5. ALLOCUTION DE ROLAND RIES, MAIRE DE STRASBOURG

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) accueille Roland Ries, Maire de Strasbourg, ville-hôte du Conseil de l'Europe et, cette année, ville-pilote pour la Semaine européenne de la démocratie locale. Un simple coup d'œil sur le programme de la Semaine à Strasbourg, élaborée par la ville, suffit à révéler l'effort impressionnant déployé par la municipalité pour assurer le succès et l'intérêt de cette Semaine pour les Strasbourgeois. Cela démontre une fois de plus l'engagement personnel de Roland Ries pour mettre en œuvre la démocratie locale auprès des concitoyens, un engagement dont chacun est conscient. Une autre preuve de cet engagement est l'initiative prise cette année, et couronnée de succès, de rétablir le Conseil consultatif des résidents étrangers à Strasbourg, qui, à l'origine, a été créé avec le soutien du Congrès.

Par ailleurs, la ville de Strasbourg est en cours de négociation pour adhérer au réseau CLIP des villes pour l'intégration des migrants ainsi qu'au programme « Cités interculturelles », tous deux soutenus par le Congrès. Enfin, la municipalité développe de nombreux programmes d'action, conformément aux recommandations du Congrès, notamment en ce qui concerne les enfants et les jeunes sans parler de la poursuite des efforts dans le développement de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, dans la meilleure tradition de la coopération transfrontalière.

En d'autres termes, la ville de Strasbourg demeure un partenaire actif et engagé du Congrès dans ses efforts et c'est un grand plaisir pour le Président de donner la parole à son Maire, Roland Ries.

**Roland RIES**, Maire de Strasbourg, remercie tout d'abord le Président des très aimables propos qu'il a tenus sur Strasbourg. S'il regrette de n'avoir pu être présent le 13 octobre pour célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe et la Semaine de la démocratie locale, il remercie le Président et le Secrétaire Général Ulrich Bohner, qu'il salue très chaleureusement à la veille de son départ à la retraite, de l'avoir invité à s'exprimer ce jour devant le Congrès.

Pour y avoir siégé, il sait l'importance du Congrès, organe essentiel non seulement du Conseil de l'Europe mais des institutions européennes en général. Sans lui, les pouvoirs locaux et régionaux en seraient réduits à un lobbying non institutionnel dans une Europe construite essentiellement par les Etats. Le Congrès est la plate-forme légitime et représentative des pouvoirs locaux et régionaux.

Les institutions européennes siégeant à Strasbourg – Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, Parlement européen, Eurocorps et Médiateur européen – promeuvent une idée de l'Europe distincte de l'Europe économique construite à Bruxelles et de l'Europe juridique et financière édifiée à Luxembourg. C'est l'Europe des peuples, des citoyens et des droits de l'homme, essentielle à l'heure où les Européens ont le sentiment que leurs institutions sont lointaines, qui se bâtit à Strasbourg. Ainsi les citoyens y sont-ils associés à la construction européenne autour de valeurs fortes : la paix, objectif premier du Conseil de l'Europe et dont on sait l'importance à Strasbourg ; la démocratie, en cette ancienne ville libre du Saint Empire romain germanique qui était dotée d'institutions suscitant l'admiration d'Erasmus de Rotterdam ; les droits de l'homme et le multiculturalisme. C'est aussi à Strasbourg que Gutenberg a inventé l'imprimerie dont le rôle demeure crucial même à l'ère du « village global » de MacLuhan.

Le projet d'Eurodistrict visait à créer un territoire européen au statut particulier, éventuellement doté d'une fiscalité propre et destiné à accueillir toutes les institutions européennes. Cet objectif n'a pas été atteint mais la réalité n'en est guère éloignée. Le GETC, Groupement européen de coopération territoriale, offre d'ailleurs une base juridique à ce projet de métropole européenne transfrontalière fonctionnant sur le mode de la codécision et non plus sur le principe de la coopération. (Applaudissements)

**M. LE PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) remercie l'orateur et confirme la volonté du Congrès de poursuivre cette fructueuse coopération.

## 6. COOPERATION DANS LA REGION DE LA MER BALTIQUE

*Günther Krug (Allemagne, R, SOC) Vice-Président du Congrès remplace Ian Micallef au fauteuil présidentiel.*

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) indique que l'ordre du jour appelle le débat sur la coopération dans la région de la mer Baltique.

Les régions de la mer Baltique sont très actives en matière de coopération interrégionale et transfrontalière. C'est pourquoi le Congrès a décidé de consacrer une partie de sa session à ce thème. Dans la région de la mer Baltique, les autorités locales et régionales mettent en œuvre des initiatives gouvernementales mais prennent également elles-mêmes des initiatives propres, procédant de leurs compétences et pouvoirs spécifiques. Plusieurs organisations et associations y sont très actives pour renforcer la coopération au niveau local et régional. Cependant, cette coopération pourrait être renforcée, si elle était étendue à d'autres champs.

Le succès de ces initiatives de coopération est un modèle pour les régions ayant connu des relations difficiles, voire des conflits.

Le premier témoin invité à s'exprimer devant le Congrès est l'Ambassadeur Neris Germanas, Représentant Permanent de la Lituanie au Conseil de l'Europe et ami fidèle du Congrès. Le Congrès se félicite de la qualité de sa coopération avec les Délégués des Ministres représentés par Neris Germanas, en sa qualité de coordinateur sur la coopération locale et régionale. Lui-même a été un acteur clé de cette coopération, particulièrement lors de la Conférence sur la coopération transfrontalière dans la région du Grand Nord et de la mer Baltique qui s'est tenue à Tromsø en juillet 2007. Neris Germanas, dont l'enthousiasme pour la coopération interterritoriale est certainement demeuré inaltéré, est président en exercice du Conseil des Etats de la mer baltique.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Neris Germanas.

**Neris GERMANAS**, Ambassadeur, Président du Conseil des Etats de la mer Baltique (CEMB) (interprétation), se déclare honoré de s'adresser au Congrès. Il remercie son Président et son Secrétaire Général de la qualité de leur coopération avec ledit Conseil.

Le Conseil des Etats de la mer Baltique, organisation intergouvernementale créée en 1992 à la suite des profonds changements politiques survenus dans la région, comprend 11 membres de droit – le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, la Pologne, la Russie, la Suède –, auxquels il faut ajouter la Commission européenne. Aujourd'hui devenu un forum politique global, il permet aux pays de ce qui est souvent considéré comme l'une des plus dynamiques régions d'Europe de coopérer.

Le CEMB a notamment noué un partenariat stratégique avec l'Union des villes baltes. Des structures délibératives adaptées sont nécessaires pour accompagner l'accroissement des échanges et des investissements. C'est pourquoi le Conseil s'est engagé dans un processus de réformes.

Le CEMB est convaincu de l'importance de la coopération régionale, que celle-ci procède d'une démarche intergouvernementale ou s'organise de manière décentralisée, par exemple entre villes, régions, ONG, universités et instituts de recherche. Il permet à ces instances de coopérer sur un pied d'égalité.

Les travaux futurs du CEMB prendront la forme de groupes d'experts qui établiront des projets devant permettre de mettre en œuvre des actions ciblées. Pour cela, certains changements sont indispensables dans les méthodes de travail, et le développement de relations avec des réseaux spécialisés nécessaire.

Il est important que chaque présidence du CEMB définisse ses priorités chaque année. Les cinq qui ont été définies pour 2009 sont les suivantes : environnement, développement économique, énergie, éducation ou culture, sécurité civile et dimension humaine. Ces priorités sont aussi celles du Congrès, puisqu'il a débattu cette semaine, entre autres, des actions locales pour lutter contre le changement climatique, de la participation des jeunes à la démocratie, ou de la prévention de la violence à l'égard des enfants.

L'orateur indique que la présidence lituanienne du CEMB a défini des priorités spécifiques complémentaires.

Il souligne que cette coopération est particulièrement importante en termes d'innovation, de coopération transfrontalière, d'environnement et de conditions de vie. La participation active de Kaliningrad et de la Biélorussie est extrêmement importante, tout comme les relations nouées avec les ONG.

Le CEMB implique, autant que possible, ses partenaires dans ses travaux, en particulier les dix pays observateurs. Il mène avec eux des consultations politiques et ces pays participent à de nombreuses activités concrètes.

Il a, par ailleurs, quatorze partenaires stratégiques qui l'épaulent pour faire avancer la coopération régionale dans la Baltique.

Son rôle, face à la stratégie de l'Union européenne pour la Baltique, reste ouvert mais sa force est sa disponibilité à participer aux différentes initiatives.

L'orateur souligne que le CEMB a également un rôle de coordination au-delà de la région baltique. Aujourd'hui, quatre instances – le Conseil des Etats de la mer Baltique, le Conseil des ministres nordique, le Conseil Euro-arctique de Barents et le Conseil arctique -, incarnent la dimension nordique du continent. Le CEMB se coordonne également son action avec celle d'autres organisations régionales, telles que l'Initiative de l'Europe centrale, l'Initiative Adriatico-Ionienne ou la Coopération économique en mer Noire. Toutes ces coopérations renforcent ainsi l'Europe continentale.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) remercie l'orateur et souhaite la bienvenue à Silvia Gurova, Chef du Département des relations internationales du gouvernement de Kaliningrad.

Silvia Gurova joue un rôle actif dans la coopération internationale depuis 1991, lorsque Kaliningrad a commencé à s'ouvrir aux étrangers et aux contacts internationaux. Elle s'est attachée à promouvoir et à soutenir différents projets de coopération et d'échange entre les Institutions de Kaliningrad et d'autres pays.

Le Congrès sera attentif à sa déclaration sur le développement de la coopération entre les autorités locales et régionales dans cette partie particulièrement sensible de la mer Baltique.

Le Président exprime son espoir que le Congrès contribuera à nouer des liens étroits au niveau local et régional dans cette région.

**Silvia GUROVA**, Chef du Département des relations internationales du gouvernement de Kaliningrad (interprétation), remercie le Congrès, au nom du Gouverneur de la région de Kaliningrad, pour la possibilité qui lui est donnée de présenter ses expériences en matière de coopération interrégionale.

Kaliningrad est le territoire le plus occidental de la Fédération de Russie, sur la côte Sud-Est de la Baltique. Il s'agit de la seule région russe qui soit isolée du reste du pays. Après l'adhésion de la Pologne et de la Lituanie à l'Union européenne, Kaliningrad est devenue une enclave russe à l'intérieur de l'Union européenne ; c'est la raison pour laquelle il est souvent dit que cette région est le « cœur européen de la Russie ». Sa situation géographique la destine à promouvoir et à encourager la coopération transfrontalière.

Kaliningrad, ce sont 15 000 km<sup>2</sup>, 800 000 habitants et plus de 100 nationalités cohabitant en toute fraternité. Jusqu'en 1991, la région était fermée à tout contact étranger, mais aujourd'hui, elle a conclu dix-neuf accords de partenariat avec des régions appartenant à l'Union européenne, ainsi que des accords avec des pays situés au-delà des frontières de l'Europe, tels que la Chine.

Pour ces coopérations, Kaliningrad utilise toute la gamme des mécanismes et instruments qui sont à sa disposition. Le gouvernement de la Fédération de Russie a conçu sur mesure un instrument relatif à la coopération interrégionale – notamment avec la Lituanie, la Pologne ou la Biélorussie.

Ces dix-neuf accords ne sont pas de simples documents, mais de véritables actions de coopération mutuelle, qui exploitent au mieux toutes les possibilités des programmes financés par l'Union européenne. Kaliningrad a, par exemple, participé au Programme de voisinage mis en œuvre dans les années 2004-2006, en développant avec ses voisins quarante-six projets financés à hauteur de 7 milliards d'euros, tels qu'un sanatorium pour les enfants ou une centrale de traitement d'incinération des déchets.

Kaliningrad a également participé au programme TACIS, dans le cadre duquel dix-huit projets ont été mis en œuvre et 3 milliards d'euros alloués.

Le Programme de voisinage de l'Union européenne se préoccupe des défis communs que toutes les régions voisines ont à relever : développement durable, accessibilité des différentes zones, tourisme, etc.

L'oratrice cite également les missions commerciales comme instrument de coopération internationale. Kaliningrad est, selon elle, la zone de libre circulation économique la plus efficace de la Fédération de Russie. Les grandes entreprises bénéficient d'incitations financières, ce qui a permis à la région d'accueillir, entre autres, toutes les grandes entreprises suédoises.

Kaliningrad est devenue une plateforme de coopération régionale et héberge, depuis deux ans, le forum des pays partenaires de la région. Elle envisage d'ailleurs d'inviter les Etats membres du Conseil des Etats de la mer Baltique.

L'oratrice conclut en insistant sur la particularité de la région de Kaliningrad, région très accueillante qui, estime-t-elle, est le lieu idéal pour discuter des problèmes interrégionaux, et en invite les délégations du Congrès à se rendre sur place.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) remercie l'oratrice et accueille Mikko Lohikoski, qui parlera au nom de Bodker Andersen, Président de l'Union des Villes de la Baltique et Maire de Kolding (Danemark) qui n'a pu être présent aujourd'hui. L'Union des Villes de la Baltique bénéficie d'un statut d'observateur auprès du Congrès depuis 1994. Elle encourage la coopération directe entre les cent six villes qui bordent la mer Baltique.

L'Union exerce un large éventail d'activités dans différents domaines dont les questions environnementales et de l'énergie, le tourisme et la culture, les transports et l'urbanisme, ainsi que les questions concernant les jeunes.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Mikko Lohikoski.

**Mikko LOHIKOSKI** (Danemark) (interprétation) se dit très heureux de s'adresser au Congrès au nom de l'Union des Villes de la Baltique.

La région de la Baltique présente certaines des caractéristiques hétérogènes, mais elle possède une longue tradition en matière de coopération.

La Hanse déjà, sous l'égide de Lübeck, réunissait des villes de la Baltique qui trouvaient dans la coopération commerciale un moteur de croissance. Cependant, la guerre froide a gelé toute coopération durant un demi-siècle et il a fallu attendre la chute du mur de Berlin pour que la mer Baltique redevienne la *mare nostrum* d'environ 80 millions d'Européens, citoyens de huit Etats membres de l'Union européenne et de la Russie. Malgré des lignes de fractures notamment économiques, la région de la mer Baltique connaît une croissance dynamique, le transport maritime y est en plein développement, avec Saint-Pétersbourg pour principale métropole.

La mer Baltique, cependant, forme un écosystème très fragile : c'est l'une des mers intérieures des plus menacées au monde. Les sources de pollution y sont nombreuses, tandis que son volume est peu important : la mer Baltique a une profondeur moyenne de 55 mètres contre 1450 mètres pour la Méditerranée, les détroits du Danemark sont si resserrés qu'il lui faut environ trente ans pour renouveler son eau. Un accident d'un pétrolier,

surtout s'il survenait la nuit, aurait des conséquences désastreuses sur les côtes baltiques. S'y ajoute l'eutrophisation : la mer Baltique perd de l'oxygène, du fait des pollutions agricoles et de l'azote. Or, les transports ne cessent de se développer notamment au gré des terminaux russes en plein développement.

Créée en 1991 et regroupant 106 villes, l'Union des villes de la Baltique promeut la coopération entre ses membres, le développement durable, la défense de l'environnement et une organisation des transports maritimes respectueuse de l'environnement.

L'orateur mentionne la participation de la ville dont il est le maire, Turku, à l'Union des villes de la Baltique. Turku, deuxième ville de Finlande, capitale européenne de la culture en 2011, est d'autant plus sensible à la question des transports qu'elle s'est spécialisée dans la construction de paquebots de croisière – le plus grand paquebot du monde y est actuellement en chantier. Elle est très active dans l'Union des villes de la Baltique : elle en accueille l'une des commissions, et elle est à l'origine d'un concours d'idées, entre les membres, sur la lutte contre le réchauffement climatique.

Mikko Lohikoski évoque également la stratégie de l'Union européenne pour la Baltique, qui sera approuvée prochainement mais qui fait déjà l'objet d'un programme d'actions présentées par la Commission européenne. L'Union européenne propose une approche intégrée, globale, intégrant les dimensions économiques, sociales et culturelles. Cette stratégie repose sur quatre piliers : le développement durable, la prospérité, l'accessibilité, la sécurité au sens large. Elle donne lieu à 50 projets. L'orateur se félicite que pour la première fois l'Union européenne aborde un territoire de façon globale. Il suggère que cette stratégie de macrorégions soit étendue à d'autres territoires, y compris la région arctique.

Les meilleures idées ne valent que si elles sont appliquées. Une fois lancée, la stratégie pour la Baltique exigera un suivi régulier et, plus généralement, une gouvernance assurant que chaque ville, chaque citoyen regarde les projets comme étant les siens, plutôt que comme une action décidée à Bruxelles. La stratégie pour la Baltique nécessite également une coopération étroite avec la Russie, qui compte la principale agglomération riveraine de la Baltique, Saint-Petersbourg.

En conclusion, l'orateur souligne les atouts du Conseil de l'Europe et particulièrement du Congrès pour une telle stratégie. Le Conseil de l'Europe incluant la Russie, le Congrès est dans son rôle sur les questions de la bonne gouvernance et de la démocratie territoriale. En conclusion, l'orateur invite le Congrès à faire sien le concept stratégique de macrorégions et se dit confiant de ce que le Congrès trouve sa place dans la stratégie pour la Baltique. (Applaudissements)

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) remercie l'orateur, ouvre le débat et donne la parole à Vsevolod Belikov.

**Vsevolod BELIKOV** (Fédération de Russie, L, NI) (interprétation) déclare que la discussion avec les pays de l'Union européenne a commencé dès que l'idée d'une stratégie commune concernant la Baltique a commencé à naître. La coopération avec la Norvège est en train de se renforcer.

Des idées intéressantes ont été débattues lors de la Conférence de Stockholm. Les pouvoirs locaux et régionaux les avaient déjà bien assimilées et s'attachent à les mettre en application dans leur gestion quotidienne. C'est ce qui se passe à Saint-Petersbourg, qui apprécie de pouvoir bénéficier de l'expérience de ses voisins.

Le projet ne va que jusqu'en 2020, ce qui peut sembler un peu limité. Il faut réfléchir à des méthodes applicables à plus long terme. Beaucoup de régions suivront certainement avec intérêt ce projet pilote de coopération. C'est un grand honneur que de faire ainsi partie des pionniers, mais cela représente aussi une grande responsabilité.

Le fait que ce projet ait pris forme au sein de l'Union européenne et qu'il n'ait pas intégré au départ la Russie et la Norvège n'est pas très grave, car la Russie avait de toute façon déjà l'expérience d'une coopération avec la Finlande sur le thème de la Baltique.

L'orateur se dit confiant dans la capacité des municipalités, des régions et des administrations centrales de travailler ensemble de façon cohérente et ambitieuse. Des divergences peuvent exister, mais l'important est d'avoir un objectif commun. Saint-Petersbourg a déjà fait beaucoup, mais on attend encore beaucoup d'elle, ce qui est normal car il s'agit d'une grande métropole.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Pentti Toivanen.

**Pentti TOIVANEN** (Finlande, L, GILD) (interprétation) déclare que la Finlande peut presque être considérée comme une île de la Baltique, dans la mesure où 90 % de son commerce passe par cette mer. Le pays a 900 kilomètres de côtes – et, soit dit en passant, des paysages magnifiques. Il est donc très concerné par les problèmes de pollution et de qualité de l'eau. Les pouvoirs locaux ont pris leur part de tous les travaux d'assainissement qui ont été menés.

Le dédouanement lors du passage aux frontières pose encore beaucoup de problèmes. Il n'est pas rare de voir des files de camions de 50 à 60 kilomètres, ce qui est intolérable pour les riverains.

Le Congrès a organisé en 2001 un très intéressant séminaire sur la pollution maritime et un autre en 2004 sur le transport du pétrole. Il faut encore approfondir la réflexion sur ces questions.

En tout état de cause, la Finlande ne peut être que favorable à une approche qui met l'accent sur la coopération et sur une plus grande implication des pouvoirs locaux et régionaux.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Sari Ylipulli.

**Sari YLIPULLI** (Finlande, R, NI) (interprétation) remercie Neris Germanas, Silvia Gurova et Mikko Lohikoski pour leur engagement au service de la Baltique, mer fermée et donc particulièrement vulnérable à la pollution. Des décennies de laisser-faire ont hélas transformé ses fonds en une sorte de grand désert. Le trafic de pétroliers et la pêche intensive en sont responsables et il faudrait au minimum ralentir ces activités. La construction d'oléoducs ne peut que nuire à ce milieu naturel, en bouleversant les couches de sédimentation.

La mer Baltique ne pardonne pas facilement, il faudra du temps pour réparer les dommages qu'elle a subis. C'est l'intérêt de tous de la guérir mais cela impose d'être capable de penser à long terme.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Britt-Marie Lövgren.

**Britt-Marie LÖVGREN** (Suède, L, GILD) (interprétation) a trouvé les exposés passionnants. Le pont entre le Danemark et la Suède gêne le trafic maritime. Il est envisagé d'en construire un entre Umea qui est membre de l'Union des villes de la Baltique et Vaasa en Finlande : n'est ce pas aussi un moyen de rapprocher les pays ?

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Svetlana Orlova.

**Svetlana ORLOVA** (Fédération de Russie, R, PPE/DC) (interprétation) se félicite de l'attention que porte le Congrès depuis plusieurs années aux problèmes de l'environnement – protocole de Kyoto, mer Baltique. La Russie a fait beaucoup de choses en ce domaine. Il faudrait tirer un bilan des législations des différents pays.

La région de Kaliningrad a accompli un travail remarquable sous la houlette de son gouverneur, Gueorgui Boos, homme très énergique. Les investissements y ont été multipliés par trois et tout est fait pour que les gens aient envie d'y aller. L'écologie est l'avenir du pays.

Il a été question à l'instant de files de camions de 50 ou 60 kilomètres en Finlande. Ces choses là arrivent aussi en Russie : des chauffeurs routiers sont obligés d'attendre 30 ou 40 heures aux douanes, ce qui est très pénible pour eux comme pour les gens qui habitent à proximité.

Il est regrettable que l'hémicycle ne soit pas équipé en ordinateurs, car cela permettrait de montrer à tous les membres du Congrès des images qui leur feraient comprendre, mieux que n'importe quel discours, l'urgence d'agir : l'image d'un typhon qui dévaste tout sur son passage, par exemple, ou celles des dégâts subis par la faune et la flore. Si l'on ne se dépêche pas d'agir, on ne parlera plus dans quelques années de coopération entre régions parce que ces régions auront cessé d'exister. (Applaudissements)

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) remercie Svetlana Orlova et donne la parole à Neris Germanas.

**Geris GERMANAS**, Ambassadeur (interprétation), dit que la région de la Mer Baltique peut se prévaloir d'une longue tradition en matière de coopération et que son exemple peut être utile aux autres régions. Une coopération entre toutes les organisations régionales d'Europe pourrait être envisagée, car l'expérience partagée est toujours profitable au plus grand nombre.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Silvia Gurova.

**Silvia GUROVA**, Chef du département des relations internationales, gouvernement de Kaliningrad (interprétation), remercie de nouveau le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'avoir invitée. Des plateformes locales de dialogue permettent déjà de débattre des sujets concernant les collectivités locales et régionales. Le Congrès doit exploiter ce potentiel.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) donne la parole à Mikko Lohikoski.

**Mikko LOHIKOSKI**, Président de l'Union des villes baltiques (interprétation), répond qu'il n'a pas la compétence requise pour savoir si le gouvernement finlandais n'a rien fait pour résoudre les problèmes frontaliers. Des mesures ont été prises du côté finlandais et du côté russe, mais ce sont les relations entre l'Union européenne et la Russie qui peuvent poser des problèmes. Quoi qu'il en soit, si les frontières demeurent, il convient de les rendre moins étanches.

Un pont sera-t-il un jour construit entre Umea, en Suède, et Vaasa, du côté finlandais ? Il est aussi question d'un tunnel entre Helsinki et Talin, mais il est possible qu'à la suite de l'assèchement de la mer Baltique, d'ici quelques années, tous ces projets deviennent inutiles...

Le projet de gazoduc nord européen dans la Baltique suscite des polémiques. Mieux vaut peut-être des oléoducs ou des gazoducs immergés que des pétroliers ou des chimiquiers exposés aux risques d'un naufrage. En tout cas, la tenue, tous les deux ans, d'une grande conférence politique des élus de la région, y compris les élus russes de Saint-Pétersbourg, sur les problèmes de mer Baltique que nul ne résoudra seul, est envisagée.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) souligne que la qualité des interventions a montré que ce débat avait toute sa place au Congrès. La question est maintenant de savoir comment progresser. Vingt ans après la chute du mur de Berlin, les idées ne manquent pas et le Congrès peut contribuer à rapprocher les peuples. Les frontières du nord de l'Europe demeurées infranchissables durant de longues années ne séparent plus des peuples. Svetlana Orlova a raison d'inviter à préparer l'avenir. Une autre réunion sera donc utile.

La délégation allemande considère qu'il faut rester attentif au nord de l'Europe et susciter une coopération utile dans cette macro-région.

L'environnement, l'économie, l'énergie, la participation des citoyens : dans une période difficile, il convient de se réunir pour traiter tous ces problèmes. Le Congrès qui s'enrichit de l'expérience accumulée par les coopérations interrégionales devrait recenser toutes les initiatives qui ont été prises. Il a un rôle particulier à jouer vis-à-vis des régions et des villes qui ne sont pas dans l'Union européenne.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) remercie les intervenants de Saint-Pétersbourg et de Kaliningrad et forme le vœu que le Congrès organise prochainement une manifestation particulière dans une de ces villes.

## 7. L'EGALITE D'ACCES AUX ELECTIONS LOCALES ET REGIONALES

[CG(17)12]

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) dit que l'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de Cees Bijl, au nom de la Commission institutionnelle, sur l'égalité d'accès aux élections locales et régionales.

Ce rapport a été adopté par la Commission constitutionnelle le 15 mai 2009. Il pose le problème des restrictions rencontrées dans des pays membres du Conseil de l'Europe aux élections locales et régionales, en dépit de l'existence de normes internationales garantissant l'accès à ces élections.

Le rapport rassemble des informations générales sur les conditions et les restrictions aux élections locales et régionales, tant en ce qui concerne le droit de vote, que le droit de se porter candidat à une élection. Il met ainsi en évidence l'existence d'inégalités restreignant *de facto*, voire dans certains cas, *de jure*, le droit de vote ou de se porter candidat à certaines catégories de la population. Il se conclut par des propositions concrètes visant à tendre vers une égalité d'accès, au moins pour ce qui concerne les élections locales et régionales. La recommandation encourage notamment les Etats membres à inviter le Congrès à suivre les élections locales et régionales dans leur pays pour s'assurer que les exigences pour l'égalité d'accès aux élections locales et régionales sont remplies.

En l'absence du rapporteur, il donne la parole à Jos Wienen, son compatriote, pour présenter le rapport.

**Jos WIENEN** (Pays-Bas, L, PEE/DC) (interprétation) indique que les membres de la commission ont étudié aussi bien le droit de vote que le droit de se porter candidat. Tous les citoyens et non-citoyens d'Europe n'ayant

malheureusement pas les mêmes possibilités de voter ou d'être élus, le rapport dresse un panorama complet de la situation en Europe. La commission a étudié tous les textes internationaux de référence qui confèrent des obligations aux parties signataires, dont ceux du Conseil de l'Europe. Il rappelle que le préambule de la Charte de l'autonomie locale prévoit que les citoyens doivent pouvoir participer aux affaires publiques.

Les conditions requises pour voter ou se porter candidat varient d'un pays à un autre. Les non-citoyens, les militaires, les prisonniers sont en butte à des restrictions particulières. Pour certaines catégories, notamment les femmes et les migrants, il est plus difficile de voter ou d'être élu. D'autres inégalités en matière de financement des campagnes politiques, d'enregistrement des partis, d'accès des candidats aux médias pendant les campagnes, remettent en cause ou parfois violent le principe de l'égalité d'accès aux élections.

Le rapport souhaite que le Comité des Ministres agisse pour remédier à cette situation. Il recommande que les gouvernements des Etats membres invitent le Congrès à vérifier la situation en termes d'accès aux élections, aussi bien pour les électeurs que pour les candidats. Il recommande qu'après trois années de présence sur un territoire, les résidents légaux puissent participer aux élections, quelles que soit leur origine. Il recommande que les autorités locales et régionales lancent des campagnes de sensibilisation en direction des jeunes. La création de conseil de jeunes au plan local est de nature à sensibiliser les jeunes à l'importance de l'engagement citoyen. Un excellent exemple d'initiative réalisé à Strasbourg et à Schiltigheim a été donné il y a deux jours.

Il convient de faciliter l'accès au vote par des procédures de vote par correspondance, par procuration ou par système électronique. Il convient aussi d'éliminer les dispositions entravant l'enregistrement des candidats ou des partis politiques, de garantir la transparence et l'équité des financements et des conditions de campagne politique. La couverture médiatique de chaque candidat au cours des campagnes électorales locales et régionales doit être équilibrée. Les médias doivent être contrôlés par une autorité locale et régionale indépendante.

Le rapport demande également au Comité des Ministres d'inviter tous les Etats membres à assurer le suivi approprié à la Recommandation (2003) 3 sur la participation équilibrée des femmes et des hommes politiques à la prise de décision publique, et à la Recommandation de l'Assemblée parlementaire 1674 (2004), dans laquelle les Etats ont été invités à prendre des mesures spéciales pour stimuler et soutenir la volonté des femmes à participer à la vie politique et publique, par l'introduction de mesures favorisant la parité, telle que la mise en place de quotas, en vue d'apporter un changement dans les attitudes et d'inciter davantage de femmes à participer à la vie politique et publique.

Ce rapport général représente un point de départ. Il conviendra d'approfondir différents aspects des procédures électorales, notamment l'égalité en matière de financement et en termes de couverture médiatique.

**M. le PRESIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) ouvre le débat et donne la parole à Mikhail Gulevskiy.

**Mikhail GULEVSKIY** (Fédération de Russie, L, GILD) (interprétation) souligne que le rapport traite d'un sujet d'actualité, non seulement pour les pays européens mais aussi pour ceux du reste du monde. En Russie, l'égalité d'accès aux élections locales et régionales est prévue par la Constitution de la Fédération de Russie. Ce texte prévoit que les citoyens, quel que soit leur genre, leur appartenance ethnique, leur langue, leur statut, leur lieu de résidence, leur confession, leur appartenance à des organisations et associations ont un droit de vote égal. L'orateur précise que dans sa région, le droit électoral est régi par la législation régionale. Les citoyens ont le droit de participer librement aux élections qui ont lieu à bulletin secret. Les textes prévoient aussi les obligations en termes de couverture médiatique ainsi que de financement.

Un problème particulier est celui de l'implication des jeunes dans la vie politique. Il suffit de voir le nombre de personnes de moins de trente ans qui siègent dans ce Congrès pour s'en rendre compte. Il en va de même pour les femmes dans de nombreux pays.

Dans la province de Lipesk, un parlement des jeunes a été mis en place en 2004 pour leur permettre de participer à la prise de décisions qui les concernent, pour qu'ils soient représentés dans les différentes administrations, pour les former et leur permettre de jouer à leur tour le rôle de formateurs. Un quart de ces jeunes députés travaille comme assistant d'un député du Conseil régional et 37 % d'entre eux sont des jeunes filles. Ce parlement des jeunes leur donne la possibilité d'accumuler une expérience précieuse pour se lancer dans la vie politique, ou, tout simplement, pour travailler.

D'autre part, plusieurs forums pour les jeunes ont été organisés. Il y a un mois, un forum intitulé « 20-20 » a été organisé à Lipesk et a été suivi par 2 500 jeunes venant de toutes les régions de Russie. Des séminaires et des débats ont permis à ces jeunes de rencontrer des membres de la Douma ainsi que des représentants du gouvernement et de la Présidence, qu'ils ont parfois mis en difficulté par leurs questions. Il faut profiter de la force de la jeunesse pour aller de l'avant.

**M. le PRÉSIDENT** (Allemagne, R, SOC) (interprétation) constate que la liste des orateurs est épuisée.

Il appelle la réponse de la commission et donne la parole à Jos Wienen.

**Jos WIENEN** (Pays-Bas, L, PPE/DC) (interprétation) se réjouit d'apprendre ce qui se passe en Russie. Il approuve les mesures adoptées pour améliorer l'égalité d'accès aux élections locales et régionales et se dit très intéressé par l'expérience du parlement des jeunes qui pourrait servir d'exemple dans d'autres régions.

*Ian MICALLEF* (Malte, L, PPE/DC), *Président a.i. du Congrès remplace Günther Krug à la Présidence.*

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) clôt la discussion générale.

Le Bureau a présenté un projet de Recommandation sur lequel quatre amendements ont été déposés.

Il invite Véronique Moreira à présenter l'amendement n° 1.

**Véronique MOREIRA** (France, R, NI) désire remédier au problème d'inégalité d'accès aux élections locales et régionales dont le rapport fait mention.

Les élus doivent refléter la société qu'ils représentent. Il est donc légitime que les hommes et les femmes soient présents sur les listes électorales dans une proportion égale comme c'est le cas dans la société. L'oratrice se fonde sur le rapport de la Commission de Venise de juin dernier.

Certains objecteront qu'il est difficile de trouver suffisamment de femmes candidates. Or, dans les pays comme la France où l'égalité d'accès a été imposée par la loi, les femmes sont représentées dans les assemblées locales où elles peuvent occuper des postes de responsabilité. Le système électoral a donc bien une incidence sur la représentation des femmes.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) demande si quelqu'un désire s'opposer à l'amendement.

Il donne la parole à Colm Purcell.

**Colm PURCELL** (Irlande, L, SOC) (interprétation) s'oppose à l'amendement à contre cœur car il estime beaucoup Véronique Moreira mais le système de quota hérisse le démocrate qu'il est. Les vrais laissés pour compte sont les abstentionnistes.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis du rapporteur.

**Jos WIENEN** (Pays-Bas, L, PPE/DC) (interprétation) souhaite la participation à part égale des hommes et des femmes mais reconnaît que cet objectif n'est pas toujours facile à atteindre. Il comprend que l'on souhaite mettre en place une obligation légale, mais à condition que le système ne soit pas trop rigide. Il pense qu'une alternance homme-femme de 1 sur 3 ne serait pas trop contraignante et constate que le non respect de cette parité ne conduit pas à l'exclusion des parties mais les expose seulement à des sanctions financières.

Mais le rapporteur ne peut accepter la référence à des « listes fermées » qu'il considère comme anti-démocratique.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) demande à Véronique Moreira si elle accepte de supprimer cette mention des « listes fermées ».

**Véronique MOREIRA** (France, R, NI) estime que la démocratie n'existe pas si elle ne représente qu'une partie de la population. En prétextant que la participation des femmes à la vie politique est une question de bon vouloir, on se donne bonne conscience à peu de frais. C'est pour cela qu'il faut mettre en place des garde-fous qui permettront aux femmes de tous les pays d'exercer leur responsabilité. Il est difficile pour les femmes de se sentir concernées si elles ne sont représentées que par des hommes.

Concernant la question des quotas, l'oratrice fait remarquer que les femmes constituent la moitié de l'humanité et ne forment donc en rien un sous-groupe de population.

Elle propose une nouvelle version de son amendement qui serait rédigé comme suit : « pour obtenir une représentation légale des genres, à mettre en place un système électoral au niveau local et régional assurant des quotas par sexe obligatoires et une alternance homme-femme avec un minimum de 1 pour 3 et assorti en cas de non respect, de sanctions financières, et permettre au genre sous-représenté d'accéder à des postes à responsabilité au sein des exécutifs des municipalités et des régions ».

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis du rapporteur.

**Jos WIENEN** (Pays-Bas, L, PPE/DC) (interprétation) estime que cet amendement va dans le bon sens mais que c'est la référence aux « fermées » qui pose problème.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) propose de réserver le vote de l'amendement n° 1.

Il donne la parole à Véronique Moreira pour soutenir l'amendement n° 2.

**Véronique MOREIRA** (France, R, NI) estime qu'un vote éclairé suppose de connaître enjeux, candidats et programmes. Comme il convient par ailleurs de préserver la diversité des langues, il s'agit de veiller à la disponibilité du matériel électoral dans les langues régionales et minoritaires ainsi qu'au droit des candidats de groupes minoritaires d'utiliser leur langue maternelle dans la campagne électorale.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis du rapporteur.

**Jos WIENEN** (Pays-Bas, L, PPE/DC), (interprétation), se déclare favorable à l'amendement.

L'amendement n° 2 est adopté.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Amy Koopmanschap pour soutenir l'amendement n° 3.

**Amy KOOPMANSCHAP** (Pays-Bas, L, SOC) (interprétation) souligne l'importance de la participation des jeunes. Il s'agit donc de soutenir les initiatives locales en faveur des conseils municipaux de jeunes.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis du rapporteur.

**Jos WIENEN** (Pays-Bas, L, PPE/DC), (interprétation), se déclare favorable à l'amendement. Les initiatives locales doivent effectivement être privilégiées par rapport aux initiatives nationales.

L'amendement n° 3 est adopté.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Véronique Moreira pour soutenir l'amendement n° 4.

**Véronique MOREIRA** (France, R, NI) déclare qu'on ne saurait négliger les personnes physiquement empêchées. L'accomplissement du devoir électoral ne doit pas devenir une épreuve olympique pour ceux qui voient ou marchent mal. Les autorités locales et régionales doivent donc procéder aux aménagements idoines et fournir l'assistance nécessaire aux personnes concernées.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) donne la parole à Kadri Ölcenoglu.

**Kadri ÖLCENOGLU** (Turquie, L, NI) (interprétation) exprime son soutien à l'amendement examiné.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) demande l'avis du rapporteur.

**Jos WIENEN** (Pays-Bas, L, PPE/DC), (interprétation), se déclare favorable à l'amendement, sous réserve d'une correction purement formelle de sa version anglaise.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) demande à Véronique Moreira si elle accepte la rectification proposée.

**Véronique MOREIRA** (France, R, NI) accepte tout à fait cette rectification qui n'altère nullement le sens de l'amendement.

L'amendement n° 4 est adopté.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) propose de revenir à l'amendement n° 1, de Véronique Moreira sur lequel le rapporteur avait déposé un amendement oral.

Il donne la parole au rapporteur.

**Jos WIENEN** (Pays-Bas, L, PPE/DC), (interprétation), rappelle que son amendement visait à biffer le mot « fermées » et que Véronique Moreira avait ensuite proposé une nouvelle version de son amendement.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) précise que le Règlement ne permet pas à l'auteur d'un amendement d'en proposer une nouvelle version en cours de discussion.

Il donne la parole à Véronique Moreira.

**Véronique MOREIRA** (France, R, NI) déclare ne pas comprendre ces difficultés, puisqu'il lui semble que le rapporteur et elle-même sont parvenus à un texte de compromis.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) indique qu'il ne fait qu'appliquer le Règlement.

Il donne la parole au rapporteur.

**Jos WIENEN** (Pays-Bas, L, PPE/DC), (interprétation), propose d'en revenir à son amendement.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation), après avoir consulté son équipe administrative, rappelle la procédure : l'auteur d'un amendement ne peut amender son propre amendement en séance. Il donne la parole à Svetlana Orlova.

**Svetlana ORLOVA** (Fédération de Russie, R, PPE/DC) (interprétation) invite le Président à consulter les membres du Congrès eux-mêmes.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) rappelle à Svetlana Orlova qu'il est dans son rôle de faire respecter le Règlement et donne la parole à George Pavlidis.

**George PAVLIDIS** (Grèce, R, PPE/DC) (interprétation) estime que toute cette discussion est vaine parce que la procédure est simple : l'auteur défend son amendement, le rapporteur se prononce et ensuite, il est procédé au vote.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) indique que c'est ce qu'il a expliqué à Véronique Moreira, à qui il demande à nouveau si elle accepte la proposition du rapporteur.

**Véronique MOREIRA** (France, R, NI) accepte la proposition du rapporteur.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) soumet au vote l'amendement oral tendant à supprimer le mot « fermée ».

L'amendement oral est adopté.

**M. le PRÉSIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) soumet au vote l'amendement n° 1 ainsi amendé.

L'amendement n° 1 est adopté.

Le projet de Recommandation contenu dans le document [CG(17)12], amendé, est adopté.

8. STATUT PARTICIPATIF DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) indique que l'ordre du jour appelle l'examen du document du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur la coopération avec les organisations internationales non gouvernementales.

Aucune objection n'ayant été soulevée à propos de ce document, il notifiera au Bureau son intention d'en informer le Conseil.

9. VERIFICATION DES POUVOIRS DES NOUVEAUX MEMBRES ET DES NOUVELLES PROCEDURES DE DESIGNATION

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) informe les membres du Congrès que, suite à une remarque de la Délégation chypriote sur le document [CG(17)4] sur la vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures de désignation, une discussion a eu lieu le matin même au sein du Bureau et qu'il a été convenu de réimprimer la Résolution 285, la version distribuée mardi contenant une erreur qui maintenant a été corrigée.

10. CLOTURE DE LA DIX-SEPTIEME SESSION DU CONGRES

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) déclare que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe est arrivé au terme de sa 17<sup>e</sup> session. Il remercie les membres pour leur participation aux travaux du Congrès et dans les Chambres. Il souhaite aussi remercier le Secrétariat, les équipes temporaires de Londres et de Paris ainsi que les interprètes pour leur excellente contribution, qui fut essentielle aux travaux de cette semaine.

La 18<sup>e</sup> session du Congrès se tiendra du 17 au 19 mars 2010.

Il souhaite une nouvelle fois remercier Ulrich Bohner au nom de tous les membres du Congrès et lui souhaite une excellente retraite.

**M. le PRESIDENT** (Malte, L, PPE/DC) (interprétation) déclare close la 17<sup>e</sup> Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

*La séance est levée à 16 h 50.*